



La revue étudiante de sciences
humaines et sociales consacrée
au monde arabe
n°04 – oct 2025

Kaléidoscope
Jordanie

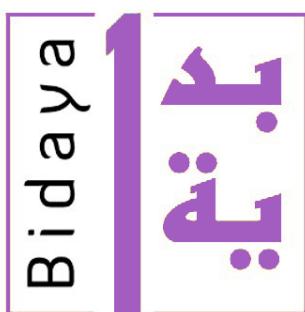
04

Bidaya est une revue annuelle en sciences humaines et sociales, en accès libre en ligne, qui se veut un espace de publication inédit pour les étudiants et jeunes chercheurs travaillant sur le monde arabe.

Née d'une réflexion commune entre étudiants et chercheurs du CAREP Paris, Bidaya est un véritable projet transdisciplinaire visant à croiser les analyses et les regards sur le monde arabe.

numéro 4

Kaléidoscope Jordanie



Tous droits réservés
© Bidaya / CAREP Paris
12, rue Raymond Aron 75013 Paris
ISSN 2968 – 4382
Publication en ligne : octobre 2025
www.carep-paris.org/bidaya

Comité scientifique

Responsable scientifique

Isabel RUCK

Membres permanents

Myriam ABABSA
Sonia DAYAN-HERZBRUN
Gaëlle GILLOT
Franck MERMIER
Clément STEUER
Leila SEURAT

Comité de rédaction

Responsable éditorial

Minas OUCHAKLIAN

Membres permanents

Fadwa ABDEL MAWLLA
Lina BENCHEKOR
Walid CHERQAOUI
Abdelmounaim FANIDI
Edgar PAYSANT
Émilie PASQUIER
Joseph SAWAYA
Noor SHIHADEH

Ont contribué à ce numéro

Myriam ABABSA
Maria-Vera AZADIAN
Zelda ÇELIK
Ioanna CHRISTODOULIDÈS
Lény DIJOUX
Inès ELIAS
Léonie FERRER
Mathéo GASTINEAU
Daniel GUZMAN
Marie HABRE
Gaëlle HEMEURY
Antoine JAUBERT
Salaheddine LEMAIZI
Nadia LIE
Zeina MHAIDLY
Sara SCAMPINI
Cameron STERLING
Yevheniia YEFYMOVA
Amira ZARGOUNI

Maquette

Estelle CHAUVARD

DOSSIER : KALÉIDOSCOPE JORDANIE

05	Préface	Myriam ABABSA
18	Introduction	Amira ZARGOUNI
22	Amman à travers le prisme de Lefebvre : l'inclusion urbaine en question	Nadia LIE
39	Développement urbain à Amman : une analyse lefebvrienne du cas arménien	Maria-Vera AZADIAN, Léonie FERRER, Cameron STERLING
54	Questionner la « rareté » de l'eau en Jordanie	I. CHRISTODOULIDÈS, D. GUZMAN, Y. YEFYMOVA
73	Du corporatisme à l'organisation contestataire autonome : histoire et actualité du syndicalisme en Jordanie	Antoine JAUBERT
85	Portfolio	Gaëlle HEMEURY

VARIA

90	Comprendre l'expérience migratoire libanaise à Chypre : le rôle de l'imaginaire migratoire réalisé	Zelda ÇELIK, Lény DIJOUX, Mathéo GASTINEAU
107	Le budget irakien 2023-2025, reflet des impasses structurelles et des compromis politiques	Marie HABRE, Inès ELIAS
127	Le soufisme en Europe : une introduction	Sara SCAMPINI

LU, VU, ENTENDU

139	<i>Sextarianism, Sovereignty, Secularism and the State in Lebanon:</i> recension du livre de Maya Mikdashi	Zeina MHAILLY
143	<i>Cafés d'hommes, services de femmes. Les serveuses de café dans les quartiers populaires à Casablanca :</i> recension du livre de Sana Benbelli	Salaheddine LEMAIZI
148	<i>The Goat Life : quand le cinéma expose les rouages silencieux de la kafala</i>	Sara SCAMPINI

dossier

Kaléidoscope
Jordanie

Préface

MYRIAM ABABSA

Géographe, chercheuse associée à l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) et au Centre arabe de recherches et d'études politiques (CAREP) de Paris

Longtemps négligée au profit de la Syrie et du Liban, la Jordanie est devenue, après les Printemps arabes de 2011, un terrain privilégié pour l'étude des sociétés du Moyen-Orient, dans leurs aspirations, dans leurs gouvernances et leurs mobilisations. En effet, le pays est resté ouvert à la recherche, tant jordanienne¹ qu'étrangère², alors que ses voisins en guerre limitaient les financements et les déplacements des chercheurs en sciences sociales (Syrie et Israël sur la Palestine). Les travaux menés par les institutions jordaniennes ont ainsi porté depuis quinze ans sur des enjeux jugés prioritaires par les autorités : sécurité nationale, intégration de centaines de milliers de réfugiés, décentralisation et pluralisme partisan.

Les thèmes de recherche majeurs sur la Jordanie ont d'abord été la stabilité de la monarchie hachémite et ses liens avec les « tribus » (Layne 1994 ; Rogan & Tell 1994 ; Bocco 1996 ; Shryock 1997 ; Jungen 2009), l'intégration politique des citoyens d'origine palestinienne (Abu-Odeh 1999), la reprise du processus démocratique en 1991 et le poids croissant du Front d'action islamique – le parti de la confrérie des Frères musulmans – au Parlement (Wiktorowicz 2000 ; Wagemakers 2016), enfin la rente géopolitique tirée de la signature du traité de paix avec Israël en 1994 (Alon 2007). D'autres recherches se sont attachées à l'histoire sociale et politique de la Jordanie et aux bases foncières des grandes familles et des tribus (dont des terres de parcours pastoral) valorisées en l'absence de réforme agraire (contrairement à l'Égypte et la Syrie) (Fischbach 2000) ; au poids institutionnel de l'héritage mandataire dans l'armée et l'administration (Massad 2001) ; ainsi qu'au poids politique des minorités chrétiennes (Chatelard 2004). Les mobilisations ont également retenu l'attention, qu'il s'agisse des stratégies des femmes réfugiées palestiniennes (Latte-Abdallah 2006), du renforcement symbolique de la monarchie par la préservation des lieux saints (Neveu 2010), ou encore du rôle central des syndicats et associations dans l'organisation de la contestation durant la longue période d'état d'urgence (1957-1989), marquée par l'absence de vie partisane (Longuenesse 2000).

À partir de la signature du traité de paix avec Israël, en 1994, le pays commence à recevoir une aide au développement considérable, en contexte de plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international. C'est le moment où le pays achève sa transition urbaine et reçoit les investissements de 300 000 Jordaniens expulsés des pays du Golfe en 1991. Les grandes villes d'Amman, Russeifa, Zarqa et Irbid regroupent désormais les trois quarts de la population nationale et la grande majorité des réfugiés palestiniens (Malkawi 1996 ; Razzaz 1996 ;

1 Via les grandes universités de Jordanie (Université du Yarmouk, Jordan University for Sciences and Technology, Université germano-jordanienne) et leurs instituts de recherche (sur la diplomatie, sur les femmes au sein de l'université de Jordanie), mais aussi via des instituts privés tels West Asia-North Africa Institute (WANA), Al Quds Center for Political Studies, Phenix Center for Economics & Informatics Studies ou Arab Renaissance for Democracy and Development (ARDD), pour en nommer quelques-uns.

2 Via des institutions, comme le Council for British Research in the Levant, l'Institut français du Proche-Orient (ex Ifapo et Cermoc), le Columbia University Global Center, et des fondations américaines pour la démocratie (OpenDemocracy). Notons que les grands partis politiques allemands ont également leurs bureaux régionaux à Amman (Konrad Adenauer Stiftung, Friedrich Naumann Stiftung).

Ababsa 2011). Mais elles sont sous-représentées au Parlement. On se méfie des espaces urbains qui abritent des populations susceptibles de s'opposer au régime et de soutenir un agenda pro-palestinien (au moment de l'intifada de 1987 et de celle de 2000) plutôt que jordanien. À partir des années 1990, la spéculation foncière au sein des villes se traduit par le renchérissement des prix des terrains et par un double mouvement d'expansion horizontale des villes et de construction informelle sur les terrains de l'est d'Amman (Malkawi 1996). C'est un moment d'opposition des tribus au gouvernement qui tente de détruire l'habitat informel dans le nord d'Amman (Razzaz 1996). Les dynamiques d'ouverture démocratique et de réflexion sur l'urbain font l'objet d'un magnifique ouvrage trilingue sur Amman dirigé par l'anthropologue Jean Hannoyer et l'anthropologue jordanienne Seteney Shami (Hannoyer & Shami 1996).

Dans l'ensemble, les travaux de sciences sociales ont respecté deux lignes rouges que sont la stabilité de la monarchie hachémite et la préservation de l'unité nationale, menacée par les ambitions israéliennes de transformation de la Jordanie en « *watan badil* », patrie de substitution à la Palestine³.

Le renouveau des études sur la Jordanie

La Jordanie illustre l'un des paradoxes des Printemps arabes : le roi a accompagné les demandes de réforme. Alors que ses voisins ont connu des soulèvements révolutionnaires (Syrie, Égypte en particulier), la contestation y est demeurée limitée, et ce, malgré de profondes frustrations liées à l'érosion du contrat social forgé dans les années 1960-1970, qui garantissait éducation, santé, emploi public et infrastructures en échange d'un ajournement de la démocratisation. La remise en cause de ce pacte, aggravée par la crise économique liée au Covid-19, s'accompagne d'un rétrécissement progressif des libertés publiques, sans pour autant se traduire par des mobilisations massives.

En 2011, l'incarcération temporaire du maire Omar Maani pour des allégations de corruption dans la mise en œuvre du projet de Bus Rapid Transit a cristallisé le mécontentement, sans susciter de manifestations comparables à celles observées en Tunisie, en Égypte ou en Syrie. De même, la contestation de grands projets urbains – tel le Jordan Gate, construit sur un jardin public, ou le centre d'affaires Abdali, financé par des acteurs privés mais aussi par la municipalité d'Amman (Debruyne & Parker 2015) – est restée ponctuelle et circonscrite. Ce décalage invite à interroger les ressorts de la stabilité jordanienne et explique le regain d'intérêt académique, depuis 2011, pour les aspirations de la population et les recompositions des formes d'autorité et de contestation.

³ Ce point fait l'unanimité tant auprès des citoyens d'origine transjordanienne, que de ceux d'origine palestinienne : la Jordanie n'est pas la Palestine. Et la Palestine doit retrouver son intégrité territoriale coupée par les murs et fractionnée par les colonies israéliennes illégales et leur réseau routier parallèle.

Les sciences sociales se sont emparées de ce paradoxe sous différents angles. Les historiens et anthropologues ont renouvelé l'étude de la formation de l'État jordanien et de ses bases économiques (Tell 2013), ou encore la prosopographie des élites politiques (Larzillière 2013). Les recherches sur la décentralisation et l'encadrement de la participation citoyenne se sont multipliées (Ababsa 2015 ; Abescat 2019). D'autres travaux ont exploré les disparités territoriales (Ababsa 2013), les mobilisations des ouvrières (Ababneh 2016) ou l'exclusion des femmes de l'héritage (Ababsa 2017). L'économie jordanienne a également retenu l'attention, notamment autour des effets néolibéraux de l'ouverture du marché aux investisseurs du Golfe et de la financiarisation de l'économie (Daher 2013 ; Debruyne & Parker 2015 ; Abu-Hamdi 2017). La question des réfugiés constitue un champ central : depuis l'absence de mobilisation politique dans les camps (Achilli 2015) à l'anthropologie de l'attente (Wagner 2019), en passant par les stratégies d'intégration des Syriens sur le marché du travail (Al Husseini, Napolitano & Neveu 2024).

Les conséquences du Printemps arabe en Jordanie ont aussi été analysées à travers le prisme du *contentious politics* (Bayat 2010, 2017 ; Gerges 2015 ; Debruyne & Parker 2015). Parmi les rares études directement centrées sur le royaume figure l'ouvrage de Jillian Schwedler, *Protesting Jordan. Geographies of Power and Dissent* (Schwedler 2022). La politologue y analyse les lieux emblématiques de la contestation, des mobilisations contre la normalisation avec Israël lors de l'accord « gaz contre eau » en 2016 aux protestations contre la hausse des prix du carburant en 2018.

Le dernier numéro de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* (Remmm), paru en 2025 et consacré au « fait national » en Jordanie (Benhaida, Mangon & Neveu 2025), prolonge ce renouveau des études en explorant des terrains inédits : les mouvements sociaux, le contrôle de la presse ou encore l'usage des traditions jordaniennes dans l'élaboration des lois⁴.

Ce renouvellement des études a considérablement enrichi la compréhension des dynamiques jordaniennes contemporaines. Toutefois, si la stabilité du royaume a longtemps constitué un objet central, l'attention se déplace désormais vers les conditions de sa pérennité dans un contexte marqué par l'érosion du pacte social, la fragilité économique et les recompositions régionales (guerres en Syrie et à Gaza en particulier). Les enjeux liés aux inégalités territoriales, à la gestion des ressources et à l'accueil des réfugiés soulignent la nécessité d'analyser la Jordanie non seulement comme un espace de continuité politique, mais aussi comme un terrain de défis structurels appelant des réponses inédites.

⁴ Outre l'introduction remarquable, notons les travaux sur l'association des écrivains jordaniens (Delpuech 2025), l'interprétation des traditions jordaniennes dans l'élaboration des lois (Abescat 2025), les zones industrielles qualifiées (Labadi & Grüneisl 2025), le contrôle de la presse (Mangon 2025), la Jordanité choisie (Barahmeh & Fras 2025 ; Sharara & Tell 2025) mais aussi des figures littéraires célébrées (Bianco 2025), la célébration d'Amman capitale arabe de la culture en 2002 (Gil 2025) et les monuments aux martyrs (Richard 2025).

Entre défis et horizons

Le défi urbain et le droit à la ville en contexte néolibéral

La Jordanie s'est urbanisée particulièrement vite avec l'arrivée décennale de vagues de réfugiés venues de Palestine, d'Irak, de Syrie et du Yémen. Selon les Nations unies, plus de 92 % de ses 11,6 millions d'habitants (2023) vivent aujourd'hui en « ville », et Amman concentre à elle seule près de 4,8 millions d'habitants, soit 42 % de la population nationale. Pour moitié, ces résidents sont logés de manière informelle, dans des quartiers dénués de services de base, éloignés des bassins d'emploi, aux écoles publiques surpeuplées. Le pays subit une crise du logement qui se traduit par la cohabitation de 10 % des ménages jordaniens avec leurs parents, par la vacance de 18 % des logements (23 % à Amman), et par le recul consécutif de l'âge au mariage. Les municipalités n'arrivent pas à faire face aux coûts grandissants des infrastructures, avec leurs revenus propres limités par l'importance du secteur informel. Les centres-ville sont embouteillés, tandis que les résidents dépendent de réseaux de transport public insuffisants.

Cette croissance urbaine fait émerger un paradoxe commun aux villes des Suds : les principes rationnels d'urbanisme compact, avec densification le long des axes de transport et mise en location des logements inoccupés, portés par l'assistance internationale au développement et par la Banque mondiale⁵, entrent en contradiction avec des tractations politiciennes pour attirer des investisseurs privés arabes sur des terrains ruraux et désertiques. Ainsi, en novembre 2017, les hauts fonctionnaires de la municipalité du Grand Amman ont-ils découvert dans la presse que le gouvernement lançait un projet de ville nouvelle dans le désert. Inspiré des villes nouvelles égyptiennes, faciles à contrôler d'un point de vue sécuritaire, le « Nouvel Amman » est censé accueillir 157 000 habitants et cinquante-cinq institutions gouvernementales d'ici 2033, pour un coût de 8 milliards de dollars, ce qui est un projet en totale contradiction avec le Master Plan de 2008 (GAM 2008), la Resilience Strategy de 2017 (Rockefeller Foundation 2017) ou encore le Climate Plan de 2019 (GAM 2019).

Ce cas illustre la tension entre le « droit à la ville » de Lefebvre et la financiarisation croissante du foncier urbain. À partir des années 2000, les États dérégulent les marchés financiers et ils encouragent les investissements étrangers dans la production urbaine en mettant en vente des terrains publics pastoraux ou désertiques dans les périphéries métropolitaines (Barthel & Verdeil 2008). Ces processus de financiarisation de la production urbaine par des capitaux

⁵ Voir Capsus, "Urban Growth Scenarios for Amman, Russeifa, Zarqa, Irbid, Mafraq", New York, World Bank, 2018. En ligne : [URL](#)

internationaux lient ces derniers au renforcement de l'autoritarisme dominant dans le monde arabe et produisent une classe dirigeante qui s'enrichit au détriment du bien public, par l'achat de terrains bradés (Mitchell 1999 ; Elsheshtawy 2010 ; Denis 2011, Daher 2013, Hanieh 2016)⁶. En pratique, les choix urbains en Jordanie échappent largement aux débats démocratiques : ils s'opèrent dans l'opacité, en fonction des intérêts des bailleurs internationaux⁷, des investisseurs du Golfe ou des élites locales. Depuis 2018, la municipalité d'Amman a créé des agences publiques (comme AVID — Amman Vision Investment and Development) pour mettre sur le marché ses meilleures réserves foncières, inventoriées avec l'aide de la Banque mondiale, et les valoriser auprès du secteur privé. Ces opérations s'inscrivent dans une logique plus large : transformer les terrains publics en « actifs bancaires solides » (Denis 2018), garants de liquidités et de prêts, dans un pays dont la dette publique dépasse déjà 45 milliards de dollars. Or, précisément, les terrains publics sont un bien collectif pour des infrastructures publiques, et ne doivent pas combler des déficits municipaux.

Si la financiarisation constitue un risque d'aliénation du « droit à la ville » de la population locale, il convient tout de même de nuancer notre propos au vu des réformes municipales qui ont été mises en place après la période contestataire de la décennie 2010. En instaurant des conseils de gouvernorat et des conseils locaux, la loi de décentralisation n° 49 de 2015 et la loi municipale n° 41 de 2015⁸ cherchent à transférer la prise de décision du gouvernement central vers les villes. Ainsi les conseillers locaux ont-ils le pouvoir de faire des « propositions d'amélioration des services à l'échelle locale ». Cela touche au cœur de l'urbanisme. Ces réformes visent à créer des structures administratives plus proches des citoyens⁹ pour une meilleure planification urbaine et une distribution plus efficace des services essentiels à la vie dans une ville. Le fait que la capitale, Amman, bénéficie toutefois d'une loi distincte depuis 2021 et d'un mode de gouvernance différent montre que les autorités reconnaissent la spécificité des grandes métropoles. Les défis

6 En novembre 2018, l'Ifpo s'était associé à Columbia University Global Center-Studio-X pour organiser une conférence de deux jours sur le thème « Amman, le droit à la ville ». Les intervenants ont chacun à leur manière montré les effets négatifs du néolibéralisme sur le développement urbain, ou comment les forces du capitalisme sur la ville, via la concentration des projets immobiliers autour d'opérations commerciales sur des terrains publics bradés, guidaient les équipes municipales, dépourvues de moyens de répondre aux besoins urbains des résidents en termes de services publics et d'espaces d'expression.

7 En 2018, la Banque mondiale lance un programme de « maximisation des financements pour le développement », afin de mobiliser les capitaux privés dans les politiques de croissance économique en vue d'atteindre des objectifs du développement durable en 2030 (Gabor 2018). La Banque mondiale tend à encourager les investissements privés en périphérie des villes, d'autant que ces derniers prennent en charge la construction des infrastructures et services essentiels (routes, réseaux d'adduction d'eau et d'alimentation électrique) (Ababsa 2023, 2024).

8 Cette loi, promulguée en 2015, stipule la création de conseils locaux élus au sein de chaque district municipal, sauf dans les grandes métropoles, telles qu'Amman.

9 Depuis 2021, une nouvelle loi de décentralisation (n° 22) permet désormais aux maires de siéger de droit aux conseils de gouvernorat. Mais cette même loi a réduit le nombre de conseillers locaux élus par deux.

d'Amman (densité de population, part des réfugiés, infrastructures, etc.) sont uniques et nécessitent un cadre légal et administratif adapté, qui ne peut pas être « homogénéisé » avec celui des autres municipalités.

Le double défi économique et sécuritaire

La Jordanie fait face à un double défi économique et sécuritaire. Le pays peine encore à se remettre des séquelles de la crise du Covid, qui a frappé durement les petits entrepreneurs du secteur informel. Pour y répondre, la cour royale a élaboré en 2022 (avec un réseau de 500 experts jordaniens), une ambitieuse « Vision de modernisation de l'économie » (2022-2033), censée créer un million d'emplois et accroître la compétitivité du royaume grâce à plus de 41 milliards de dinars d'investissements dont 12,1 dans les services, 11,5 dans l'industrie, 1,8 dans l'éducation, ainsi que dans les ressources durables. Mais dans les faits, la dépendance aux investissements directs étrangers demeure problématique, d'autant que ceux-ci ont chuté de 30 % en 2022, que le chômage atteint des records (22,3 % des actifs, 45 % des jeunes) et que plus d'un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté¹⁰. Si le tourisme et les envois de fonds des expatriés soutiennent encore l'économie, la croissance reste fragile.

Face au risque de contestation sociale, le pouvoir resserre son contrôle politique : interdiction du pluralisme syndical¹¹, dissolution du syndicat des enseignants, adoption d'une loi sur la cybersécurité (août 2023) qui permet l'arrestation de militants et journalistes critiques, interdiction du drapeau palestinien et répression accrue des mobilisations pro-palestiniennes. Selon Amnesty International, la loi de cybersécurité a conduit à la mise en détention administrative de 1 500 personnes, en majorité des militants pro-palestiniens, entre octobre 2023 et mars 2024, soit plus que pendant le Printemps arabe. Dans un climat marqué par la guerre de Gaza et la peur d'une déstabilisation intérieure, le gouvernement a franchi un cap en 2025 en interdisant l'association des Frères musulmans, tout en ménageant le Front d'action islamique, premier parti du Parlement. Le mouvement des Frères musulmans avait déjà été dissous en 2020, mais les autorités avaient toléré ses activités caritatives, médicales (deux hôpitaux et plusieurs centres de santé), éducatives et culturelles dans tous les gouvernorats. Notons que l'association s'était détachée du Hamas depuis 1999, ce qui était une condition à son maintien. Dernier signe du durcissement sécuritaire : la dissolution, en juillet 2025, de l'ensemble des conseils municipaux élus, remplacés par des nominations directes, souvent d'anciens militaires à la retraite.

10 Selon le rapport *Atlas sur les objectifs du développement durable* (Banque mondiale 2023), la Jordanie compterait 3,9 millions de pauvres, soit 35 % de la population, sur la base de 7,9 dollars par habitant et par jour. Ce chiffre est plus élevé de onze points à celui annoncé en 2021.

11 Le Bureau international du travail a inscrit le royaume sur la liste des pays contrevenant aux normes internationales du travail décent, ne permettant pas aux travailleurs de s'organiser et de mener des négociations collectives (convention 98).

Le défi hydrique et énergétique

Le troisième défi majeur pour la Jordanie concerne son approvisionnement en eau et en énergie. Deuxième pays le plus déficitaire en eau au monde, avec un manque annuel de 450 millions de mètres cubes, le Royaume hachémite a vu ses ressources encore plus sous pression à cause de la croissance démographique accélérée par l'afflux massif de réfugiés syriens. Dans l'attente du projet du convoyeur mer Rouge-mer Morte (210 km, 300 millions de mètres cubes par an), la Jordanie s'est tournée vers Israël pour acheter cinquante millions de mètres cubes d'eau supplémentaires dès 2021, en plus des volumes prévus par le traité de paix de 1994 – un accord dont le renouvellement est devenu un instrument de pression politique, réduit en 2024 à une prolongation de six mois seulement. C'est dans ce contexte qu'a éclaté la controverse autour de l'accord dit « eau contre électricité » (« Prosperity Blue and Green »), négocié dans la foulée des accords d'Abraham et révélé par la presse israélienne avant même que les Jordaniens n'en soient informés. Cet accord, qui prévoyait la construction par les Émirats arabes unis d'une centrale solaire (de 600 MW) à Aqaba pour alimenter Israël en échange de cinquante à 200 millions de mètres cubes d'eau dessalée par an pour la Jordanie, a été rejeté en 2023 par Amman après de vifs débats publics.

Le parallèle du contrat gazier de 2016, conclu avec Israël pour quinze ans et massivement rejeté par la population mais toujours en vigueur, a nourri la colère et accentué le sentiment que les décisions stratégiques se prennent à huis clos, en contournant l'opinion. Ce déficit de transparence fragilise un exécutif déjà confronté à une situation sociale tendue : chômage élevé, austérité budgétaire, manifestations récurrentes. Dans ce climat, la question de l'eau et de l'énergie dépasse le registre technique pour devenir un marqueur politique : elle cristallise le malaise d'une population qui voit sa survie quotidienne se négocier dans des accords régionaux auxquels elle ne croit pas. Ceux-ci ravivent le vieux dilemme jordanien entre sécurisation des ressources vitales et préservation de la légitimité interne : s'arrimer davantage à ses voisins et aux nouvelles alliances régionales pour accéder à l'eau et à l'énergie risque de renforcer une contestation intérieure qui voit dans ces accords une perte de souveraineté nationale.

Les travaux réunis dans ce dossier thématique offrent des entrées originales sur ces différents défis auxquels fait face un pays au cœur des bouleversements imposés au Moyen-Orient par les guerres israélo-arabes, mais aussi par l'application de politiques néolibérales assez peu contestées par des populations aux marges de manœuvre restreintes. Ils témoignent d'un renouveau prometteur de la recherche en sciences sociales en Jordanie autour de sujets représentatifs des tensions que le pays traverse : néolibéralisme versus intérêt public, liberté syndicale, défi d'une gestion soutenable des ressources naturelles.

Bibliographie

ABABNEH Sara, 2016, "Troubling Political: Women in the Day-Waged Labor Movement", *International Journal of Middle East Studies*, n°48, p. 87-112.

ABABSA Myriam, 2011, "Social Disparities and Public Policies in Amman (1946-2009)", in Myriam Abasba & Rami Farouk Daher (dir.), *Villes, pratiques urbaines et construction nationale en Jordanie, Cahier de l'Ifpo n° 6*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, p. 205-231. En ligne : <https://doi.org/10.4000/books.ifpo.1675>.

ABABSA Myriam (dir.), 2013, *Atlas of Jordan. History, Territories and Society*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo. En ligne : <https://books.openedition.org/ifpo/4560>.

ABABSA Myriam, 2015, « Jordanie : la décentralisation par décision centralisée et la démocratie par volonté royale », in Mona Harb & Sami Atallah (eds), *Local Governments and Public Goods: Assessing Decentralization in the Arab World*, Beyrouth: Lebanese Center for Policy Studies (LCPS), Open Society Foundations, p. 139-188.

ABABSA Myriam, 2017 "The Exclusion of Women from Property in Jordan. Inheritance Rights and Practices", *Hawwa*, vol. 15, issue 1-2, Brill, p. 107-128.

ABABSA Myriam, 2023, "Real Estate in the Middle East: An Economy Shaped by Rents", in Natacha Aveline-Dubach (ed.), *Globalization and Dynamics of Urban Production*, London: Iste/Wiley, p. 177-188.

ABESCAT Camille, 2019, « Le retour du Front d'action islamique sur la scène politique locale en Jordanie. Étude de cas de la municipalité de Zarqa », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n° 110, p. 43-54. En ligne : <https://doi.org/10.3917/come.110.0043>.

ABESCAT Camille, 2025, « Une loi sous influence ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 85-104. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bin>.

ABU-HAMDI Eliana, 2017, "Neoliberalism as a Site-Specific Process: The Aesthetics and Politics of Architecture in Amman, Jordan", *Cities*, vol. 60, part A, p. 102-112.

ABU-ODEH Adnan, 1999, *Jordanians, Palestinians, and the Hashemite Kingdom of Jordan in the Middle East Peace Process*, Washington DC: United State Institute for Peace.

ACHILLI Luigi, 2015, *Palestinian Refugees and Identity: Nationalism, Politics and the Everyday*, London: I.B. Tauris.

AL HUSSEINI Jalal, NAPOLITANO Valentina & NEVEU Norig, 2024, *Migrations in Jordan. Reception Policies and Settlement Strategies*, London: Bloomsbury.

ALON Yoav, 2007, *The Making of Jordan*, London: I.B. Tauris.

BANQUE MONDIALE, 2023, « Atlas sur les objectifs du développement durable », <https://datatopics.worldbank.org/sdgatlas/?lang=fr>.

BARAHMEH Yousef & FRAS Jona, 2025, « Choosing Jordanianess », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 199-216. En ligne : <https://doi.org/10.4000/149vc>.

BARTHEL Pierre-Arnaud & VERDEIL Éric, 2008, « Experts embarqués dans le "tournant financier". Des grands projets urbains au sud de la Méditerranée », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, p. 38-48. En ligne : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2008_num_104_1_2738.

BAYAT Asef, 2010, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Amsterdam: Amsterdam University Press. En ligne : <https://hdl.handle.net/1887/15229>.

BAYAT Asef, 2017, *Revolution without Revolutionaries: Making Sense of the Arab Spring* Stanford: Stanford University Press.

BENHAIDA Jasmine, MANGON Simon & NEVEU Norig, 2025, « Relire le fait national au Moyen-Orient : la Jordanie comme cas d'étude », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 9-26. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bii>.

BIANCO Annamaria, 2025, « Retour au "pays sans pluie" : la nation au prisme de l'exil dans le roman *Haythu lā tasquṭ al-amṭār* d'Amjad Nasser », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 143-163. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bjp>.

BOCCO Riccardo, 1996, *État et tribus bédouines en Jordanie, 1920-1990*, thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques.

CHATELARD Géraldine, 2004, *Briser la mosaïque. Les tribus chrétiennes de Madaba, Jordanie, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS édition.

CIRO MARTINEZ José, 2022, *States of Subsistence. The Politics of Bread in Contemporary Jordan*, Stanford: Stanford University Press.

DAHER Rami Farouk, 2013, "Neoliberal Urban Transformations in the Arab City", *Environnement Urbain / Urban Environment*, n° 7, <http://journals.openedition.org/eue/411>.

DEBRUYNE Pascal & PARKER Christopher, 2015, "Reassembling the Political: Placing Contentious Politics in Jordan", in Fawaz A. Gerges (ed.), *Contentious Politics in the Middle East : Popular Resistance and Marginalized Activism beyond the Arab Uprisings*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, p. 437-67.

DELPUENCH Inès, 2025, « Un Royaume national des lettres », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 123-142. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bio>.

DENIS Éric, 2011, « La financiarisation du foncier observée à partir des métropoles égyptiennes et indiennes », *Revue Tiers Monde*, n° 206, p. 139-158. En ligne : <https://doi.org/10.3917/rtm.206.0139>.

DENIS Éric, 2018, "Cairo's New Towns. From One Revolution to Another", in Marc Angelil & Charlotte Malterre-Barthes (eds), *Cairo Desert Cities*, Berlin: Ruby Press.

ELSHESHTAWY Yasser, 2010, *Dubai: Behind an Urban Spectacle*, Abingdon: Routledge.

FISCHBACH Michael, 2000, *State, Society and Land in Jordan*, Leiden: Brill.

GABOR Daniela, 2018, "Understanding the Financialisation of International Development through 11 FAQs", Washington DC : Heinrich Böll Stiftung, <https://us.boell.org/sites/default/files/financialisationfaqs.pdf>.

GAM (Greater Amman Municipality), 2008, "The Amman Plan: Metropolitan Growth. Summary Report", <https://fr.slideshare.net/slideshow/amman-plan-summary-report/6746921>.

GAM (Greater Amman Municipality), 2019, "Amman Climate Plan. A Vision for 2050 Amman", https://www.amman.jo/site_doc/climate.pdf.

GARNIER Jean-Pierre, 2014, « Le droit à la ville de Henri Lefebvre à David Harvey. Entre théorisations et réalisation », *L'Homme & la Société*, n° 191, p. 59-70. En ligne : <https://doi.org/10.3917/lhs.191.0059>.

GERGES Fawaz, 2015, *Contentious Politics in The Middle East. Popular Resistance and Marginalized Activism Beyond the Arab Uprisings*, New York: Palgrave Macmillan.

GIL Ismael Abder-Rahman, 2025, « Amman Municipal Cultural Policy and the 2002 Capital of Arab Culture Celebrations », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 105-123. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bim>.

HANIEH Adam, 2016, "Absent Regions: Spaces of Financialisation in the Arab World", *Antipode*, 48(5), p. 1228-1248.

HANNOYER Jean & SHAMI Seteney (dir.), 1996, *Amman, ville et société / Amman, the City and its Society*, Beyrouth, Cermoc. En ligne : https://doi.org/10.4000/books_ifpo.8218.

JUNGEN Christine, 2009, *Politique de l'hospitalité dans le sud jordanien*, Paris, Karthala / Beyrouth, Ifpo.

LABADI Taher & GRÜNEISL Katharina, 2025, « Fabriquer en Jordanie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 63-84. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bil>.

LARZILLIÈRE Pénélope, 2013, *La Jordanie contestataire. Militants islamistes, nationalistes et communistes*, Paris, Actes Sud.

LATTE ABDALLAH Stéphanie, 2006, *Femmes réfugiées palestiniennes*, Paris, PUF-Le Monde.

LAYNE Linda, 1994, *Home and Homeland: The Dialogics of Tribal and National Identities in Jordan*, Princeton: Princeton University Press.

LONGUENESSE Élisabeth, 2000, « Les syndicats professionnels en Jordanie. Enjeux de société et lutte nationale », document de travail, Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (Gremmo), 2000, <https://shs.hal.science/halshs-00111075v1>.

MALKAWI Fuad, 1996, *Hidden Structures: An Ethnographic Account of the Planning of Greater Amman*, PhD thesis, University of Pennsylvania.

MANGON Simon, 2025, « "Moderniser" la presse pour consolider la nation ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 43-62. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14biq>.

MASSAD Joseph, 2001, *Colonial Effects: The Making of National Identity in Jordan*, New York: Columbia University Press.

MITCHELL Timothy, 1999, "No Factories, no Problems: The Logic of Neoliberalism in Egypt", *Review of African Political Economy*, 26(82), p. 455-468.

NEVEU Norig, 2010, « La sacralisation du territoire jordanien. Reconstruction des lieux saints nationaux, 1980-2006 », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 151, p. 107-128.

RAZZAZ Omar, 1996, "Land Conflicts, Property Rights and Urbanization East of Amman", dans Jean Hannoyer & Shami Seteney (dir.), *Amman, ville et société / Amman, the City and its Society*, Beyrouth, Cermoc. En ligne : https://doi.org/10.4000/books_ifpo.8257.

RICHARD Thomas, 2025, « Le Mémorial du martyr à Amman : à la confluence des enjeux nationaux jordaniens », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 157, p. 163-181. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14biq>.

ROCKEFELLER FOUNDATION, 2017, "Amman Resilience Strategy", 100 Resilient Cities Program, https://resilientcitiesnetwork.org/downloadable_resources/Network/Amman-Resilience-Strategy-English.pdf.

ROGAN Eugene & TELL Tariq (eds), 1994, *Village, Steppe and State. The Social Origins of Modern Jordan*, London/New York: British Academic Press.

SALIBI Kamal, 2006, *The Modern History of Jordan*, London: I.B. Tauris.

SCHWEDLER Jillian, 2022, *Protesting Jordan. Geographies of Power and Dissent*, Stanford: Stanford University Press.

SHARARA Sally & TELL Tariq, 2025, "Nahed Hattar and the Pan-Syrian Origins of Jordanian Nationalism", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, no 157, p. 163-181. En ligne : <https://doi.org/10.4000/14bir>.

SHRYOCK Andrew, 1997, *Nationalism and the Genealogical Imagination. Oral History and Textual Authority in Tribal Jordan*, Berkeley, University of California Press.

TELL Tariq Moraiwed, 2013, *The Social and Economic Origins of Monarchy in Jordan*, New York: Palgrave Macmillan.

VERDEIL Éric, 2014, "The Contested Energy Future of Amman, Jordan: Between Promises of Alternative Energies and a Nuclear Venture", *Urban Studies*, 51(7), p. 1520-1536.

WAGEMAKERS Joas, 2016, *Salafism in Jordan: Political Islam in a Quietist Community*, Cambridge: Cambridge University Press.

WAGNER Ann-Christin, 2019, *Transnational Mobilities during the Syrian War: An Ethnography of Rural Refugees and Evangelical Humanitarians in Mafraq, Jordan*, PhD thesis in International Development, Edinburgh: University of Edinburgh, <https://era.ed.ac.uk/bitstream/handle/1842/36024/Wagner2019.pdf>.

WIKTOROWICZ Quintan, 2000, "Civil Society as Social Control: State Power in Jordan", *Comparative Politics*, 33(1), p. 43-61.

Introduction

AMIRA ZARGOUNI

Vice-présidente de l'association Babel de juin 2022 à juin 2023

Ce dossier thématique est le fruit d'un projet de recherche unique mené par l'association étudiante Babel Initiative, issue du campus Moyen-Orient et Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton. En tant que vice-présidente de l'association de juin 2022 à juin 2023, j'ai eu le privilège de suivre ce projet de sa conception à sa publication. Pour la grande majorité de ces étudiants, il s'agit d'une première incursion dans le monde de la publication scientifique. Les articles présentés ici sont le résultat d'une mission de terrain collective réalisée en Jordanie entre février et mars 2023, une expérience qui a non seulement constitué un moment fondateur de leur parcours académique, mais a également offert une immersion humaine et culturelle approfondie.

Babel Initiative, première association étudiante fondée sur le campus, incarne depuis 2005 la vocation de cette institution à se concentrer sur les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels de la région MENA. L'association repose sur un principe fondateur : permettre aux étudiants de s'approprier la recherche de terrain dès les premières années de leur cursus universitaire. C'est sur ce point précis que s'est construite une connivence naturelle avec la revue étudiante *Bidaya*. Partageant une même mission de soutien aux jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales sur le monde arabe, *Bidaya* offre une plateforme essentielle pour les accompagner dans le processus d'écriture académique et pour publier leurs travaux. En créant un espace d'expérimentation pour une nouvelle génération de chercheurs, l'association Babel et la revue *Bidaya* ambitionnent ainsi de jeter des ponts entre les deux rives de la Méditerranée et de combler le déficit de savoir empirique souvent associé à une approche purement théorique.

Chaque année, le cœur des activités de l'association est un programme de recherche collectif rigoureusement structuré. Après une sélection de quinze étudiants, l'année universitaire se décompose en deux phases complémentaires. La première, une phase académique, est consacrée à la revue de la littérature, à l'élaboration de la problématique et à la prise de contact avec des experts depuis le campus. La seconde est une phase d'immersion directe sur le terrain, essentielle pour ancrer la réflexion dans la réalité. C'est durant cette période que les étudiants rencontrent des chercheurs, des acteurs de la société civile, des diplomates et d'autres témoins privilégiés, enrichissant ainsi leur compréhension des dynamiques complexes étudiées.

Le processus culmine avec une restitution publique des travaux lors d'un colloque annuel. Ce forum scientifique permet un dialogue intergénérationnel et interdisciplinaire, offrant aux étudiants l'opportunité de soumettre leurs recherches à l'évaluation critique de spécialistes reconnus. La publication de ce dossier thématique dans *Bidaya*, rendant les travaux accessibles à une communauté académique plus large, s'inscrit dans la même démarche de valorisation du savoir produit sur le terrain.

La Jordanie : un terrain d'étude privilégié pour la cohorte de 2023

Le choix de la Jordanie comme terrain de recherche en 2023 est particulièrement significatif, marquant un retour après plus d'une décennie. La dernière mission dans le pays remontait en effet à 2012, en pleine période des soulèvements populaires arabes. Le contexte du retour en 2023, alors que le pays connaissait de nouvelles contestations sociales sur fond de difficultés économiques, a donné une résonance particulière aux recherches. Le choix de ce terrain a également été influencé par la publication de l'ouvrage de Jillian Schwedler, *Protesting Jordan. Geographies of Power and Dissent*¹, qui a enrichi la réflexion de l'équipe et a souligné la pertinence de la Jordanie comme objet d'étude.

La mission en Jordanie a été conçue comme une immersion de dix jours, structurée pour maximiser l'interaction avec le terrain et l'approfondissement des sujets de recherche. Le programme a sciemment alterné visites culturelles, rencontres institutionnelles de haut niveau et temps de travail dédié aux recherches individuelles.

Dès leur arrivée le dimanche 26 février, les étudiants ont entamé leur périple par une immersion dans le désert du Wadi Rum et dans la cité antique de Pétra, des sites emblématiques offrant un premier contact avec les dimensions historique et culturelle du pays. Le séjour à Amman a été marqué par un équilibre entre découvertes urbaines et rencontres professionnelles. Le mardi 28 février, la visite de la citadelle et de l'amphithéâtre romain a ancré la réflexion dans l'histoire millénaire de la capitale.

Les journées suivantes ont été consacrées à des rencontres avec un large éventail d'acteurs de la société jordanienne. Le mercredi 1^{er} mars, les étudiants ont eu l'opportunité de s'entretenir avec l'ancien ministre des Affaires étrangères, Marwan Muasher, et d'échanger avec la banque Etihad. Le jeudi 2 mars, l'équipe a été accueillie par l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) et a eu l'honneur de rencontrer la Princesse Dana Firas pour une discussion sur la protection du patrimoine. Le groupe a également interagi avec des acteurs de la société civile, notamment lors d'une visite à l'ONU Femmes et d'un rendez-vous à l'ambassade des États-Unis. La dernière journée, le 6 mars, a été consacrée à la visite d'une association œuvrant dans des camps de réfugiés en périphérie d'Amman, suivie d'un échange académique au Columbia Global Center.

En parallèle de ces rencontres, des plages horaires ont été réservées au travail de recherche individuel et aux entretiens avec d'autres acteurs. Les étudiants ont pu ainsi avancer sur leurs projets, affiner leurs hypothèses et confronter leurs acquis théoriques aux réalités du terrain, faisant de cette immersion un moment décisif de leur parcours de jeunes chercheurs.

¹ Jillian Schwedler, *Protesting Jordan. Geographies of Power and Dissent*, Stanford: Stanford University Press, 2022.

Organisation du dossier thématique

Ce dossier thématique présente les résultats de l'analyse de terrain menée par des étudiants de premier cycle. Il s'articule autour de quatre articles, dont l'un a été rédigé par un auteur extérieur à l'équipe Babel. Chaque contribution explore une facette des dynamiques jordaniennes contemporaines, enracinant la réflexion dans le contexte sociopolitique de février 2023. Conscients des limites temporelles imposées par cette brève mission de terrain d'une semaine à Amman, les auteurs ont dû s'appuyer sur un travail de pré-terrain et post-terrain rigoureux et conséquent pour approfondir leur recherche et compenser la contrainte de temps.

Dans son article, Nadia Lie utilise le prisme théorique d'Henri Lefebvre pour interroger l'inclusion urbaine à Amman. Elle analyse la manière dont le développement néolibéral de la capitale, depuis les années 1990, a façonné les appropriations de l'espace par ses habitants tout en perpétuant les clivages sociaux.

Poursuivant l'approche lefebvreienne du « droit à la ville », Maria-Vera Azadian et Léonie Ferrer explorent le cas de la communauté arménienne à Amman. Leur texte examine les mécanismes par lesquels cette minorité crée un sentiment de communauté et s'adapte aux transformations urbaines pour lutter contre la marginalisation.

Le troisième article, rédigé Ioanna Christodoulides, Yefheniia Yefymova et Daniel Guzman, questionne la gestion de la crise de l'eau en Jordanie. Il s'attache à déconstruire le discours étatique de « rareté » hydrique, en analysant comment cette problématique est enchevêtrée dans des mécanismes socio-politiques complexes et comment les solutions proposées, souvent non durables, maintiennent le pays dans une situation de vulnérabilité écologique et économique.

En complément des articles précédents, Antoine Jaubert, qui ne fait pas parti de la cohorte de Babel, propose une analyse historique du syndicalisme en Jordanie. Son travail examine comment les mouvements syndicaux ont été façonnés par la répression politique dans les années 1970 et les réformes néolibérales des années 1990, tout en explorant les dynamiques d'auto-organisation syndicale qui ont émergé après les Printemps arabes.

Enfin, le dossier se conclut par une contribution artistique de Gaëlle Hémeury, un portfolio intitulé *Kif n'eich fi Amman ?* (« Comment vit-on à Amman ? »). Cette série photographique offre un regard sur deux rues d'Amman – Hashem Street et la célèbre Rainbow Street – et propose une réflexion visuelle sur l'espace urbain et la vie quotidienne dans la capitale jordanienne.

Amman à travers le prisme de Lefebvre

l'inclusion urbaine
en question

NADIA LIE

Étudiante en L3 à Sciences Po – Campus Menton

Avec le tournant néolibéral des années 1980 et 1990, la ville d'Amman a connu une transformation de son paysage urbain, qui s'est manifestée par la construction de gratte-ciel modernistes du même type qu'à Dubaï, offrant à l'élite de la ville un mode de vie « dans les nuages ». Avec l'augmentation concomitante des investissements étrangers, des arguments ont commencé à émerger selon lesquels les intérêts des citoyens ordinaires étaient négligés, voire rejetés – la logique habituelle de « l'argent roi », qui a forcé des populations du monde entier à quitter leurs lieux de résidence sous prétexte de « modernisation ».

Partant de ces évolutions, cet article s'appuie sur Henri Lefebvre et son « droit à la ville » pour évaluer le degré d'inclusivité du développement urbain, mais aussi le degré d'appropriation et d'agentivité des citoyens. Via une analyse multiscalaire des différentes entités – internationale-humanitaire / nationale-royale / locale-société civile – participant au développement urbain, l'article présente les différents projets mis en place à Amman et leur degré d'inclusivité pour rendre compte des logiques lefebviennes de « participation » mais aussi d'« appropriation ». L'analyse s'appuie sur un examen de la littérature antérieure, des sources primaires, des observations sur le terrain et des entretiens.

Introduction

Ahlan wa sahlan à Amman, en Jordanie : une ville animée et multiculturelle au cœur du Levant. Avec des origines remontant aux années 1870, marquées par l'installation

d'immigrants circassiens, suivies par l'établissement du chemin de fer du Hedjaz en 1904, Amman est passée d'une petite ville répartie sur sept collines à un centre politique, économique et culturel important au Moyen-Orient¹. Amman, riche de plus de cinquante nationalités, reflète l'histoire des migrations qui l'ont façonnée. La Jordanie, qui accueille le deuxième plus grand pourcentage de réfugiés enregistrés au monde², a vu sa capitale transformée par l'arrivée successive de populations déplacées – des réfugiés palestiniens fuyant la Nakba en 1948 aux victimes des conflits plus récents dans la région, comme les Irakiens en 2003 ou les Syriens fuyant la guerre civile depuis 2011³. En raison de ces mouvements migratoires massifs, la capitale jordanienne a dû s'étendre rapidement : de 1948 à 2013, la superficie de la ville est passée de 4,1 km² à 300 km² de surface bâtie⁴.

Lors d'un séjour de terrain à Amman en mars 2023, j'ai été frappée par le dynamisme et l'énergie incomparables de la ville⁵. Entre les magasins de *knefe* et de kebabs qui alimentent une clientèle ininterrompue jusque tard dans la nuit, les vendeurs qui appellent à participer à leur marchandage et les taxis qui slalotent dans les rues, les habitants d'Amman sont constamment en mouvement – c'est leur espace urbain et ils le parcourrent. Aux yeux du philosophe français Henri Lefebvre, cette activité incessante doit être considérée comme un signe clair de la revendication par les citadins de leur droit à la ville : selon sa théorie, les citadins s'approprient leur environnement lorsque leur droit à participer aux décisions urbaines et à s'emparer de leur espace de vie est reconnu de facto⁶.

Ainsi, à mon arrivée à Amman, la dynamique commerciale de la ville m'a semblé favorablement inclusive au sens de Lefebvre. Pourtant, au fur et à mesure que je m'engageais plus profondément avec les acteurs de la ville, j'ai de plus en plus perçu le climat urbain comme enlisé dans l'inégalité : un engagement citoyen limité, des rues peu adaptées aux piétons, dominées par les taxis et les voitures. Bien que cet article n'ait pas l'intention de suggérer que les interventions menées par les citoyens à Amman soient complètement freinées, il tente de faire la lumière sur les hiérarchies structurelles présentes dans le développement de la ville et

¹ Mais Jafari, "Emerging Public Spaces in the City of Amman, Jordan: An Analysis of Everyday Life", Thesis submitted to the Faculty of Spatial Planning at Dortmund University for the award of the degree of Dr. Ing., 2014, https://www.researchgate.net/publication/305807941_Emerging_public_spaces_in_the_City_of_Amman_Jordan_An_analysis_of_everyday_life_practices.

² Jalal Al-Husseini, Norig Neveu & Valentina Napolitano, *Migrations in Jordan: Reception Policies and Settlement Strategies*, London/New York: I.B. Tauris, 2024.

³ UNHCR Jordan, "UNHCR Continues to Support Refugees in Jordan throughout 2019", December 31, 2019, <https://www.unhcr.org/jo/news/unhcr-continues-support-refugees-jordan-throughout-2019>.

⁴ Jamal Ahmad Alnsour, "Managing Urban Growth in the City of Amman, Jordan", *Cities*, n° 50, 2016, p. 96-98, <https://doi.org/10.1016/j.cities.2015.08.011>.

⁵ Ce voyage a été organisé par l'association étudiante de Sciences Po, Babel Initiative, et a consisté en dix jours de recherche sur le terrain en Jordanie.

⁶ Mark Purcell, "Excavating Lefebvre: The Right to the City and Its Urban Politics of the Inhabitant", *GeoJournal*, 58, n° 2/3, 2002, p. 103, <https://doi.org/10.1023/b:gejo.0000010829.62237.8f>.

l'insuffisance des mécanismes d'incorporation des voix de la société civile à la planification urbaine. Cet enjeu est examiné à travers une exploration de la notion de « développement urbain », une vue d'ensemble historique de la gouvernance urbaine à Amman et une analyse des initiatives humanitaires visant à encourager la participation des citoyens. Notre démarche est guidée par la question de recherche suivante : dans quelle mesure le développement urbain est-il inclusif dans la ville d'Amman ?

Pour y répondre, cette étude s'appuie sur une série d'entretiens conduits à Amman en mars 2023. Ces entretiens, à la fois semi-directifs et informels – notamment réalisés à l'occasion de conférences telles que celles organisées avec ONU Femmes –, ont été menés auprès d'un éventail d'acteurs engagés dans le développement urbain. Ils incluent aussi bien des experts institutionnels issus de sphères internationales et humanitaires que des représentants de la société civile. Leur réalisation *in situ* a permis une immersion prolongée dans le contexte ammanien, et l'observation de la vie quotidienne a également constitué un outil d'investigation. Cette approche a ainsi permis la constitution d'un matériau ethnographique, propice à une triangulation des données combinant entretiens, participation à des conférences, sources primaires (rapports, études, évaluations) et sources secondaires (littérature grise et académique). La méthodologie adoptée s'inscrit dans une perspective lefebvreienne, attentive aux dynamiques à la fois descendantes et ascendantes, en articulant les logiques de participation top-down, les processus d'appropriation bottom-up, ainsi que les zones d'interstice entre ces deux mouvements. Fidèle à l'approche lefebvreienne, cette méthodologie mobilisant une variété de sources m'a permis d'identifier qui dicte les logiques de développement à Amman, qui en profite, et peut-être même qui les subvertit.

Développement urbain : saisir le concept

L'approche des études critiques du développement

De manière conventionnelle (dans le cadre de la réalisation d'un film ou de la résolution d'une équation mathématique, par exemple), le « développement » désigne un processus systématique qui aboutit à un résultat reconnaissable : une allocation de moyens pour un certain résultat souhaité. Toutefois, lorsqu'il s'agit de pays ou de villes, ce processus change de nature, car l'objectif visé comme les étapes du processus échappent à l'évidence.

Le discours du président Truman en 1949 – désignant le « Tiers-Monde » comme « sous-développé » – a redéfini les termes de cette discussion : les relations « colonisateurs/colonisés » ont cédé la place à une représentation du monde en deux pôles situés aux extrémités d'une échelle évolutive. Dès lors, les pays du Sud

global pouvaient aspirer à « devenir développés », selon des normes définies par le Nord⁷. Mais, si le discours de Truman a transformé l'image statique des pays « en développement », il n'a pas clarifié la manière dont le statut de pays « développé » pouvait être atteint. La pauvreté massive en Asie, en Afrique et en Amérique latine occupant l'agenda mondial du début de l'après-guerre, les interventions dans ces régions portant sur l'éducation, la santé, l'hygiène, la moralité et l'emploi ont toutes commencé à adopter le titre de « développement ». En conséquence, selon Escobar, en 1995, le développement couvrait « un grand nombre d'objets et de stratégies [divergents] » – de l'industrialisation et de la croissance économique aux « libertés humaines, économiques et politiques⁸ ». Au niveau de la ville, cette vision globale du développement s'est concrétisée par une pléthore d'institutions, de projets et de professions créés en son nom. Et, dans les années 1970, marquées par une transition urbaine rapide, l'accent sur ce développement humain et social est devenu de plus en plus important.

Pour interroger les multiples déclinaisons du développement, il faut examiner « l'ensemble divers et complexe d'environnements bâtis et de relations sociales » que l'on peut trouver dans une ville⁹. Ainsi, les études urbaines critiques remettent en question les conditions, les intérêts et les stratégies ayant façonné les formes urbaines contemporaines, tout en ouvrant la voie à la conceptualisation de futurs possibles en matière d'urbanisme. Le développement urbain est alors défini comme suit : les changements délibérés dans un environnement bâti qui conduisent à la situation urbaine de demain¹⁰. Il faut alors identifier les acteurs de la gouvernance urbaine. On peut pour cela emprunter deux voies : la voie matérielle (qui gère la conception urbaine et l'architecture ?), ou la voie politique (qui définit les agendas, les politiques et les rôles institutionnels ?). En analysant la manière dont les rapports de pouvoir – qu'il s'agisse d'impositions verticales ou d'appropriations horizontales – s'inscrivent dans l'espace urbain, l'approche lefebvreienne permet pour sa part de lire le politique dans le matériel et le matériel dans le politique. Elle propose ainsi une lecture dialectique de la ville, à l'intersection des pratiques quotidiennes, des logiques institutionnelles et des dynamiques spatiales. Cette perspective s'inscrit pleinement dans la méthodologie de cette étude, qui croise les discours et les positionnements d'une diversité d'acteurs autour des enjeux de développement et d'inclusivité.

L'approche d'Henri Lefebvre

Selon Henri Lefebvre, pour comprendre les dynamiques urbaines, il ne faut pas

⁷ Gilbert Rist, *The History of Development: From Western Origins to Global Faith*, London/New York: Zed Books, 2019.

⁸ Arturo Escobar, *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1995.

⁹ Eugene McCann, "Governing Urbanism", *Urban Studies*, 54(2), 2017, p. 312-326.

¹⁰ *Ibid.*

étudier le design urbain, l'architecture ou les infrastructures, mais plutôt analyser qui organise l'utilisation de l'espace urbain et qui en jouit. Dans son livre *Le Droit à la ville*¹¹, il décrit comment les besoins sociaux des habitants des villes découlent des fondements de la nature humaine :

*Les besoins sociaux ont un fondement anthropologique ; opposés et complémentaires, ils comprennent le besoin de sécurité et celui d'ouverture, le besoin de certitude et le besoin d'aventure, celui d'organisation du travail et celui de jeu, [...] d'unité et de différence, d'isolement et de rencontre*¹².

En bref, les villes devraient être polyvalentes et permettre à leurs citoyens de s'engager dans le flot continu d'interactions humaines qu'apportent les espaces denses, tout en leur donnant la possibilité de se retirer, seuls ou avec d'autres personnes. À partir de ce postulat, Lefebvre introduit les deux principaux droits qui doivent être assumés par les habitants des villes – le droit à la « participation » et à l'« appropriation »¹³.

La participation, dans l'optique lefebvre, peut essentiellement être comprise comme la capacité des habitants d'une ville à « jouer un rôle central dans toute décision qui contribue à la production de l'espace urbain¹⁴ ». Il peut s'agir d'actions de l'État (telles que de nouvelles politiques), d'entreprises (telles que des plans d'investissement) et de toute autre entité ayant un certain niveau d'influence sur le paysage urbain¹⁵. L'appropriation, quant à elle, proclame « le droit des habitants d'accéder physiquement à l'espace urbain, de l'occuper et de l'utiliser » d'une manière qui réponde à leurs besoins¹⁶. Comme le souligne Mark Purcell, ces droits propres à la vision de la ville de Lefebvre « transcendent les limites étatiques des structures actuelles », qui accordent le droit de vote aux citoyens sur la base de leur nationalité¹⁷ – une perspective particulièrement pertinente à Amman, qui accueille actuellement 750 000 réfugiés¹⁸. Lefebvre défend l'idée que les habitants – ceux qui vivent et expérimentent la ville au quotidien – doivent participer aux décisions qui la concernent. Par son concept de droit à la ville, il critique les logiques capitalistes qui privilégiennent les droits de propriété au détriment des espaces communs, affirmant que la valeur d'usage de la ville doit primer sur sa valeur d'échange¹⁹.

¹¹ Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

¹² Henri Lefebvre, « Le droit à la ville », *L'Homme et la société*, n° 6, 1967, p. 29-35, ici p. 30 ; repris dans Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, op. cit.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Mark Purcell, "Excavating Lefebvre", art. cit.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ UNHCR Jordan, "UNHCR Continues to Support Refugees in Jordan throughout 2019", *op. cit.*

¹⁹ Mark Purcell, "Possible Worlds: Henri Lefebvre and the Right to the City", *Journal of Urban*

Une approche du néolibéralisme depuis le terrain moyen-oriental

Bien que le Moyen-Orient se targue d'une grande diversité culturelle et ne puisse être abordé dans l'analyse comme une unité, car cela constituerait une généralisation abusive, il existe des similitudes entre les paysages de développement urbain de la région qui peuvent être mises en évidence. Comme le précisent Roman Stadnicki, Leila Vignal et Pierre-Arnaud Barthel, au cours des dernières décennies, la plupart des villes arabes ont « subi des transformations physiques massives²⁰ ». Selon ces auteurs, cela serait principalement dû à l'action inadéquate des gouvernements pour répondre aux besoins urbains tels que le logement et l'emploi et à la libéralisation des économies arabes, qui a donné lieu à des investissements servant des intérêts « élitistes privés²¹ ». Rami Daher soutient ce point de vue en démontrant que la typologie des bâtiments au Moyen-Orient, du quartier financier de Manama au centre-ville de Beyrouth, en passant par l'île de Pearl au Qatar, a connu une évolution moderniste²². En ce qui concerne Amman, les deux tours d'affaires haut de gamme Jordan Gate et Abdali sont des exemples de la tendance au développement des « mégaprojets arabes²³ ». Daher les considère comme des terrains de jeu pour les riches de la ville, où ils peuvent s'adonner à leur « mode de vie de consommation excessive [...] dans les nuages », qui repousse les pauvres de la ville à la périphérie²⁴.

Amman : une évolution vers l'exclusion ?

Face à l'évolution rapide d'Amman, la question de l'inclusivité urbaine devient centrale. Entre les promesses de modernisation néolibérale et les efforts pour maintenir une gouvernance participative, la ville semble osciller entre des dynamiques d'inclusion et d'exclusion. La délégation progressive de la planification aux forces du marché, symbolisée par des projets emblématiques comme Abdali²⁵, a transformé Amman en un espace marqué par des géographies

²⁰ *Affairs*, 36(1), 2016, p. 141-154.

²¹ Roman Stadnicki, Leila Vignal & Pierre-Arnaud Barthel, "Assessing Urban Development after the 'Arab Spring': Illusions and Evidence of Change", *Built Environment*, 40(1), 2014, p. 5-13, <https://shs.hal.science/halshs-01062077v1/document>.

²² *Ibid.*

²³ Rami Farouk Daher, "Neoliberal Urban Transformations in the Arab City", *Environnement Urbain / Urban Environment*, n° 7, 2013, p. 100-104, <https://doi.org/10.7202/1027729ar>.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ New Abdali à Amman est un quartier d'affaires et de prestige récemment développé,

inégalitaires croissantes. Dans ce contexte, la municipalité du Grand Amman (Greater Amman Municipality, GAM) tente de préserver son rôle dans l'élaboration d'une vision urbaine cohérente, tandis qu'une multitude d'acteurs, allant des organisations internationales aux initiatives locales, pallient les lacunes laissées par une gouvernance souvent perçue comme distante ou inadéquate. À travers une analyse critique des dynamiques néolibérales, des initiatives de la GAM et du rôle des acteurs de la société civile, nous allons maintenant interroger les défis et opportunités d'une urbanisation véritablement inclusive.

La voie néolibérale

La délégation de la planification à Amman aux forces du néolibéralisme est une histoire aux dimensions multiples. Dans les années 1980, la ville était encore largement organisée selon la gestion strictement verticale de la GAM. En 1980, celle-ci a créé le département du développement urbain (Urban Development Department, UDD), qui a piloté son projet de développement urbain 1 (Urban Development Project 1, UDP1) entre 1981 et 1987²⁶. Ce plan visait essentiellement à rénover les quartiers informels de la ville qui abritaient des réfugiés palestiniens, par le biais de politiques inclusives telles que l'« auto-assistance » (encourager les habitants à acquérir des compétences dans le bâtiment et à s'employer sur les chantiers) et l'« implication de la communauté » (garantir que la population locale soit consultée à chaque étape du processus)²⁷. Ce développement par le haut s'est poursuivi en 1997, avec un programme national d'infrastructure communautaire (Community Infrastructure Program, CIP), qui a amélioré les services tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les routes, les écoles, les établissements de santé et les centres communautaires²⁸.

Dans le même temps, la Jordanie était confrontée à une crise économique, avec une inflation élevée et une dette croissante, qui a incité l'État à adopter, dans les années 1990, un programme d'ajustement structurel (PAS) soutenu par la Banque mondiale²⁹. En conséquence, une transition néolibérale a été amorcée en Jordanie, l'État commençant à se « retirer progressivement [...] de la fourniture d'emplois et de services sûrs³⁰ ». Au cours de cette période, Amman a commencé à voir affluer les investissements du Golfe, ce qui a entraîné la promotion d'une architecture de

symbolisant la vision néolibérale d'une modernité urbaine marquée par des investissements internationaux.

²⁶ Myriam Ababsa & Ahmad Abu Hussein, "Metropolitan Amman. Comprehensive Climate Plan", Washington DC: World Bank, 2020, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34822>.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Rossana Tufaro, "Towards the Rise of the Unprotected? Neoliberalism, Social Policies and Socio-economic Contentions in Contemporary Jordan", Civil Society Knowledge Centre, 2022, <https://civilsociety-centre.org/paper/towards-rise-unprotected-neoliberalism-social-policies-and-socio-economic-contention>.

³⁰ *Ibid.*

grande hauteur, de « style Dubaï », en tant que symbole de « modernisation »³¹. Le projet Abdali, établi en tant que partenariat public-privé entre l'entreprise publique indépendante jordanienne Mawared et l'entreprise saoudienne Horizon, aux côtés de la Kuwait Project Company (Kipco), peut être mentionné ici encore comme exemple³².

À partir de cet aperçu historique, on peut affirmer que la ville est passée de l'inclusivité à l'exclusion en s'ouvrant à des « géographies des inégalités³³ ». En termes lefebviens, les citadins ont perdu une partie de leur droit à la ville au profit de décideurs étrangers.

La municipalité du Grand Amman

Si le néolibéralisme marque indéniablement le statu quo de la planification actuelle d'Amman, cela ne signifie pas que la municipalité de la ville a complètement abandonné ou oublié ses responsabilités en matière de gouvernance urbaine. En 2006, le roi de Jordanie, Abdallah II, a nommé un nouveau maire à Amman, Omar Maani, dans le but de mieux contrôler et influencer les projets de construction dans la ville, de moins en moins réglementés³⁴. Le résultat a été la mise en place du « Schéma directeur d'Amman » en 2008, qui, suite à la contribution de consultants canadiens, a inclus un cadre pour un développement « participatif » et « centré sur le citoyen »³⁵. Maani a également organisé de nombreux forums publics en 2007 et 2008, invitant des « experts de tout bord [...] et des représentants de la société civile » à exprimer leurs points de vue sur le logement social, les transports publics et le patrimoine³⁶. Par la suite, un plan plus récent, « Amman 2025 », a réitéré ces intentions d'inclusion, en mettant l'accent sur « la transparence, la responsabilité [et] la participation inclusive des citoyens³⁷ ». Par ailleurs, le GAM a fait des progrès dans le domaine de la durabilité, faisant d'Amman la première ville de la région MENA (Middle East and North Africa) à établir son propre plan climatique, s'engageant à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens par « la croissance verte et l'action climatique³⁸ ».

³¹ Luna Khirfan & Bessma Momani, "3 Tracing Participatory Planning in Amman", in Luna Khirfan (ed.), *Order and Disorder: Urban Governance and the Making of Middle Eastern Cities*, Montreal: McGill-Queen's University Press, 2017, p. 79-80, <https://doi.org/10.1515/9780773549760-006>.

³² Abdali, « About Us », <https://www.theabdali.com/about-us>.

³³ Rami Farouk Daher, "Neoliberal Urban Transformations", art. cit.

³⁴ Luna Khirfan & Bessma Momani, "3 Tracing Participatory Planning in Amman", art. cit., p. 79-80.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Myriam Ababsa, « Introduction. Citoyenneté et question urbaine en Jordanie » dans Myriam Ababsa & Rami Farouk Daher (dir.), *Villes, pratiques urbaines et construction nationale en Jordanie*, Presses de l'Ifpo, 2011, p. 15-37, <https://doi.org/10.4000/books.ifpo.1723>.

³⁷ Luna Khirfan & Bessma Momani, "Tracing Participatory Planning in Amman", art. cit., p. 80.

³⁸ Greater Amman Municipality, "The Amman Climate Plan. A Vision For 2050 Amman",

Pourtant, malgré l'apparente inclusivité des objectifs avancés, la sincérité des plans de la Greater Amman Municipality (GAM) a fait l'objet de critiques soutenues. Ainsi, alors que l'ancien maire Maani appelait à une plus grande participation citoyenne, son choix de collaborateurs exclusivement issus des quartiers aisés d'Amman-Ouest – au détriment d'Amman-Est – a été dénoncé comme une reproduction des déséquilibres socio-spatiaux existants³⁹. La GAM a également été critiquée pour avoir supposé une « apathie⁴⁰ » généralisée des citoyens vis-à-vis des enjeux urbains, alors même que de nombreuses voix dénonçaient son incompétence et son indifférence aux besoins de la population. Comme le relèvent Khirfan et Momani, les critiques populaires sont explicites : « Ont-ils ouvert de nouvelles routes ? Non... De l'électricité ? Non... De l'eau ? Non... Rien d'autre que des frais et la collecte d'impôts⁴¹. » Ces perceptions sont renforcées par les retards systémiques et la lourdeur bureaucratique qui caractérisent nombre de projets. Un exemple emblématique est le système de bus rapides (Bus Rapid Transit, BRT), lancé en 2009 et achevé seulement en 2021⁴².

Cette désillusion générale ressentie par les citoyens à l'égard de GAM semble bien reflétée dans les élections municipales – en 2022, seulement 14,75 % des personnes ayant le droit de voter l'ont fait⁴³. Mais la faible participation électorale reflète-t-elle avant tout l'indifférence des citoyens, ou des mécanismes de participation douteux ?

Agir malgré tout : la société civile et les ONG dans les interstices du développement urbain

Face à la perception d'une gouvernance municipale souvent déficiente, divers acteurs s'activent pour répondre aux besoins des habitants et rééquilibrer les dynamiques d'exclusion. Un examen de l'activité des organisations de la société civile et des entités humanitaires présentes à Amman peut aider à comprendre le dynamisme des communautés de la ville.

2019, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/816961617187012025/pdf/The-Amman-Climate-Plan-A-Vision-for-2050-Amman.pdf>.

³⁹ Luna Khirfan, "Planning and Unplanning Amman: Between Formal Planning and Non-Traditional Agency", in Mahyar Arefi & Conrad Kickert (eds.), *The Palgrave Handbook of Bottom-Up Urbanism*, London: Palgrave Macmillan, 2019, p. 201-218, https://doi.org/10.1007/978-3-319-90131-2_13.

⁴⁰ Luna Khirfan & Bessma Momani, "Tracing Participatory Planning in Amman," art. cit., p. 90.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Luna Khirfan, "Planning and Unplanning Amman", art. cit.

⁴³ Mohammad Ersan, "Jordan Local Elections: Low Turnout as Tribal Dealings and Cynicism Leave Voters Cold", *Middle East Eye*, March 24, 2022, <https://www.middleeasteye.net/news/jordan-local-elections-low-turnout-tribal-dealings-dominate-discourage>.

Celle-ci accueille une myriade d'initiatives, sans doute établies en raison du manque de fiabilité constant et systématique de la municipalité et qui prennent le relais de la fourniture inadéquate de services sociaux par la ville. Ces structures peuvent être classées en trois catégories : (i) les organisations humanitaires internationales, (ii) les ONG royales et (iii) les organisations de la société civile (OSC) communautaires. Bien que ces trois types d'organisation mènent des activités similaires pour leurs bénéficiaires, elles se distinguent par leurs structures organisationnelles, leur champ d'action et leurs valeurs sous-jacentes. Alors que la plupart des organisations internationales présentes à Amman sont liées aux Nations unies et utilisent donc des outils de développement standard qui sont utilisés dans le monde entier, les deux autres types de structures sont plus profondément attachés au paysage jordanien. Cette distinction permet de faire une comparaison intéressante entre l'activité des structures imprégnées de connaissances locales et celle des organisations qui bénéficient d'un meilleur accès au financement.

Les organisations humanitaires internationales, les ONG royales et les initiatives locales de la société civile incarnent chacune une réponse spécifique aux défis urbains, entre autonomisation, innovation et inclusion. Cependant, ces efforts ne sont pas exempts de critiques : tandis que les organisations internationales sont parfois perçues comme ethnocentriques ou peu adaptées aux réalités locales, les ONG royales restent liées à des logiques de pouvoir qui peuvent limiter l'émergence d'une société civile plus indépendante. À l'inverse, les organisations communautaires locales, bien que prometteuses dans leur capacité à renforcer le tissu social et l'implication des citoyens, peinent à surmonter leur dépendance à des financements extérieurs.

Cette section explore les approches et les limites de ces trois types d'acteurs, en interrogeant leurs contributions respectives à la reconquête du droit à la ville pour les habitants d'Amman.

Les organisations humanitaires internationales

L'Organisation des Nations unies (ONU), ainsi que diverses autres organisations humanitaires sont très présentes en Jordanie. Avec plus de vingt agences différentes stationnées dans le pays, l'ONU mène une multitude d'initiatives, avec pour objectif global d'améliorer les résultats économiques et le bien-être des citoyens. L'ampleur de son travail se reflète dans son budget national pour la Jordanie, qui s'élève à environ un milliard de dollars en 2022⁴⁴. Pour ses différentes agences – le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ONU-Femmes et ONU-Habitat –, le développement urbain renvoie à tout service qui fait progresser l'un des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) énoncés par

⁴⁴ United Nations Jordan, "2022 UN Country Annual Results Report. Jordan", 2022, <https://jordan.un.org/en/239468-2022-un-country-annual-results-report-i-jordan>.

l'ONU – de l'amélioration des infrastructures à l'assainissement en passant par l'État de droit, pour n'en citer que quelques-uns⁴⁵. Dans le même temps, l'ONU insiste sur la nécessité d'une « autonomisation » des bénéficiaires. C'est ce qui ressort de l'initiative « La Jordanie en chiffres », dans le cadre de laquelle le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et le Forum économique jordanien ont impliqué des décideurs politiques, des médias, des organisations de la société civile et des jeunes dans la discussion des « priorités et des défis en matière de développement⁴⁶ ». D'autres organisations présentes en Jordanie poursuivent également des approches et des compréhensions universellement applicables au développement urbain. On peut citer la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'ONG Care, qui toutes deux proposent des programmes de création d'emplois, d'éducation et d'entrepreneuriat destinés aux groupes marginalisés tels que les femmes, les jeunes et les réfugiés⁴⁷.

En examinant l'inclusion avec une considération lefebvreienne, il apparaît que ces organisations visent effectivement à élargir les possibilités de participation à Amman. Lors d'un entretien réalisé dans la ville avec la responsable « participation politique » à ONU-Femmes (programme « Leadership et participation des femmes à la vie politique »), Mme Abu Shahout, cet aspect a été mis en évidence : elle a expliqué comment l'autonomisation des femmes a été renforcée par les programmes « argent contre travail » de l'ONU et en encourageant les juges et la police à « considérer les femmes comme égales aux hommes sur le plan juridique⁴⁸ ». Néanmoins, l'interviewée a également noté que l'ONU est confrontée à des barrières culturelles, le patriarcat et les idéologies conservatrices croissantes entravant l'entrée des femmes dans un marché du travail dominé par les hommes⁴⁹. La GIZ a également tenté de favoriser la participation citoyenne, par exemple en mettant en place une formation à la garde d'enfants à domicile pour « améliorer les possibilités d'emploi des femmes jordaniennes » et en créant des espaces publics dans la ville, tels que le parc Mahmoud-Qudah dans l'est d'Amman, conformément à son projet d'infrastructures vertes Ilca (Improving Living Conditions of Disadvantaged Areas in Amman, « Améliorer les conditions de vie dans les zones défavorisées d'Amman »)⁵⁰. Si ces interventions font incontestablement progresser le droit à la ville pour les citoyens d'Amman, elles peuvent en même temps être considérées

45 *Ibid.*

46 *Ibid.*

47 Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, "Jordan", <https://www.giz.de/en/worldwide/360.html> ; Care Jordan, "2022 Annual Needs Assessment", 2023, <https://reliefweb.int/report/jordan/care-jordan-2022-annual-needs-assessment-brief-february-2023>.

48 Entretien avec une employée au UN Women Office, Amman, 5 mars 2023.

49 *Ibid.*

50 Hannah Myrick, "Daycare Training Boosts Women Employment", *The Jordan Times*, August 20, 2018, <https://jordantimes.com/news/local/daycare-training-boosts-women-employment-%C2%A0> ; JT, "GAM Inaugurates Park in East Amman after GIZ-Implemented Rehabilitation", *The Jordan Times*, August 20, 2021, <https://www.jordantimes.com/news/local/gam-inaugurates-park-east-amman-after-giz-implemented-rehabilitation>.

comme quelque peu ethnocentriques, étant donné qu'elles sont reproduites dans l'ensemble du monde « en développement ».

De manière générale, il convient de souligner que l'intervention des organisations internationales, généralement basées en Occident, n'est pas dénuée de problèmes déontologiques. Ces organisations sont souvent dirigées par des expatriés d'Europe ou d'Amérique du Nord, qui travaillent dans l'« industrie humanitaire transnationale » moderne⁵¹. Bien que les organisations internationales impliquées dans le développement urbain mettent en avant des programmes de formation et de renforcement des compétences à destination des réfugiés, des jeunes ou des personnes au chômage, cette approche est parfois perçue comme paradoxale, voire hypocrite. Ali, un réfugié syrien, en formule une critique directe : « S'ils voulaient vraiment nous aider, ils nous embaucheraient⁵². » Ce témoignage pointe une contradiction structurelle : l'intégration économique réelle des bénéficiaires est souvent limitée, notamment pour ne pas remettre en cause les logiques internes du secteur humanitaire, où les postes restent majoritairement réservés à un personnel externe et où une hiérarchie marquée oppose les employés internationaux aux employés locaux. Alors que ces derniers assurent souvent les mêmes tâches – voire un travail de terrain plus intensif – ils perçoivent des salaires nettement inférieurs et sont exclus de nombreux avantages accordés aux expatriés : logement, frais de scolarité pour les enfants, billets d'avion annuels, indemnités supplémentaires, ou encore protocole d'évacuation prioritaire en cas de crise. Ces écarts, bien connus dans le secteur, perpétuent des logiques de domination Nord-Sud au sein même des dispositifs censés les combattre⁵³. Les locaux, quant à eux, sont moins reconnus en raison de leur manque d'éducation occidentale. Une employée, Sawsan, partage son point de vue à ce sujet : malgré ses trente-trois années d'expérience dans l'humanitaire, elle ne peut pas rivaliser avec un international employé depuis seulement cinq ans⁵⁴. En ce qui concerne l'inclusion, il convient de noter que les organisations mêmes qui devraient l'encourager la limitent en leur sein.

Les ONG royales

La fourniture de services humanitaires à Amman et en Jordanie est largement dominée par les ONG royales, ou « fondations du royaume ». Ces organisations, souvent présidées par un membre de la famille royale jordaniennes, s'efforcent d'investir dans les besoins communautaires. La Jordan River Foundation (JRF) et

⁵¹ Reem Farah, "Expat, Local, and Refugee", *Migration and Society: Advances in Research*, n° 3, 2020, p. 130-144, <https://doi.org/10.3167/arms.2020.030111>.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Hugo Longiéras, « La hiérarchisation des professionnels de la paix. Comment l'espace professionnel onusien marginalise-t-il le personnel local à Chypre ? », *Journal du multilatéralisme*, 2025, <https://observatoire-multilateralisme.fr/publications/la-hierarchisation-des-professionnels-de-la-paix/>.

⁵⁴ Reem Farah, "Expat, Local, and Refugee", art. cit.

la King Hussein Foundation (KHF) en sont des exemples. Ces deux organisations fonctionnent en tant qu'associations à but non lucratif, la première étant présidée par l'actuelle reine Rania, et la seconde par l'ancienne reine Noor. Pour ces ONG également, le développement urbain est abordé de manière holistique, afin de répondre aux divers besoins des groupes vulnérables. Par exemple, la JRF promeut l'innovation à travers ses « Citi Micro-Entrepreneurship Awards », un projet financé par Citibank qui offre aux individus des mentorats d'affaires et des subventions⁵⁵. De son côté, la KHF mobilise ses deux filiales, Tamweelcom et Ethmar for Islamic Microfinance, pour soutenir les entrepreneurs en herbe par le biais de services de prêt⁵⁶. Les deux ONG favorisent également l'entraide et l'autonomisation à travers des formations aux compétences professionnelles pour les jeunes et les femmes, incluant des domaines tels que la menuiserie, la coiffure, la vente de voitures et la cuisine⁵⁷.

Le travail des fondations royales apparaît donc comme un levier significatif permettant aux citoyens de revendiquer leur droit à la ville. Cela a été souligné lors d'un entretien avec un employé de la JRF, Rasheed Roussan, qui a mis en avant les nombreuses opportunités d'apprentissage inclusif offertes par la fondation aux jeunes, notamment dans le domaine technologique, à travers des « hackathons » (sessions de programmation collective), des MOOCs et l'intelligence artificielle⁵⁸. En termes de statistiques, ces ONG montrent un impact notable : les formations de la JRF augmentent les revenus mensuels des bénéficiaires de 86 %, tandis que la KHF a aidé près de 30 000 clients à Amman à augmenter leurs revenus mensuels de 70 %⁵⁹. Cependant, comme la responsable à ONU-Femmes, l'employée de la JRF affirme que la culture reste une racine structurelle des inégalités en Jordanie : le mariage et le travail des enfants demeurent des normes sociales dans certaines régions, où « les enfants sont parfois même fiers de travailler⁶⁰ ».

D'un autre côté, les fondations royales ont fait l'objet de critiques en raison de leur patronage royal, lequel promeut une élite politique qui limite délibérément l'influence d'autres acteurs de la société civile. En concentrant un « accès préférentiel » aux financements et à l'espace opérationnel, elles entravent ainsi la formation de « communautés plus engagées »⁶¹.

⁵⁵ Jordan River Foundation, "Citi Micro-Entrepreneurship Awards", <https://www.jordanriver.jo/en/programs/jordan-river-community-empowerment-program/citi-micro-entrepreneurship-awards>.

⁵⁶ King Hussein Foundation, "Annual Report 2020", 2020, https://www.kinghusseinfoundation.org/Siteware/Siteware_File/files/AnnualReport/KHF.Annual.Report.2020.pdf.

⁵⁷ Entretien avec Rasheed Roussan, Amman, 5 mars 2023.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ King Hussein Foundation, "Annual Report 2020", op. cit. ; Jordan River Foundation, "Pathways to Poverty Reduction for Vulnerable Jordanians and Syrian Refugees, 2017-2021", 2022, <https://www.jordanriver.jo/en/reports>.

⁶⁰ Entretien avec Rasheed Roussan, Amman, 5 mars 2023.

⁶¹ Heba W. AlNasser, "New Social Enterprises in Jordan Redefining the Meaning of Civil Society", Chatham House, 2016, <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/2016-09-28-jordan-civil-society-al-nasser-final.pdf>.

En résumé, les ONG royales jouent sans aucun doute un rôle d'*empowerment* en employant des Jordaniens défavorisés et en consacrant un travail important à l'intégration sociale et à l'inclusion des réfugiés. Cela est vrai depuis la création de la première de ces ONG en Jordanie, le Jordanian Hashemite Fund for Human Development (Johud). Toutefois, ces organisations ne se conforment pas à l'idéal de participation directe élaboré par Henri Lefebvre, qui envisage la participation comme un processus inclusif et égalitaire, permettant à tous les citoyens d'avoir un accès effectif et direct aux décisions politiques. En concentrant le pouvoir de décision et en contrôlant les canaux de participation, les ONG royales restreignent cette forme de participation, empêchant ainsi une véritable délibération populaire et une redistribution du pouvoir politique.

Les organisations de la société civile communautaires

Depuis le tournant néolibéral en Jordanie, on observe une prolifération croissante d'organisations locales de la société civile, indépendantes et à petite échelle, présentes sur la scène urbaine d'Amman⁶². Ces entités bénéficient d'une modification légale promulguée en 2010, qui permet aux Jordaniens de créer des entreprises exonérées d'impôts à condition qu'elles poursuivent un objectif social dans les domaines de l'éducation, de la santé, du *capacity-building* ou du microfinancement⁶³.

La société locale Seven Hills constitue un exemple paradigmique de ce modèle. En tant que *grassroots organization*, elle met en place des sessions de skateboard dans les quartiers d'Amman, rassemblant des membres de la communauté issus d'horizons variés en termes « genrés, raciaux, religieux, culturels et socio-économiques⁶⁴ ». Contrairement aux organisations internationales ou royales, qui se concentrent sur l'assistance caritative, Seven Hills se distingue en inspirant une passion et un lien communautaire partagés au sein d'un espace géographique donné⁶⁵. Une notion de réciprocité est promue via la politique de prêt de l'entreprise : il est possible d'emprunter une planche gratuitement, à condition d'aider à nettoyer le skatepark en retour⁶⁶. La Jordan Paramedic Society (JPS) est une structure du même type, qui dispense des formations en réanimation cardio-pulmonaire aux communautés d'Amman, dans l'espoir que ces connaissances permettent aux habitants de réagir de manière informée et décisive en cas de crise⁶⁷.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Seven Hills, "Story", <https://www.7hillspark.com/story>.

⁶⁵ Entretien avec Mohammad Zakaria, Amman, 19 mars 2023.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Entretien avec la Jordanian Paramedics Society, Amman, 6 mars 2023.

Bien que beaucoup plus limitée en termes de services offerts, la vision collective portée par des organisations telles que Seven Hills ou la JPS peut être considérée comme favorable pour renforcer la participation et l'appropriation citoyennes à Amman. Le développement urbain est ici perçu comme une démarche collective, qui stimule les initiatives de valorisation grâce à un sens de la responsabilité mutuelle. À travers sa politique de réciprocité et de participation collective, Seven Hills incarne cette vision en offrant à chacun la possibilité de s'approprier un espace urbain, non pas comme un simple consommateur, mais en tant que co-créateur : une dynamique s'apparentant à celle de l'appropriation promue par Lefebvre – la ville comme un bien commun à valoriser ensemble, loin des logiques d'assistance descendante.

Lors d'un entretien en ligne avec le cofondateur et directeur de Seven Hills, Mohammad Zakaria, ce dernier a souligné les résultats remarquables de son entreprise : rien qu'en 2022, plus de 5 000 personnes ont participé à ses événements de skateboard⁶⁸. Cette initiative a été fortement inclusive, avec un taux de participation comprenant 50 % de filles et 47 % de personnes déplacées originaires de Syrie, de Palestine, du Liban, d'Égypte, de Somalie et du Soudan⁶⁹. La Jordan Paramedic Society (JPS) peut également être saluée pour son rôle dans le renforcement de l'inclusion sociale, 75 % des participants à ses formations étant des femmes⁷⁰.

Toutefois, la faiblesse de ces petites OSC réside dans leur dépendance à l'aide étrangère, provenant de sources telles que les ambassades, les Nations unies et d'autres organisations internationales. Pour cette raison, bien que les OSC soient sans doute les mieux placées pour garantir aux citoyens urbains leurs droits à la participation et à l'appropriation, leur impact reste pour l'instant limité à de petits groupes au sein de la population d'Amman. Cette situation soulève une question fondamentale : bien que les initiatives locales puissent offrir des opportunités d'autonomisation et favoriser un certain sentiment d'appropriation à l'échelle de la communauté, elles sont en réalité entravées par des dynamiques structurelles beaucoup plus vastes et puissantes, les rendant additives et non centrales. Les financements internationaux cantonnent les entités locales à des rôles d'assistance plutôt qu'à une véritable transformation des rapports de pouvoir.

Conclusion

Il ne fait guère de doute que les divers acteurs civils – qu'ils soient humanitaires internationaux ou locaux endogènes – d'Amman jouent un rôle crucial dans la promotion du droit à la ville pour les habitants. En concentrant leurs efforts sur les

⁶⁸ Entretien avec Mohammad Zakaria, Amman, 19 mars 2023.

⁶⁹ Seven Hills, "Skateboarding", <https://www.7hillspark.com/skate-program>.

⁷⁰ Entretien avec la Jordanian Paramedics Society, Amman, 6 mars 2023.

lacunes des services offerts par la GAM, ces entités permettent à des groupes marginalisés de la ville, notamment les jeunes, les femmes et les réfugiés, d'élargir leur participation à la force de travail locale et, plus généralement, à la société. Cependant, divers obstacles continuent d'entraver l'intégration pleine et entière des citoyens dans la prise de décision urbaine, notamment le poids des initiatives néolibérales privées et des processus de recrutement élitistes exclusifs et l'omniprésence des normes culturelles patriarcales.

Ainsi, en adoptant une perspective lefebvrienne pour évaluer le degré d'inclusivité du développement urbain à Amman, il peut être conclu que, bien souvent, l'espace urbain n'est pas accessible à tous et reste réservé aux couches les plus aisées de la population. L'unité est cependant une force puissante à Amman. Associée à un financement approprié et à des efforts actifs de la part de l'État, elle pourrait ouvrir la voie à une situation urbaine future intégrant les intérêts de tous.

Développement urbain à Amman

une analyse
lefebvrienne
du cas arménien

MARIA-VERA AZADIAN

LÉONIE FERRER

CAMERON STERLING

Étudiantes en L3 à Sciences Po – Campus de Menton

Issue de vagues migratoires du xx^e siècle, la communauté arménienne s'est implantée principalement à Jabal Achrafieh, où ses institutions principales, telles que les écoles, églises, et clubs ont longtemps constitué un centre vital de sociabilité et de transmission culturelle. L'urbanisation rapide d'Amman et le déplacement progressif des Arméniens vers les quartiers ouest plus aisés ont toutefois fragilisé cet ancrage. La fermeture des écoles arméniennes, la baisse de fréquentation des églises et clubs, ainsi que la marginalisation socio-spatiale de Jabal Achrafieh traduisent une forme de déclin. Ce processus illustre une désappropriation urbaine, qu'Henri Lefebvre théorise à travers le prisme du « droit à la ville », repris dans cet article. La communauté perd la capacité de modeler son espace et d'y inscrire son identité. Néanmoins, des initiatives individuelles (cours privés, danse, activités associatives) témoignent d'une résistance et d'une adaptation, quoique fragmentées. L'analyse met ainsi en lumière la tension entre mémoire et éloignement, communauté et marginalisation, tout en montrant comment la transmission culturelle se déplace vers des espaces plus informels, voire numériques.

Introduction

La présence de communautés diasporiques façonne profondément l'histoire des villes. À Amman, la communauté arménienne, estimée aujourd'hui à environ 3 000 personnes – dont 2 500 affiliées à l'Église apostolique¹ –, s'est établie au xx^e siècle, au gré des bouleversements géopolitiques régionaux. Ces populations se sont enracinées dans des quartiers spécifiques, y fondant des institutions qui sont devenues à la fois les garantes de leur identité culturelle et les pivots de leur vie sociale. Toutefois, l'urbanisation rapide de la capitale jordanienne et ses dynamiques socio-spatiales posent une question cruciale : quelle est la place de la communauté arménienne dans l'évolution urbaine d'Amman, et comment ses membres parviennent-ils à maintenir leur héritage face aux pressions de la modernisation ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons mené une enquête de terrain à Amman fin février-début mars 2023. Pendant notre séjour, nous avons pu mener dix entretiens semi-directifs avec des membres de la communauté arménienne, mais aussi circassienne : en effet, notre objectif initial était de comparer les stratégies de préservation culturelle et de transmission identitaire de ces deux communautés. Mais, au terme de notre terrain, il est apparu que la communauté arménienne faisait face à des défis spécifiques et particulièrement cruciaux, et nous avons recentré notre analyse sur la difficulté de maintenir son quartier historique d'Achrafieh comme un espace vivant et vibrant. Cet article ne traitera donc pas de la communauté circassienne d'Amman.

Pour comprendre ces dynamiques, nous mobilisons le concept de « droit à la ville » d'Henri Lefebvre. Dans son ouvrage éponyme², le philosophe montre que les relations sociales sont radicalement transformées par l'introduction du capitalisme. Le « droit à la ville » ne se réduit pas à l'accès ou à l'usage de l'espace urbain : il implique un droit à la participation et à l'appropriation, selon lequel les citadins doivent jouer un rôle central dans toute décision qui contribue à la production de l'espace urbain. Historiquement, les institutions arménienes d'Amman, en tant qu'espaces auto-organisés répondant aux aspirations d'une communauté minoritaire, ont incarné ce droit à la ville.

Notre hypothèse est que ce droit à la ville est aujourd'hui mis à l'épreuve par des logiques urbaines qui marginalisent les espaces communautaires. Nous montrerons comment ces dynamiques socio-spatiales affectent directement la

¹ « Apostolique » fait ici référence à l'Église nationale historique d'Arménie, indépendante de Rome et de Constantinople, avec sa propre théologie et son « catholicos » (ou patriarche supérieur).

² Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

capacité de la communauté arménienne à préserver et transmettre sa culture³. Pour ce faire, nous analyserons d'abord l'ancrage historique de la communauté dans l'est d'Amman, avant de décrire le déclin progressif de ses institutions et d'analyser ses causes. Nous conclurons par une réflexion sur la résistance et l'adaptation de cette communauté face à une ville qui tend à la reléguer à la marge.

La communauté arménienne à Amman : repères historico-géographiques

La présence arménienne en Jordanie, et plus particulièrement à Amman, est le fruit de plusieurs vagues migratoires provoquées par les grands bouleversements du xx^e siècle. La première remonte à l'après-génocide de 1915 : des réfugiés arméniens venus d'Anatolie trouvèrent alors asile en Transjordanie sous mandat britannique⁴. Dès 1928, la majorité s'était établie dans la capitale, principalement dans les quartiers de Saqf al-Seil et de Jabal Nadhif, où fut fondée en 1933 l'école Hetumian. Le choix de ces quartiers s'expliquait notamment par l'abondance d'eau à l'époque⁵.

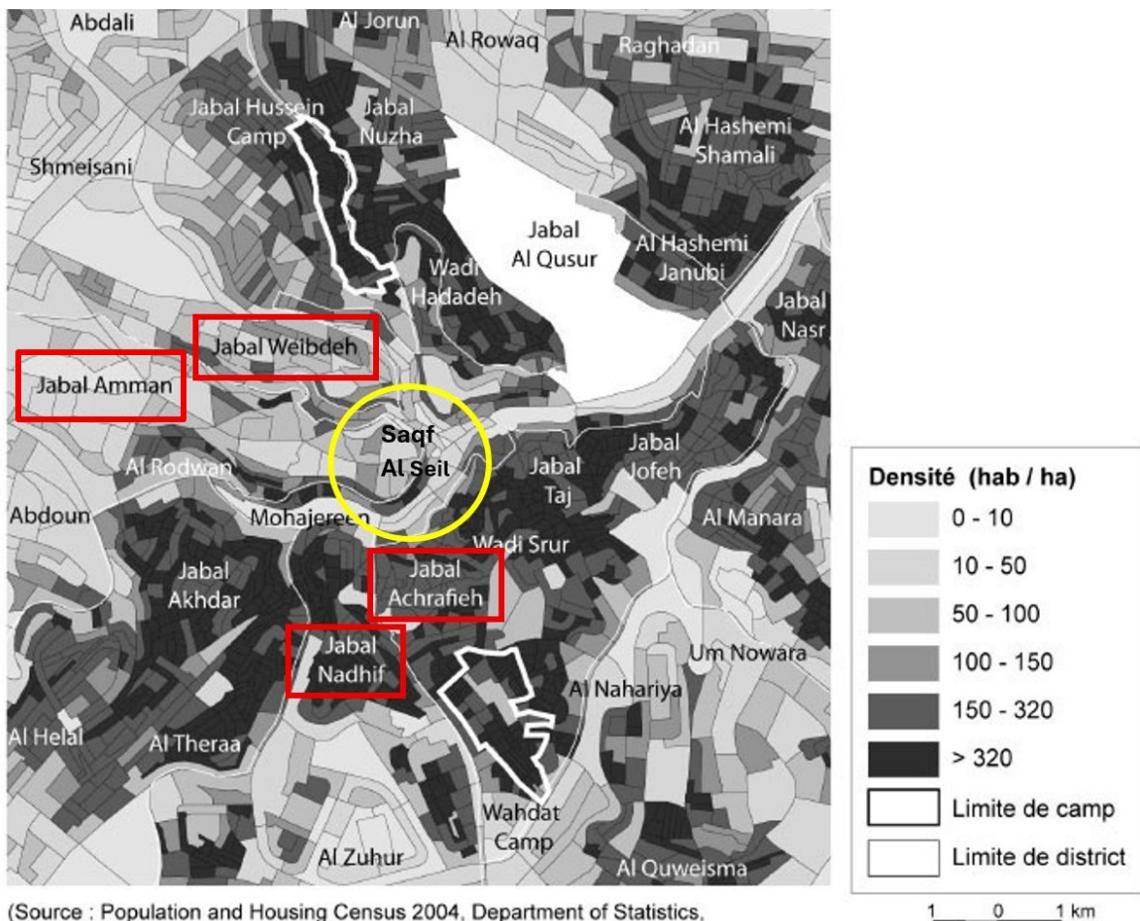
Si une petite communauté existait déjà dans les années 1920, c'est surtout l'exode de 1948, consécutif à la Nakba palestinienne, qui consolida la présence arménienne en Jordanie, faisant grimper le nombre de ses membres à plus de 10 000⁶. Ces Arméniens venus de Jaffa, Haïfa et Jérusalem appartenaient à trois traditions religieuses arméniennes – apostolique, catholique et protestante – et s'installèrent sur les collines de Jabal Amman, Jabal Weibdeh et surtout Jabal Achrafieh. Là, ils érigèrent églises, écoles et clubs sportifs, qui devinrent les piliers de la vie communautaire.

³ Il ne s'agit pas d'exceptionnaliser le cas des Arméniens d'Amman : nous admettons que des dynamiques semblables à celles étudiées ici sont observables ailleurs dans le monde arabe (par exemple à Beyrouth).

⁴ Anna Ohannessian-Charpin, « Les Arméniens à Amman : la naissance d'une communauté », dans Jean Hannoyer & Seteney Shami (dir.), *Amman*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 1996, p. 323-343. En ligne : <https://doi.org/10.4000/books.ifpo.8244>. Voir aussi Philip S. Khoury, *Urban Notables and Arab Nationalism: The Politics of Damascus, 1860-1920*, Cambridge: Cambridge University Press, 1983.

⁵ Muath Freij, "East Amman's Armenian Neighbourhood Recalls City's Diverse History", *AzadHye*, août 2010, <https://www.azad-hye.com/news/east-ammans-armenian-neighbourhood-recalls-citys-diverse-history/>.

⁶ Voir Anna Ohannessian-Charpin, « Les Arméniens à Amman », art. cit. Voir aussi "Aleksander Lapshin Shares Story About 'Little Armenia in Jordan'", *NewsAM*, November 20, 2019, <https://news.am/eng/news/545358.html>.



(Source : Population and Housing Census 2004, Department of Statistics, Greater Amman Municipality, réalisation Myriam Ababsa Ifpo 2013)

Figure 1. Carte montrant les quartiers d'implantation arménienne à Amman.

Réalisation : Myriam Ababsa. Adaptation : Isabel Ruck

Leur implantation n'était pas fortuite. Le choix des quartiers répondait à une logique à la fois sociale, religieuse et économique. Dans les années 1940-1950, Amman connaissait une expansion rapide et ses collines reflétaient des divisions communautaires. Jabal Amman et Jabal Weibdeh accueillaient une bourgeoisie éduquée composée de fonctionnaires, commerçants et enseignants, souvent levantins et chrétiens, offrant aux Arméniens un environnement familial et sécurisé, avec des institutions déjà présentes. Jabal Achrafieh, en revanche, quoique accueillant aussi une majorité de résidents chrétiens, était un quartier plus populaire aux loyers modestes, adapté aux familles déplacées aux ressources limitées. C'est là que s'est structurée la forte présence institutionnelle arménienne, transformant le quartier en centre névralgique de la communauté. En effet, c'est sur les flancs de la colline de Jabal Achrafieh qu'ont été érigées les premières églises arméniennes apostoliques d'Amman, telle l'église Saint-Thaddée, et des établissements scolaires affiliés, telle l'école Yuzbashian-Gulbenkian. Autour de ces institutions, la communauté arménienne d'Amman a trouvé ses repères et s'est progressivement installée dans le quartier.

La proximité de ces collines avec le centre-ville et son souk a également favorisé l'intégration économique des Arméniens, qui purent mettre à profit leurs savoir-faire artisanaux – orfèvrerie, imprimerie, mécanique, cordonnerie. Leur choix géographique traduisait donc une double logique : préserver un ancrage identitaire par la proximité confessionnelle et institutionnelle, tout en s'adaptant aux réalités sociales et économiques d'une capitale en pleine mutation. Ainsi, Jabal Amman et Jabal Weibdeh furent des points d'ancrage, tandis que Jabal Achrafieh devint le cœur vivant de la communauté arménienne en Jordanie.

La trajectoire spatiale des Arméniens reflète d'ailleurs celle d'Amman elle-même. Capitale d'un État jeune, la ville a connu, à partir des années 1950, une urbanisation fulgurante : de bourgade, elle est devenue une métropole régionale de plus de quatre millions d'habitants⁷. Construite sur une série de collines – les *jibâl* –, elle s'organise autour du centre historique (« Al-balad »), dominé par la citadelle et le théâtre romain. L'est de la ville, plus ancien et populaire, abrite les quartiers d'implantation des minorités – Circassiens, Arméniens, Palestiniens –, tandis que l'ouest, développé dans la seconde moitié du xx^e siècle, attire désormais classes moyennes et élites, concentrant ambassades, centres commerciaux et quartiers résidentiels modernes.

Ce contraste spatial éclaire l'évolution récente des Arméniens d'Amman. À partir des années 1960-1970, la communauté arménienne connaît une grande vague d'émigration vers les États-Unis, le Canada et l'Australie – qui s'explique par le contexte régional instable (conflit israélo-palestinien, guerre civile libanaise, Septembre noir, etc.), mais aussi par les réseaux transnationaux de la diaspora arménienne –, tandis qu'une partie croissante de la communauté migre vers l'ouest d'Amman, cherchant confort, opportunités économiques et ascension sociale. Les institutions historiques, restées dans l'est, perdent alors de leur centralité. Ce contraste spatial est déterminant pour comprendre l'évolution des Arméniens d'Amman.

Observations sur le terrain

À notre arrivée à Amman, un lundi soir à la fin du mois de février 2023, nous sommes accueillies autour d'un repas chaleureux par notre hôte, Raghda Quandour, une chercheuse circassienne en sciences sociales aujourd'hui retraitée. Au fil de la discussion, elle nous explique que, selon son expérience, le plus grand défi pour les Arméniens d'Amman est leur décroissance démographique rapide, une

⁷ Rami Farouk Daher, « Prelude. Understanding Cultural Change and Urban Transformations: Qualifying Amman: The City of Many Hats », dans Myriam Ababsa et Rami Farouk Daher, *Villes, pratiques urbaines et construction nationale en Jordanie*, p. 65-89, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2011, <https://doi.org/10.4000/books.ifpo.1725>.

dynamique qui n'affecte pas – ou pas de manière aussi évidente – les Circassiens. C'est donc avec ce premier témoignage que nous commençons notre enquête.

À notre arrivée à Jabal Achrafieh, nous découvrons un quartier modeste, perché à environ 850 mètres et offrant une vue imprenable sur Amman. Ses rues sinuées, escarpées, façon dédale urbain, parsemées d'escaliers, relient le quartier au centre-ville d'Amman. Jabal Achrafieh se divise d'ailleurs en plusieurs zones : le circuit d'Achrafieh et le quartier arménien, *Hay al-Arman*, avec sa propre vie de voisinage, ses églises, ses écoles arméniennes – et même des pizzas (*lahmacun*) arméniennes !

L'école Yuzbashian--Gulbenkian, située sur la rue Hatem al-Taej, fondée à l'origine sous le nom Hetoumian Varjaran dans les années 1930, a été reconstruite en 1962 grâce aux donations de Vahram Yuzbashian et de la Fondation Calouste Gulbenkian. Elle offre un enseignement depuis la maternelle (*kindergarten*) jusqu'à l'école élémentaire, avec un volet important d'éducation arménienne (langue, littérature, histoire, religion), en vue d'intégrer les enfants dans le système scolaire jordanien, tout en maintenant une identité arménienne locale.



Figure 2. Commémoration de la fondation de la première République d'Arménie le 28 mai 2019 à l'école Yuzbashian-Gulbenkian.
Source : Facebook Yuzbashian-Gulbenkian Armenian Orthodox School, <https://www.facebook.com/yuzbashiangulbenkian/photos/pb.100063546764196.-2207520000/2312425478826712/?type=3>

Partout dans le quartier règne une ambiance interconfessionnelle assumée : mosquées et églises cohabitent ici, avec notamment des établissements comme l'église arménienne apostolique de Saint-Thaddée, une église anglicane (St. Paul) et d'autres lieux de culte qui témoignent d'une histoire complexe et riche. Le quartier a bénéficié d'ailleurs d'un programme de revitalisation – « Harra rejuvenation strategy » – qui, depuis 2020, s'emploie à améliorer les aspects physiques, sociaux, éducatifs et environnementaux⁸. Pourtant, en dépit des initiatives de revitalisation urbaine, le quartier historique arménien semble avoir connu un recul de sa centralité socioculturelle et de son rôle structurant dans la vie de la communauté.

En mai 2016, le Centre de recherche sur la diaspora arménienne à l'université Haigazian de Beyrouth a organisé une conférence internationale traitant des Arméniens de la Jordanie⁹. Antranik Dakessian, directeur du centre, nous a mis en contact avec plusieurs intervenants du colloque, dont Silva Hairabedian, membre du Watani Sporting Club¹⁰. Celle-ci nous apprend que l'école Yuzbashian-Gulbenkian a fermé en mai 2020, et que cette fermeture a constitué un événement marquant pour la communauté arménienne :

J'ai eu le cœur brisé quand c'est arrivé. Mes trois enfants sont allés à l'école arménienne [...]. Les étudiants [arméniens d'Amman] n'apprennent pas la base de la culture, de l'histoire, cela aura un impact négatif pour la survie de notre communauté¹¹.

Silva Hairabedian exprime également son inquiétude concernant la perte de la langue arménienne : « Ce qui m'inquiète le plus à propos de la langue, c'est qu'il est important de l'utiliser. Mais de nombreux jeunes parlent un arménien approximatif et utilisent des mots en arabe et en anglais¹² ». Pour elle, « la responsabilité pèse sur les parents. Ils devraient combler ce manque¹³ ».

Alors que certains blâment le manque d'intérêt des parents, d'autres interlocuteurs mettent en cause la distance entre le lieu d'habitation des familles arméniennes et la localisation des institutions communautaires. Nous rencontrons Aline Bannayan, quinquagénaire dont le contact nous a aussi été donné par Antranik Dakessian, qui nous accueille dans un atelier où elle donne des cours de poterie aux enfants :

⁸ Alicia Buller, "Beirut port blast: anger and grief as Lebanon mourns", *Arab News*, 22 février 2020, <https://www.arabnews.com/node/1631381/middle-east>.

⁹ Voir Armenian Revolutionary Federation, "Haigazian University Hosts International Conference on 'Armenians of Jordan'", s.d., <https://arfeastusa.org/haigazian-university-hosts-international-conference-on-armenians-of-jordan/>.

¹⁰ Le Watani Sporting Club a été créé en 1955, par des Arméniens d'Amman venus de Palestine. Il servait à la fois de club sportif et de lieu de sociabilité communautaire.

¹¹ Entretien avec Silva Hairabedian, mars 2023.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

Achrafieh, où se trouvent les locaux, est très éloigné pour la plupart des familles... C'est un quartier très pauvre de la ville aujourd'hui... Donc, en termes de nombre, plus aucun Arménien n'y vit et les autres ont déménagé à Amman-Ouest, donc pour eux, c'est devenu un problème d'aller à l'église et d'envoyer leurs enfants dans des clubs. C'est un cercle vicieux : moins d'élèves, moins d'enseignants et moins de financement¹⁴.

Faisant face à l'école délaissée, l'église Saint-Thaddée est quant à elle bien entretenue, et une messe y est tenue tous les dimanches. Lucine Taminian, anthropologue d'origine arménienne, a passé toute son enfance à Jabal Achrafieh avant de rejoindre, comme de nombreuses autres familles, les quartiers ouest d'Amman. Aujourd'hui elle se déplace moins souvent à la messe à Jabal Achrafieh : « Le trajet prend tout votre temps. Ce n'est pas facile d'y aller¹⁵. »

À côté des institutions communautaires, les associations semblent aussi impactées par cette dynamique décroissante. Dans un café à l'est d'Amman, nous rencontrons Vatché Yergatian, un ancien membre du conseil d'administration de Homenetmen¹⁶, qui nous a été présenté par Aline Bannayan. À Amman, Homenetmen a longtemps été un acteur central de la vie communautaire arménienne, au même titre que les écoles, les églises ou les autres clubs de sport, comme le Watani Sporting Club. Mais, aujourd'hui, l'organisation ne fait plus grand-chose : « Excepté le scoutisme, elle organise deux dîners dansants par an pour récolter de l'argent afin de payer les factures d'électricité.¹⁷ » Vatché Yergatian décrit également une baisse de la fréquentation, notant que, pendant la guerre d'Irak de 2003-2011, il y avait environ 185 membres et soixante-dix scouts. Aujourd'hui, il n'y a plus que 105 membres et trente-huit scouts. Interrogé sur les raisons de cette situation, il cite la diminution du nombre d'Arméniens vivant en Jordanie, la baisse de l'engagement des donateurs et l'emplacement « difficile d'accès » du club. « Les scouts organisent de nombreuses activités, mais plus comme avant, car la jeune génération a déménagé à l'ouest d'Amman. Maintenant, ils se retrouvent parfois dans des cafés », explique-t-il¹⁸. En plus d'être un lieu de rencontres sportives, le club héberge un café qui est un lieu de rencontre pour les membres de la communauté, mais lui aussi est relégué du fait du basculement des Arméniens dans les quartiers ouest.

¹⁴ Entretien avec Aline Bannayan, Amman, mars 2023.

¹⁵ Entretien avec Lucine, Amman, mars 2023.

¹⁶ Homenetmen (ou « Union générale arménienne pour l'éducation physique et scoute ») est une organisation arménienne fondée en 1918 à Constantinople dans l'objectif de former la jeunesse arménienne à travers le sport, le scoutisme et le patriotisme (identité, langue, etc.). Après avoir été interdite dans la Turquie kémaliste, l'organisation s'est reconstituée dans les pays d'accueil des réfugiés arméniens (Liban, Syrie, Égypte, etc.). Elle étend sa filiale à la Jordanie dès 1937, est officiellement présente à Amman en 1945 et construit son siège dans le quartier d'Achrafieh en 1967. Aujourd'hui, l'organisation est présente dans plus de vingt-cinq pays. Voir "History of Homenetmen", <https://www.homenetmen.org/en/history/history-of-homenetmen>.

¹⁷ Entretien avec Vatché Yergatian, Amman, mars 2023.

¹⁸ *Ibid.*

Institutions, espace et droit à la ville

À Amman, les institutions arméniennes ont longtemps constitué des lieux de socialisation, de transmission culturelle et de mobilisation collective. En inscrivant ses écoles, églises, clubs sportifs et autres associations dans le tissu urbain, la communauté n'a pas seulement satisfait des besoins internes : elle a aussi marqué l'espace de son empreinte, y affirmant son existence et sa légitimité. Ces lieux ne sont pas de simples infrastructures communautaires, mais bien des « espaces appropriés », au sens de Lefebvre, produits par une pratique sociale qui dépasse l'usage fonctionnel. Ils traduisent la capacité d'une minorité diasporique à transformer la ville en un lieu vécu, porteur de mémoire et de significations partagées. Dans ce sens, l'expérience arménienne à Amman illustre pleinement ce qu'Henri Lefebvre désignait comme le « droit à la ville » : le droit d'une communauté à participer activement à la production de l'espace urbain, à le modeler selon ses besoins et à y inscrire son identité¹⁹.

Or, ce processus semble s'inverser aujourd'hui. La fermeture de l'école arménienne, l'affaiblissement des clubs et le déplacement résidentiel vers l'ouest d'Amman traduisent une perte de centralité de Jabal Achrafieh pour la communauté. La ville, produite autrefois par la pratique arménienne, tend désormais à échapper à cette minorité. On passe ainsi du droit exercé – la capacité à modeler et investir la ville – à une forme de désappropriation, où la logique urbaine dominante (congestion, ségrégation spatiale, attractivité différenciée des quartiers) marginalise les espaces communautaires. Le déclin des institutions arméniennes peut donc être analysé tel un déclin de « l'espace vécu²⁰ » de la communauté, mais également comme un recul de son droit à la ville.

Le constat d'un déclin progressif des institutions arméniennes

Au cours de nos entretiens, il est apparu clair que la fermeture de l'école en 2020, due à la baisse des effectifs, a été un événement symbolique, si ce n'est traumatisant, pour les membres actifs de la communauté que nous avons rencontrés. Selon ces

¹⁹ Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, op. cit.

²⁰ L'espace n'est pas seulement conçu, perçu, représenté, mais aussi vécu – selon Lefebvre dans *La Production de l'espace*. L'espace vécu se réalise dans l'usage ou dans l'expérience, et selon que l'on privilégie l'un ou l'autre terme, les perspectives diffèrent. Voir Henri Lefebvre, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

témoignages, l'école était la principale institution culturelle de la communauté arménienne de Jordanie. Elle dispensait un enseignement jusqu'à la sixième année, accueillait environ quatre-vingts élèves et jouait un rôle essentiel dans la socialisation des jeunes arméniens, en leur offrant un espace pour apprendre la langue et les codes de la communauté, ainsi que pour tisser les liens sociaux essentiels à l'entretien de celle-ci. En d'autres termes, grâce à la scolarisation, les élèves étaient à la fois formellement et informellement socialisés en tant que membres de la communauté arménienne. Mais la baisse du nombre d'inscriptions a créé un cercle vicieux financier pour l'école. Plusieurs membres de la communauté ont noté qu'au cours des dernières années, la qualité de l'enseignement dispensé à l'école arménienne n'était plus comparable à celle d'établissements similaires. L'évêque orthodoxe arménien d'Amman a finalement décidé de fermer l'école.

L'église Saint-Thaddée a, pour sa part, vu ses fréquentations affectées négativement par le phénomène de désertion du centre historique de la communauté arménienne. Historiquement, l'Église apostolique arménienne a joué un rôle important dans l'organisation de la communauté pour les diasporas arméniennes du monde entier. Avec l'émergence de nouveaux diocèses, les églises arméniennes représentaient le centre de la vie communautaire. Elles



Figure 3. Église Saint-Thaddée à Hay al-Arman, Amman. Source : « Picturing Jordan », <https://picturingjordan.com/2016/09/saint-thaddeus-church-amman/> (CC-BY 4.0).

remplissaient des fonctions d'éducation et de diffusion de la culture, et c'est par leur intermédiaire que s'établissaient des relations formelles entre les États étrangers et les communautés arméniennes.

Mais tous les individus interrogés ont noté une baisse de la fréquentation, clairement observable lors de la messe dominicale, où l'église, qui a des capacités d'accueillir environ 200 personnes, ne compte qu'une vingtaine de fidèles. Cette baisse de la

fréquentation a aussi une composante générationnelle : selon les observations et les témoignages recueillis, la jeunesse, définie ici comme les individus de moins de trente ans, est absente de la communauté paroissiale.

Nous entendons le même son de cloche dans le milieu associatif, que nous avons déjà évoqué : les clubs scouts et sportifs arméniens enregistrent également une forte baisse de fréquentation. Depuis la décennie 2020, en partie en conséquence de la pandémie de Covid 19, les événements de Homenetmen peinent à maintenir un niveau d'affluence communautaire. Malgré une présence sur les réseaux sociaux afin de promouvoir la culture arménienne, les activités traditionnelles perdent de leur popularité. Les jeunes arméniens engagés dans l'association participent à des échanges culturels avec les communautés arméniennes des pays voisins et s'engagent avec elles virtuellement, mais ne semblent plus prendre part récurrentement aux activités de leur localité. Le Watani Sporting Club connaît le même sort. Les deux organisations ont réduit les activités sportives qu'elles proposent, car elles ne participent plus aux fédérations régionales. Il existe encore des groupes de scouts, mais la participation aux réunions a là aussi diminué.

Néanmoins, une minorité d'Arméniens, malgré la désintégration progressive de leur quartier historique, continue à créer et à investir des espaces pour transmettre leur culture, souvent en dehors du soutien institutionnel des établissements arméniens traditionnels. À titre d'exemple, le groupe Ani Dance propose des cours privés de danse arménienne, tandis que d'autres acteurs offrent des cours de langue arménienne à de petits groupes d'étudiants dans des centres privés. Ces initiatives témoignent d'une volonté de maintenir la continuité culturelle, mais elles ne suffisent pas à compenser la perte de centralité du quartier arménien.

Les facteurs du déclin communautaire : une analyse socio-spatiale

Le quartier arménien historique de Jabal Achrafieh connaît donc une marginalisation à plusieurs niveaux. D'abord, économique et sociale. Considéré comme l'un des quartiers « populaires » d'Amman, il se distingue par un niveau de pauvreté élevé, un tissu commercial limité et des infrastructures vieillissantes. Les opportunités d'emploi local étant rares, une partie importante des habitants est contrainte de chercher du travail en dehors du quartier. Ce phénomène affaiblit le tissu social et réduit la fréquentation des institutions communautaires. Il favorise également une migration résidentielle vers les quartiers plus prospères de l'ouest d'Amman, accentuant la déprise et la perte de centralité du quartier pour la communauté arménienne.

Bien que Jabal Ashrafieh abrite l'hôpital public Bashir-Mounir, le quartier souffre d'un manque d'investissements publics et privés, notamment dans l'immobilier et les services. Les contraintes foncières freinent toute modernisation, tandis que la fermeture de l'école arménienne locale illustre le décalage croissant entre les lieux de vie actuels de la communauté et ses institutions historiques. Le résultat est une perte progressive d'ancrage et de centralité du quartier dans la vie collective.

À cela s'ajoute une population à la densité élevée (voir figure 1), mais privée d'espaces publics, de jardins et de lieux de rencontre. Il faut certes noter les efforts actuels de la municipalité du Grand Amman (Great Amman Municipality, GAM), qui tente de redéfinir son rôle au-delà de la simple gestion des services urbains : si cette réévaluation n'est pas nouvelle – on se souvient de l'initiative culturelle de 2003 avec

la publication d'un magazine dédié à la ville –, elle prend aujourd'hui une tournure plus ambitieuse. La GAM a engagé plusieurs projets de régénération urbaine, notamment à Rainbow Street (Jabal Amman), à proximité de la mosquée Abu Darwish à Jabal Achrafieh (figure 4), et au centre-ville, rue Faisal. Sa nouvelle stratégie met en avant la protection du patrimoine, ainsi que la création d'espaces verts et ouverts pour les habitants. Reste à savoir si ces efforts parviendront à réduire la marginalisation persistante de Jabal Achrafieh et à réinscrire ce quartier historique dans le tissu vivant de la capitale.

À cette fragilité économique s'ajoute une marginalisation spatiale : la topographie du site. Situé sur une colline, Jabal Achrafieh est desservi par des routes escarpées, souvent congestionnées. Bien que l'ouest de la ville ne soit qu'à huit kilomètres à vol d'oiseau, le trajet

en voiture peut prendre de trente à soixante minutes selon le trafic. Les transports publics, limités et mal adaptés, constituent un obstacle supplémentaire pour les jeunes actifs comme pour les familles. L'absence de desserte par la ligne de bus rapide de la GAM accentue encore l'isolement du quartier. Cette accessibilité réduite renforce l'éloignement des habitants vis-à-vis des institutions communautaires et contribue à l'affaiblissement du lien générationnel. Comme le souligne Lina Shbeeb²¹, les populations modestes du quartier dépendent encore largement de la marche ou des transports collectifs.



Figure 4. La topographie escarpée du Jabal Achrafieh à Amman avec la mosquée Abu Darwish. Source : andry2006, https://en.wikipedia.org/wiki/Jabal_al-Ashrafieh (CC-BY SA 2.0).

²¹ Lina Shbeeb, "How Do the Socio-Economic Indicators Influence the Travel Behaviour Pattern? Case Study Amman-Jordan", *Journal of Applied Engineering Science*, vol. 21, n° 1, 2023, p. 6-28.

Même si ce mouvement ne concerne plus uniquement les individus les plus aisés²², quitter le quartier devient dès lors synonyme d'ascension sociale pour la communauté arménienne. Tandis que la génération des grands-parents (encore présente dans les années 1990) demeure attachée à Jabal Achrafieh, leurs enfants choisissent d'en partir. Ce départ illustre une volonté de rejoindre des espaces perçus comme plus valorisés : quartiers à faible densité, dotés de villas plus spacieuses et considérés comme plus huppés. Sur le plan urbain, il s'agit d'un cadre de vie jugé plus agréable – notamment pour les familles avec de jeunes enfants – mais qui s'est construit au détriment du rôle central qu'exerçaient jusque-là les institutions culturelles et communautaires.

En effet, le « droit à la ville » de la communauté arménienne nouvellement installée dans les quartiers aisés d'Amman-Ouest fait face au défi du coût élevé du foncier de ces quartiers, qui rend impossible la création de nouvelles institutions, et empêche la reproduction des structures qui, autrefois, organisaient l'espace communautaire. Les Arméniens se trouvent ainsi de plus en plus exclus des conditions matérielles nécessaires à la production d'un espace urbain conforme à leur identité. La transmission culturelle se poursuit, certes, mais en marge des cadres historiques : elle témoigne d'une adaptation stratégique à une ville dont la configuration contemporaine limite les possibilités d'ancrage collectif et fragilise la centralité de la communauté.

Enfin, pour comprendre ces nombreux départs du Jabal Achrafieh, il convient aussi de considérer un paradoxe propre à Amman. Les habitants de la capitale jordanienne n'expriment généralement pas d'attachement direct à cette ville où à leur Jabal, mais évoquent plutôt une identité d'origine. Dans le cas des Arméniens d'Amman, ils revendentiquent davantage leur appartenance arménienne ou arméno-palestinienne. Comme l'a montré Seteney Shami, « les habitants construisent leur identité en référence à une multiplicité de lieux et jouent avec leurs appartenances multiples²³ ». Dans ce contexte, les dynamiques d'éloignement des Arméniens d'Achrafieh vers l'ouest de la capitale s'expliquent non seulement par des facteurs socio-économiques, mais aussi par une configuration urbaine et symbolique où Amman peine à être perçue comme un véritable « lieu d'ancrage²⁴ ».

²² Mazen Alazazmeh, "Geographies of Suburban Transformation", in Barbara Schönig (ed.), *Variations of Suburbanism: Approaching a Global Phenomenon*, Stuttgart: Ibidem Press, 2015.

²³ Seteney Shami cité dans Rami Farouk Daher, "Prelude. Understanding Cultural Change and Urban Transformations", art. cit.

²⁴ Rami Farouk Daher, "Prelude. Understanding Cultural Change and Urban Transformations", art. cit.

Réflexions finales

Le cas arménien à Amman illustre de manière frappante le lien entre marginalisation communautaire et dimension économique de la production urbaine. Le déplacement progressif des Arméniens vers l'ouest de la ville ne s'est pas accompagné d'une reproduction de leurs institutions culturelles, en grande partie en raison de barrières économiques. Ces contraintes ont limité la capacité de la communauté à revendiquer et adapter l'espace à ses besoins, entravant ainsi l'exercice de son droit à la ville.

Cette dynamique s'inscrit dans un ensemble plus large de questions liées à l'identité, au patrimoine et à la visibilité. Le déclin des institutions historiques a conduit à la réinvention de la transmission culturelle à plus petite échelle, souvent dans des espaces privés ou informels. Ces initiatives témoignent d'un désir de préservation et d'une présence continue dans l'espace urbain, malgré la perte de centralité. Ici encore, la pensée de Lefebvre éclaire ce processus : la production de l'espace urbain ne relève pas uniquement de la logique étatique ou marchande, mais des relations sociales qui le traversent. Les efforts modestes des membres de la communauté, bien que fragmentés, contribuent à la construction d'un espace vécu et prolongent, à leur manière, une revendication du droit à la ville. Ils incarnent la volonté de maintenir une présence dans une ville qui tend à les reléguer à la marge.

Le cas arménien d'Amman illustre ainsi la dialectique mise en lumière par Lefebvre : le droit à la ville n'est jamais acquis, il se conquiert et peut se perdre. L'expérience arménienne rappelle que la production de l'espace urbain est toujours traversée par des rapports de force – entre mémoire et effacement, appropriation et désappropriation, centralité et marginalisation. Toutefois, il serait réducteur d'imputer ces évolutions uniquement aux dynamiques urbaines. La communauté arménienne doit également composer avec les transformations sociales et culturelles contemporaines : les jeunes générations privilégiennent aujourd'hui Internet et les réseaux numériques comme principaux espaces de socialisation et de transmission culturelle. Ces nouveaux modes de circulation de la culture contribuent à maintenir la cohésion communautaire, mais déplacent une partie de l'espace vécu de la ville vers des terrains virtuels, modifiant ainsi les formes traditionnelles d'ancrage spatial et de centralité communautaire.

Questionner la « rareté » de l'eau en Jordanie

IOANNA CHRISTODOULIDES
DANIEL GUZMAN
YEVHENIIA YEFYMOVA
Étudiants en L3 à Sciences Po – Campus Menton

Cet article analyse la crise hydrique en Jordanie à travers le prisme de la Critical Political Ecology, en considérant la rareté de l'eau non pas comme une donnée uniquement naturelle mais comme une construction socio-politique. Si le Royaume hachémite met en avant des facteurs exogènes – conditions climatiques, pressions démographiques et migratoires, partage inéquitable des ressources avec ses voisins – pour légitimer son discours sur la pénurie, cette rhétorique occulte les responsabilités internes liées à la gouvernance, à l'allocation des ressources et aux choix agricoles et industriels. L'étude, fondée sur une recherche documentaire et un terrain qualitatif mené en 2023, montre comment ce récit étatique contribue à dépolitiser la question de l'eau et à imposer un technosolutionnisme soutenu par des bailleurs de fonds internationaux. Ces réponses, centrées sur le dessalement, les barrages ou le traitement des eaux usées, consolident l'ordre autoritaire et creusent les inégalités sociales et territoriales, tout en marginalisant les alternatives locales. L'article met ainsi en lumière les effets politiques de la naturalisation de la crise hydrique et plaide pour une repolitisation de la question, afin de reconnaître la diversité des savoirs situés et d'ouvrir la voie à des modes de gestion participatifs et plus équitables.

Introduction

La Jordanie est confrontée à une situation de rareté hydrique extrême, se classant au deuxième rang mondial des pays les plus touchés par la pénurie d'eau, avec une disponibilité moyenne de seulement 61 m³ par habitant et par an¹. Cette situation s'explique par la faiblesse des précipitations, le caractère non renouvelable de certaines nappes souterraines et le partage de 20 % de ses ressources avec ses voisins (la rivière Yarmouk avec la Syrie, le Jourdain avec Israël, le bassin Disi avec l'Arabie saoudite²). Ce contexte est aggravé par le changement climatique, une croissance démographique dynamique et l'afflux de réfugiés³.

Face à ces défis, le Royaume hachémite a élaboré des stratégies pour accroître la disponibilité de l'eau. La « National Water Strategy 2023-2040⁴ » vise notamment à réduire les pertes physiques et commerciales de 2 % par an (pour atteindre 25 % d'ici 2040 contre 50 % aujourd'hui) et à explorer de nouvelles sources non conventionnelles⁵. Des projets comme une usine de dessalement à Aqaba et une intensification du traitement des eaux usées à des fins agricoles sont présentés comme des solutions durables à la crise⁶.

Cependant, il est essentiel de dépasser le simple constat de la rareté pour interroger les narrations qui encadrent cette « crise ». Cet article propose d'examiner la

¹ Dominick de Waal, Stuti Khemani, Andrea Barone & Edoardo Borgomeo, *The Economics of Water Scarcity in the Middle East and North Africa: Institutional Solutions*, Washington DC: World Bank, 2023, <http://hdl.handle.net/10986/39594>.

² Direction générale du Trésor, « Secteur de l'eau – Jordanie », 2024, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/JO/secteur-de-l-eau>.

³ Voir UNHCR Refugee Data Finder, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/118245>. La Jordanie accueille la deuxième plus grande part de réfugiés par habitant au monde. Environ 6,61 % de la population en Jordanie en 2022 était composée de réfugiés.

⁴ Ministry of Water and Irrigation, "National Water Strategy 2023-2040", 2023, https://www.mwi.gov.jo/EBV4.0/Root_Storage/AR/EB_Ticker/National_Water_Strategy_2023-2040_Summary-English_-ver2.pdf.

⁵ Mohammad Al-Addous, Mathhar Bdour, Mohammad Alnaief *et al.*, "Water Resources in Jordan: A Review of Current Challenges and Future Opportunities", *Water*, vol. 15, n° 21, 2023, <https://www.mdpi.com/2073-4441/15/21/3729>.

⁶ Selon les rapports publiés en 2020 par le ministère de l'Eau et de l'Irrigation, la disponibilité en eau en Jordanie est distribuée comme suit : 54,4 % proviendrait des nappes phréatiques ; 30,8 % de l'eau en surface ; 14,5 % du traitement des eaux usées contre seulement 0,3 % d'eau issue du dessalement. La totalité de ces ressources en eau est considérée comme une propriété étatique par la Water Authority Law et n'est transférable qu'au moyen d'une autorisation légale certifiée. La gestion de ces ressources en eau est complexifiée par la forte consommation de l'agriculture, principal secteur utilisateur d'eau (52 %). Voir Mohammad Al-Addous, Mathhar Bdour, Mohammad Alnaief *et al.*, "Water Resources in Jordan", art. cit. ; Majd Al & Francois Molle, "Controlling Groundwater over Abstraction: State Policies vs Local Practices in the Jordan Highlands", *Water Policy*, vol. 19, n° 4, 2017, p. 692-708. En ligne : <https://research.wur.nl/en/publications/controlling-groundwater-over-abstraction-state-policies-vs-local->.

manière dont l'État jordanien mobilise le récit de la rareté de l'eau pour construire une crise perçue comme naturelle, inévitable et exogène, externalisant ainsi ses responsabilités politiques. Ce récit, loin d'être neutre, sert à la mise en place de politiques publiques qui, sous couvert de « durabilité », contribuent à la consolidation d'un ordre autoritaire, en fermant le débat démocratique sur les causes réelles et les solutions possibles.

La question centrale qui nous guidera est donc la suivante : comment le récit étatique de la rareté de l'eau en Jordanie, en tant que construction discursive, façonne-t-il des choix politiques non durables et la consolidation du régime ? Pour y répondre – après avoir précisé le cadre théorique et méthodologique de notre étude –, nous analyserons d'abord la manière dont la crise est présentée comme exogène pour légitimer les actions du pouvoir. Nous montrerons ensuite que cette narration occulte des facteurs internes majeurs, liés aux politiques agricoles et industrielles, qui aggravent la pénurie. Enfin, nous verrons comment cette dépolitisation de la crise favorise un solutionnisme technologique soutenu par des acteurs globaux, mais contesté localement comme un instrument de gouvernance autoritaire qui instrumentalise l'expertise scientifique.

Cadre théorique et méthodologique

La gestion de l'eau en Jordanie, bien qu'inscrite dans une réalité de pénurie physique, ne peut être réduite à une crise purement « naturelle ». Cet article mobilise le cadre de la Critical Political Ecology et plus particulièrement l'analyse des discours environnementaux pour étudier la crise hydrique comme une construction socio-politique, loin du discours technocratique dominant⁷. Cette approche, théorisée entre autres par Timothy Forsyth⁸, remet en cause la séparation entre science et politique en montrant que les savoirs scientifiques sur l'environnement sont produits dans des contextes sociaux et politiques qui influencent leur interprétation et leur légitimation. Pour Forsyth, toute « explication environnementale » est ainsi inséparable des conditions dans lesquelles elle a émergé, des institutions qui la produisent et des rapports de pouvoir qui la sous-tendent⁹.

⁷ Voir Denis Gautier & Tor A. Benjaminsen, *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Paris, Éditions Quae, 2012.

⁸ Timothy Forsyth, *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*, Oxford: Taylor & Francis Group, 2002, <https://www.taylorfrancis.com/books/mono/10.4324/9780203017562/critical-political-ecology-timothy-forsyth>.

⁹ *Ibid.*, p. 34-35.

Les travaux de Julie Trottier¹⁰ et Hussam Hussein¹¹ montrent comment la rareté de l'eau est construite comme une donnée objective et naturalisée. Ce récit dominant, centré sur la pénurie et les solutions techniques, est largement relayé par l'État et certains acteurs scientifiques. Or, il a pour effet d'occulter les facteurs internes de la crise. Comme le souligne Julie Trottier, les recherches dominées par le discours hégémonique sur l'eau se sont focalisées sur la rareté et la pauvreté hydrique à l'échelle des États-nations ou des bassins versants¹². Ce cadrage, bien qu'il produise des résultats scientifiquement solides, renforce en réalité les acteurs qui diffusent ce discours dominant, tout en occultant d'autres dimensions essentielles de la crise. Il ne s'agit pas de remettre en cause la scientificité de ces travaux, mais d'en reconnaître les limites épistémologiques et politiques.

Dans cette perspective, la crise de l'eau en Jordanie n'apparaît alors plus comme une évidence physique, mais comme une construction politique, une crise de gouvernance et de légitimité. L'adoption de notions telles que la « bonne gouvernance » ou la « gestion durable » est elle-même un processus de légitimation qui peut servir à consolider le pouvoir en place, comme le suggère une lecture gramscienne¹³. En se focalisant sur le technosolutionnisme¹⁴ – qui propose de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux principalement

¹⁰ Julie Trottier, "Water Crisis: Political Construction or Physical Reality?", *Contemporary Politics*, 14(2), 2008, p. 197-214. En ligne : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13569770802176929>.

¹¹ Hussam Hussein, "Tomatoes, Tribes, Bananas, and Businessmen: An Analysis of the Shadow State and of the Politics of Water in Jordan", *Environmental Science & Policy*, vol. 84, 2018, p. 170-176. En ligne : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1462901118302429>.

¹² Julie Trottier, "Water Crisis", art. cit.

¹³ On peut mobiliser ici la notion d'« hégémonie », développée par Antonio Gramsci, selon laquelle une classe ou un groupe dominant impose sa vision du monde comme universelle et naturelle à travers le consentement culturel et idéologique. Dans le cas de l'eau, le discours de la rareté devient hégémonique lorsqu'il s'impose comme une vérité indiscutable : il présente la pénurie comme un fait objectif, alors qu'elle résulte souvent de choix politiques, économiques ou techniques. Ce discours masque ainsi les inégalités d'accès, légitime des politiques de privatisation ou de rationnement, et marginalise les savoirs et pratiques alternatives. Il fabrique un « sens commun » où la rareté semble inévitable, justifiant des formes de gouvernance qui servent des intérêts particuliers tout en apparaissant comme neutres ou nécessaires.

¹⁴ Le « solutionnisme technologique » est un concept popularisé en 2014 par le chercheur Evgeny Morozov dans son ouvrage *Pour tout résoudre, cliquez ici*. Il y critique l'idéologie selon laquelle les innovations techniques pourraient résoudre tous les problèmes sociétaux sans remettre en question les causes structurelles, sociales ou politiques de ces derniers. L'historien français François Jarrige, dans ses travaux sur les technocritiques, souligne que « les formes de la résistance à l'innovation technologique (pensée comme idéologie) ne sont ni irrationnelles ni conservatrices en soi [...] Elles témoignent en fait d'une remise en question constructive de systèmes politiques et économiques dont la domination est incorporée aux techniques qu'ils imposent aux populations ». Voir Evgeny Morozov, *Pour tout résoudre, cliquez ici. L'aberration du solutionnisme technologique*, Limoges, FYP Éditions, 2014 ; François Jarrige, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2016. En ligne : <https://shs.cairn.info/technocritiques--9782707189455>.

par des innovations technologiques, en dépolitisant la question de l'eau –, l'État jordanien peut imposer une vision de la crise qui renforce son autorité, tout en écartant les débats démocratiques sur les alternatives possibles. L'approche de la Critical Political Ecology nous permet ainsi de repolitiser la question de l'eau, en considérant que la pénurie n'est pas seulement un problème physique, mais aussi le résultat de choix institutionnels et de discours qui façonnent la réalité.

La présente étude s'appuie sur une démarche mixte, combinant une recherche documentaire approfondie avec un court travail de terrain qualitatif en Jordanie en février-mars 2023. Ce séjour, organisé par l'association Babel Initiative de Sciences Po Menton, a permis la réalisation d'une série de six entretiens semi-directifs avec des acteurs directement concernés par la gestion de la crise de l'eau dans le centre du pays. Le panel d'interlocuteurs incluait des représentants d'organisations internationales, mais aussi des citoyens, notamment des agriculteurs, directement affectés par la pénurie d'eau. Ces entretiens ont également permis de recueillir des informations sur les instances gouvernementales.

Chaque entretien a été guidé par les mêmes questions principales, structurées autour de quatre axes thématiques :

- le rapport personnel à la crise hydrique, son vécu quotidien ;
- l'identification des causes perçues de la crise ;
- l'observation de la manifestation des inégalités sociales à travers l'accès à l'eau ;
- la perception des solutions durables à mettre en œuvre.

Cette approche nous a permis d'obtenir des données nuancées, qui ont complété notre revue de la littérature.

Pour enrichir la perspective, nous avons également eu l'opportunité de réaliser des visites de sites de projets menés par deux organisations non gouvernementales (ONG) et d'assister à des réunions de groupe rassemblant des organisations, d'anciens hommes politiques et des membres de la famille royale.

Parmi les personnes interrogées, nous avons pu nous entretenir avec des figures institutionnelles, notamment le ministre de l'Environnement, ainsi que les secrétaires généraux des ministères du Développement social, de l'Eau et de l'Irrigation. Leur contribution a été précieuse pour documenter les discours officiels et les politiques publiques relatives à la gestion de la pénurie hydrique.

La fabrication du discours de la rareté par l'État jordanien

En Jordanie, pays aride par excellence, la rhétorique de la rareté hydrique structure profondément les solutions envisagées. Présentée comme une fatalité géographique ou démographique, cette rareté justifie souvent des choix politiques, techniques et économiques orientés vers des solutions d'urgence, centralisées ou imposées. Mais derrière cette mise en récit de la pénurie se dessinent des logiques de pouvoir, de priorisation des investissements et de marginalisation de certaines voix. Comment, alors, la rhétorique de la rareté façonne-t-elle les décisions en Jordanie ? Et quelles en sont les implications sociales et environnementales ? C'est à cette tension entre discours de contrainte et fabrication des solutions que nous allons nous intéresser dans cette partie.

Le gouvernement jordanien joue un rôle clé dans la construction d'un discours dominant autour de la perception de l'eau comme une ressource fondamentalement rare en mobilisant plusieurs éléments socio-politiques.

C'est d'abord les conditions géographiques et climatiques du pays qui sont mises en avant. En effet, la Jordanie est située dans une région à climat aride/semi-aride avec de faibles précipitations (80 % du pays reçoit en moyenne moins de 100 mm de pluie par an). De plus, le royaume tire peu de profit de ses eaux de surface : en 2004-2005, par exemple, 93,9 % du volume de la pluie s'est évaporé, phénomène accentué par la crise climatique¹⁵. La crise climatique aggrave la pénurie d'eau disponible, car la désertification et la diminution des précipitations annuelles fournissent chaque année moins d'eau à la région. Selon la branche jordanienne de l'USAID, les précipitations dans la région ont diminué de 25 mm par an depuis 1935, et les tempêtes qui alimentent habituellement les bassins versants ont vu leur fréquence réduite par trois¹⁶.

S'ajoute à cela le fait que la Jordanie partage ses ressources hydriques avec l'Arabie saoudite, Israël et la Syrie. Le traité de Wadi Araba¹⁷, signé en 1994 par la Jordanie et Israël, est un élément structurant de la crise hydrique jordanienne. Il contient dans son annexe II des clauses spécifiques sur « le partage et la coopération » autour des ressources hydriques. Si l'accord prévoit le partage de la rivière Yarmouk, il engage également Israël à fournir gratuitement chaque

¹⁵ Nidal Hadadin, Maher Qaqish, Emad Akawwi *et al.*, "Water Shortage in Jordan—Sustainable Solutions", *Desalination*, vol. 250, n° 1, 2010, p. 197-202. En ligne : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S001191640900811X>.

¹⁶ Entretien avec un responsable de USAID Jordan à Amman, 5 mars 2023.

¹⁷ UN Peace Maker, *Treaty of Peace Between the State of Israel and the Hashemite Kingdom of Jordan*, 26 Oct. 1994, <https://peacemaker.un.org/sites/default/files/document/files/2024/05/IL20J0941026peacetreatyisraeljordan.pdf>.

année à la Jordanie un volume d'eau déterminé, fixé à 50 millions de mètres cubes. Or, entre 1996 et 2001, l'État hébreu n'a honoré ses obligations que deux années sur six¹⁸. De plus, Israël fait également des prélevements hors accord sur le haut Jourdain, via l'Aqueduc national (National Water Carrier) détournant les eaux du lac de Tibériade¹⁹. Ce projet permet à Israël une captation de l'eau en amont, réduisant drastiquement les taux arrivant en Jordanie, située en aval. Lors de nos entretiens, plusieurs enquêtés ont souligné cet aspect, à l'instar de l'ancien ministre des Affaires étrangères et ambassadeur en Israël Marwan Muasher : « L'utilisation inéquitable du fleuve Jourdain par les autorités israéliennes constitue un défi majeur aggravant la crise de l'eau en Jordanie²⁰. »

Le cas du Yarmouk illustre également la complexité régionale de cette crise. Si ce cours d'eau constitue la principale source de surface pour la Jordanie, son débit est fortement conditionné par les aménagements hydrauliques réalisés en Syrie. Depuis les années 1980, Damas a multiplié les barrages et retenues, bien au-delà de ce que prévoyaient les accords conclus avec Amman. L'accord syro-jordanien de 1987 avait pourtant fixé un cadre de partage précis, censé garantir à la Jordanie une part minimale du débit. Mais, dans les faits, les dizaines de petits barrages construits par la Syrie sur les affluents du Yarmouk ont amputé considérablement les volumes transitant vers le royaume hachémite²¹.

Le gouvernement jordanien pointe par ailleurs la multiplication des vagues migratoires pour expliquer le déséquilibre entre l'offre et la demande d'eau. À la suite d'un rapport sur les aquifères souterrains publié en 2015, l'ancien ministre de l'Eau et de l'Irrigation, Hazem Al Naser a signalé une baisse notable du niveau des nappes phréatiques, attribuée à une surexploitation des ressources ainsi qu'à une augmentation de la demande en raison de la crise des réfugiés syriens²². En effet,

18 Jacques Fontaine, « La politique israélienne de l'eau : une volonté permanente d'accaparement des ressources régionales », *Géologues*, n° 171, 2011. En ligne : <https://www.geosoc.fr/metiers-formations/domaines-d-activites/eau/pour-en-savoir-plus/usage-de-l-eau/306-la-politique-israelienne-de-l-eau-une-volonte-permanente-d-accaparement-des-ressources-regionales/file.html>.

19 Hervé Amiot, « Eau et conflits dans le bassin du Jourdain », *Les Clés du Moyen-Orient*, 2013, <https://www.lesclesdumoyenoriente.com/Eau-et-conflits-dans-le-bassin-du-Jourdain.html>.

20 Entretien avec Marwan Muasher à Amman, février 2023.

21 L'exemple le plus emblématique est celui du barrage d'Al-Wahda (ou « barrage de l'Unité »), inauguré en 2004 comme projet phare de la coopération syro-jordanienne. Pensé comme un symbole de gestion partagée, il devait permettre de stocker jusqu'à 110 millions de mètres cubes d'eau par an. Or, dès sa mise en service, il s'est retrouvé largement sous-alimenté, du fait des captages massifs réalisés en amont par la Syrie. La guerre civile en Syrie est venue accentuer ce déséquilibre. L'effondrement des institutions et la fragmentation du contrôle territorial ont entraîné une multiplication des captages non réglementés, aggravant encore la baisse du débit du Yarmouk. Ainsi, loin d'être un axe de coopération, ce fleuve est devenu le symbole d'une vulnérabilité croissante pour la Jordanie, dépendante des décisions hydriques de ses voisins.

22 Voir Saddam Alkamali, « ندرألا يف ئفوجلا هايملا ددهي نيئاللا دايذا » « L'afflux de réfugiés

l'augmentation rapide de la population – de 400 000 habitants en 1946 à plus de 10 millions en 2020 – a exercé une pression considérable sur les ressources hydriques. La disponibilité de l'eau par habitant est tombée à 89 m³ par an en 2022, alors qu'elle était de 3 600 m³ en 1946. « Les vagues successives de réfugiés palestiniens et syriens au fil des ans ont contribué à une augmentation anormale de la population [jordanienne]²³ », a déclaré Marwan Muasher lors de notre entretien.

À travers ces discours, le gouvernement jordanien construit la crise de l'eau comme un problème de rareté et promeut en conséquence des réponses portant sur la modification des comportements individuels. Hussam Hussein et Amel Bourhrous soulignent la manière dont il mobilise l'institution religieuse dans la construction de ce discours : « Un partenariat conclu avec le ministère des Awqaf et des Affaires religieuses demande aux imams et prédicateurs d'aborder la pénurie de l'eau et la nécessité d'adopter de bonnes pratiques lors des prêches du vendredi et autres forums religieux²⁴. »

En incitant les imams à prêcher la modération, l'État dépolitise la question et transfère la responsabilité de la pénurie sur les citoyens et leurs pratiques individuelles, tout en occultant sa propre incapacité à gérer efficacement les infrastructures hydriques. Cette stratégie permet à l'élite gouvernementale de consolider son pouvoir en neutralisant les potentielles contestations populaires. Alors que la gestion de l'eau est perçue comme un enjeu stratégique vital pour la stabilité du pays, le régime, une monarchie autoritaire, maintient un contrôle strict sur les espaces de débat public.

Par ailleurs, en attribuant la crise de l'eau à de simples facteurs externes, le narratif du pouvoir écarte toute notion d'action collective pour y faire face. Il ne promeut ni les solutions communautaires, ni la régulation individuelle de la consommation, favorisant ainsi le désengagement du public. Comme l'affirme le chercheur Hussam Hussein, la pénurie d'eau est alors perçue comme une « question technique et dépolitisée : comment pouvons-nous augmenter l'offre [d'eau] pour répondre à la demande²⁵ ? ».

menace les nappes phréatiques en Jordanie »), Al-Arabi al-Jadid, 2 mai 2015, <https://www.alaraby.co.uk/نـدـرـأـلـاـيـفـةـيـفـوـجـلـاـهـاـيـمـلـاـدـدـهـيـنـيـعـجـالـلـاـدـدـاـيـدـزاـ/>

²³ Entretien avec Marwan Muasher à Amman, février 2023.

²⁴ Hussam Hussein & Amal Bourhrous, "A Discursive Analysis of the Water Scarcity Discourse in Jordan", Center for Strategic Studies, University of Jordan, 2015. En ligne : <https://jcss.org/3007/a-discursive-analysis-of-the-water-scarcity-discourse-in-jordan/>.

²⁵ Hussam Hussein, "Tomatoes, Tribes, Bananas, and Businessmen", art. cit.

Des choix de gouvernance qui alimentent la crise

Au sein même de la communauté scientifique²⁶, le discours de la rareté est nuancé. Si l'impact de la croissance démographique et de la situation migratoire est largement reconnu, des chercheurs comme Hussam Hussein soulignent que la pénurie n'est pas seulement un problème démographique, mais aussi le résultat de choix politiques qui ne sont pas abordés par le discours officiel : une analyse fine de ceux-ci révèle d'importantes responsabilités internes, qui se manifestent notamment à travers la gestion des infrastructures, l'allocation des ressources et la consolidation du pouvoir politique.

En premier lieu, la crise est en partie le résultat de défaillances systémiques dans la gestion des infrastructures hydrauliques en Jordanie. Comme l'a souligné le ministre de l'Environnement lui-même lors de notre entretien, « jusqu'à 50 % de l'eau circulant dans le réseau de canalisations est perdue²⁷ ». Cette observation est corroborée par des travaux de recherches, à l'instar de ceux de Khadija Darmame et Rob B. Potter, qui précisaient déjà en 2009 que les défaillances techniques du réseau « sont souvent occultées par les discours gouvernementaux²⁸ ». En effet, l'État préfère se focaliser sur des problèmes individualisés comme les branchements illégaux ou les factures impayées. Le manque de suivi des études techniques, comme celle proposée par la Lema²⁹ pour réduire les fuites, confirme le peu d'engagement politique pour résoudre ce problème structurel.

Par ailleurs, les choix d'allocation de la ressource hydrique sont profondément politiques et contribuent à la pénurie. L'eau est prioritairement allouée aux secteurs industriels et énergétiques, ainsi qu'à une agriculture privilégiant les « *cash*

²⁶ Voir notamment Khadija Darmame & Rob B. Potter, « Gestion de la rareté de l'eau à Amman : rationnement de l'offre et pratiques des usagers », *Espaces et sociétés*, vol. 139, n° 4, 2009, p. 71-89. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2009-4-page-71>; Hussam Hussein, "Tomatoes, Tribes, Bananas, and Businessmen", art. cit.; Frederick Wojnarowski, "Contested Flows: The Power and Politics of Water in Jordan", London School of Economics and Political Science, 2024, <https://www.lse.ac.uk/research/research-for-the-world/politics/politics-of-water-jordan>.

²⁷ Entretien avec Muawieh Radaideh à Amman, mars 2023.

²⁸ Khadija Darmame & Rob B. Potter, « Gestion de la rareté de l'eau à Amman », art. cit.

²⁹ La Lema est un consortium franco-jordanien à qui a été attribuée la gestion de l'approvisionnement en eau dans le Grand Amman. La mise en place du premier contrat de ce partenariat remonte à 1999. Pour améliorer l'offre hydrique, la Lema avait déclaré vouloir lutter contre les fuites techniques et les branchements illégaux en adoptant une stratégie purement technique visant à contourner les canalisations défectueuses pour limiter les fuites. Toutefois, cette stratégie a exacerbé les inégalités spatiales et le programme s'est avéré ségrégatif. Ce constat met en lumière les limites d'une logique de marché appliquée à un bien aussi fondamental que l'eau, soulignant les risques d'inégalités d'accès et de marginalisation des populations les plus vulnérables.

crop ». Livia Perosino a étudié ce phénomène³⁰, très consommateur en eau, de surproduction maraîchère qui favorise les produits à haute valeur ajoutée sur le marché international tels que les tomates, aubergines, poivrons, bananes, etc. Notre observation de terrain auprès du projet de permaculture Greening the Desert dans le village de Jawfa-Jawasreh³¹ a illustré ce paradoxe : la culture intensive de bananes, extrêmement consommatrice en eau, se maintient malgré les recommandations d'ONG locales prônant des pratiques plus durables. Largement soutenue par l'agrobusiness et le gouvernement, cette production à l'exportation entraîne une fuite indirecte des ressources en eau du pays³².

Cette politique est en partie une réponse aux exigences du « *shadow state*³³ » : un réseau d'acteurs tribaux et régionaux, enraciné dans les structures bureaucratiques et militaires, dont le soutien est vital au maintien du pouvoir hachémite. Satisfaire les besoins en eau de l'agrobusiness permet ainsi à l'État de consolider sa légitimité auprès de ces élites, au détriment des pratiques agricoles plus durables et de la pérennité de la ressource. Hussam Hussein explore cet enjeu en profondeur dans son article « *Tomatoes, tribes, bananas, and businessmen*³⁴ ».

Pour sa part, le secteur énergétique en Jordanie est extrêmement consommateur en eau, notamment du fait que la Jordanie s'approvisionne en électricité à travers la production de schiste bitumineux et d'énergie nucléaire, deux procédés entraînant une forte demande en eau. Le rapport de la National Water Strategy estime qu'en 2023 la production de schiste bitumineux et les centrales nucléaires auront déjà surexploité 4 % des ressources en eau de surface et souterraines, avoisinant les 39 hectomètres cube consommés³⁵.

Quant au secteur industriel, il prélève beaucoup moins d'eau que son pendant agricole³⁶. Selon le ministre jordanien de l'Eau et de l'Irrigation, Motasem N. Saidan,

³⁰ Livia Perosino, « Vider les campagnes en Jordanie », Carep Paris, 2025, <https://carep-paris.org/recherche/écologie-et-politique/vider-les-campagnes-en-jordanie/>.

³¹ Nous avons visité le projet de permaculture Greening the Desert (GTD) situé à Shouneh Janobieh, à l'ouest de la Jordanie, dans la vallée de la mer Morte. Il a été fondé par les spécialistes de la permaculture Nadia et Geoff Lawton, et est principalement financé par le Royaume des Pays-Bas.

³² Cette fuite indirecte des ressources en eau a été conceptualisée par Tony Allan comme « *virtual water trade* ». Pour aller plus loin sur ce point, voir J.A. (Tony) Allan, “Virtual Water - the Water, Food, and Trade Nexus. Useful Concept or Misleading Metaphor?”, *Water International*, vol. 28, issue 1, 2003. En ligne : <https://doi.org/10.1080/02508060.2003.9724812>.

³³ Valerie Yorke, “Jordan's Shadow State and Water Management: Prospects for Water Security Will Depend on Politics and Regional Cooperation” in Reinhard F. Hüttl, Oliver Bens, Christine Bismuth et al. (eds), *Society-Water-Technology: A Critical Appraisal of Major Water Engineering Projects*, Cham: Springer International Publishing, 2016, p. 227-251. En ligne : https://doi.org/10.1007/978-3-319-18971-0_15.

³⁴ Hussam Hussein, “Tomatoes, Tribes, Bananas, and Businessmen”, art. cit.

³⁵ Mohammad Al-Addous, Mathhar Bdour, Mohammad Alnaief et al., “Water Resources in Jordan”, art. cit.

³⁶ Il s'agirait de seulement 3,3 % selon le rapport “National Water Strategy 2023-2040”. Voir

« la consommation de l'eau dans le secteur industriel varie selon les produits manufacturés. Les industries chimiques et d'emballage consomment davantage d'eau, avec des taux respectifs de 32,61 % et 23,71 %³⁷ ». Cependant, ce secteur a de lourds effets sur les ressources hydriques. La principale préoccupation est liée au traitement des déchets et de la pollution des eaux engendrée par ses activités, notamment en raison de l'implantation d'usines à proximité des ressources hydriques. Emile Bouvier a ainsi montré que « la qualité de l'eau [du barrage King Talal] est fortement gênée par les usines environnantes qui versent dans ses effluents leurs rejets industriels, accroissant ainsi la salinité de l'eau, au même titre que les niveaux de produits chimiques et de métaux présents dans l'eau³⁸ ».

Motasem N. Saidan admet sur ce point qu'il existe « un manque de considération accordée à cet enjeu, [qui] n'est mentionné dans aucune des recommandations à court, moyen ou long terme formulées dans les stratégies et politiques nationales³⁹ ». Si, dans son rapport stratégique⁴⁰, le gouvernement jordanien consacre une partie à la gestion intégrée des ressources en eau et à la protection de l'environnement, il se focalise sur le forage illégal de puits et ne fait pas allusion aux effets du secteur industriel sur les ressources hydriques, ni à celui de l'agriculture.

Ces choix politiques et problèmes de gouvernance, couplés aux facteurs exogènes déjà étudiés, sont à l'origine d'une explosion de la demande en eau qui rend le pays de plus en plus dépendant de ses voisins. En conséquence, la Jordanie est aujourd'hui contrainte d'acheter des quantités d'eau supplémentaires à Israël, comme le confirme l'accord d'octobre 2021⁴¹, au risque de voir se perpétuer l'hydro-hégémonie israélienne. Comme l'a souligné lors d'un entretien Mohammad Asfour⁴², président de l'organisation Wadi, si les pays voisins représentent l'une des plus grandes menaces pour l'autonomie hydrique de la Jordanie, le modèle de gestion politique de la pénurie ne fait qu'aggraver la dépendance du pays vis-à-vis de ses voisins.

Ministry of Water and Irrigation, "National Water Strategy", *op. cit.*

37 Entretien avec le ministre Motasem Saidan à Amman, février 2023.

38 Emile Bouvier, « La Jordanie, un pays à la vulnérabilité hydrique exponentielle (1/2). Le déséquilibre hydrique à l'origine de la crise de l'eau en Jordanie », *Les Clés du Moyen-Orient*, 2020, <https://www.lesclesdumoyenoriente.com/La-Jordanie-un-pays-a-la-vulnerabilite-hydrique-exponentielle-1-2-Le.html>.

39 Entretien avec le ministre Motasem Saidan à Amman, février 2023.

40 Ministry of Water and Irrigation, "National Water Strategy", *op. cit.*

41 Voir *Arab News*, « Signature d'un accord doublant la quantité d'eau fournie par Israël à la Jordanie », 12 octobre 2021, <https://www.arabnews.fr/node/153431/monde-arabe>. Le gouvernement jordanien s'efforce de dissimuler cette dépendance hydrique vis-à-vis d'Israël, car elle est une source de fortes tensions au sein de la population. L'asymétrie de l'information en témoigne : alors que la presse jordanienne publie peu de données sur les achats d'eau à son voisin, les journaux israéliens publient de nombreux articles vantant l'hydro-diplomatie israélienne. Entretien avec Myriam Ababsa à Paris, 11 septembre 2025 ; voir aussi Mohamed Errani – RFI, « Jordanie. Israël fixe des conditions au renouvellement du contrat sur l'eau », 7 avril 2024, <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20240407-jordanie-isra%C3%ABl-fixe-des-conditions-au-renouvellement-du-contrat-sur-l-eau>.

42 Entretien avec Mohammad Asfour, président de l'organisation Wadi, Amman, mars 2023.

Quant à la répartition de l'eau entre les ménages, elle est devenue un véritable vecteur d'inégalités. Tout d'abord, celles-ci sont spatialement déterminées. Selon la Banque mondiale, 92 % de la population jordanienne habite dans les zones urbaines contre 8 % dans les zones rurales⁴³. Or, la population urbaine bénéficie à l'échelle nationale d'un meilleur accès à l'eau par rapport aux zones rurales, où certains ménages ne disposent d'eau que six heures par semaine, comme à Dhiban, voire une heure et demie, comme à Jabal Bani Hamida⁴⁴.

Par ailleurs, la distribution de l'eau pour l'utilisation domestique relève de fortes disparités dans la capitale mais aussi au niveau national. À Amman, les inégalités se manifestent notamment pendant l'été, où certains quartiers reçoivent de l'eau trois fois par semaine contre d'autres une fois tous les dix jours. Eliott Ducharme, s'appuyant sur Neda Zawahri⁴⁵, souligne que « seules 30 % des subventions attribuées à l'eau profitent réellement aux populations les plus pauvres, du fait du manque de transparence dans l'allocation des ressources⁴⁶ ». Ces inégalités sont notamment le résultat des moyens économiques des ménages aisés qui leur permettent de s'approvisionner en eau supplémentaire.

S'ajoute à cela la question des factures d'eau impayées⁴⁷, qui empêche le gouvernement de gérer efficacement la ressource. Le déficit budgétaire qui en résulte a également une incidence sur les fonds d'aide étrangère. Étant donné que le gouvernement n'est pas en mesure de collecter suffisamment de taxes, il reçoit moins de prêts internationaux⁴⁸. De manière générale, ces lacunes fiscales et le manque de budget qui en découle limitent la capacité des agences gouvernementales à investir dans des solutions diversifiées et dans la recherche pour faire face à la pénurie d'eau.

⁴³ Banque mondiale, « Population urbaine (% du total) – Jordan », 2023, <https://donnees.banquemonde.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=JO>.

⁴⁴ Frederick Wojnarowski, "Contested Flows", art. cit.

⁴⁵ Neda Zawahri, "Popular Protests and the Governance of Scarce Fresh Water in Jordan", *The Arab World Geographer*, vol. 15, n° 4, 2012, p. 67-301.

⁴⁶ Eliott Ducharme, « La gestion de l'eau en Jordanie face à la "crise syrienne": entre transition néolibérale et tensions sociales », *Méropolitiques*, juin 2015, <https://metropolitiques.eu/La-gestion-de-l-eau-en-Jordanie.html>.

⁴⁷ Ce point a été soulevé par le ministre de l'Eau et d'Irrigation lors de notre rencontre à Amman en février 2023.

⁴⁸ Homi Kharas & John W. McArthur, "Building the SDG Economy: Needs, Spending, and Financing for Universal Achievement of the Sustainable Development Goals", *Brookings*, 2019, <https://www.brookings.edu/articles/building-the-sdg-economy-needs-spending-and-financing-for-universal-achievement-of-the-sustainable-development-goals/>.

Un solutionnisme technologique légitimé par les acteurs globaux mais contesté localement

Bien que les enjeux liés à la rareté de l'eau occupent une place centrale dans les politiques publiques jordaniennes, les réponses apportées sont souvent de nature purement technologique. Le technosolutionnisme, qui se matérialise par le dessalement, le traitement des eaux usées ou la construction de mégainfrastructures (tel que des barrages), s'inscrit dans un modèle de développement initié dans les années 1980 et encouragé par les institutions internationales. Plutôt que de s'attaquer aux déséquilibres dans la gestion et l'allocation de la ressource, cette orientation technologique vise à alimenter un modèle de croissance inchangé en mobilisant de nouvelles sources « non conventionnelles ».

Loin d'être neutres, ces choix techniques traduisent une orientation politique plus profonde, où l'innovation technologique devient un levier de consolidation du pouvoir. Comme l'affirme Langdon Winner, de nombreux systèmes technologiques complexes sont hautement compatibles avec un contrôle hiérarchique et centralisé⁴⁹. En Jordanie, la gestion de l'eau se transforme ainsi en un outil de gouvernementalité, qui renforce la dépendance des citoyens aux structures étatiques et marginalise toute remise en question démocratique de la distribution des ressources. Ces solutions, tout en étant présentées comme des réponses à une crise environnementale, contribuent en réalité à la perpétuation d'un ordre politique autoritaire.

« Ces solutions [technologiques] cherchent à augmenter la disponibilité en eau en ayant recours à des ressources dites "non conventionnelles" », rappelle la chercheuse Livia Perosino⁵⁰. Dès les années 2000, le Royaume hachémite a ainsi mis en place une politique de traitement des eaux usées, notamment pour l'irrigation agricole, à travers la construction d'une trentaine de stations de traitement. Simultanément, des projets d'envergure ont été lancés, comme l'exploitation de l'aquifère fossile de Disi, dont la construction a nécessité un financement international de 900 millions d'euros pour fournir 25 % de l'eau potable du pays. En outre, la construction de trois barrages dans les Southern Ghors a permis de récupérer des eaux de ruissellement pour alimenter les réseaux urbains dans le sud-ouest et les complexes touristiques de la mer Morte⁵¹.

⁴⁹ Langdon Winner, "Do Artifacts Have Politics?", *Daedalus*, vol. 109, n° 1, 1980, p. 121-136. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/20024652>.

⁵⁰ Livia Perosino, « Vider les campagnes en Jordanie », art. cit.

⁵¹ Agence française pour le développement, « Le projet Disi, vital pour l'alimentation en eau du pays », 2009, <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/le-projet-disi-vital-pour-lalimentation-en-eau-du-pays>.

Des projets de dessalement (d'eau de mer et saumâtre) ont également commencé à voir le jour à partir des années 2010. Leur construction, avec le soutien de bailleurs de fonds internationaux, illustre là encore la théorie d'un technosolutionnisme qui consolide le pouvoir. Dans le cas jordanien, ce phénomène revêt une double dimension stratégique. D'une part, le dessalement promet au Royaume une moindre dépendance vis-à-vis d'Israël. D'autre part, il consolide le contrôle du gouvernement sur la ressource en eau, un levier essentiel pour maintenir son autorité sur la population. Or, l'échelle spatiale du potentiel de dessalement de l'eau de mer en Jordanie se voit limitée en raison d'un littoral réduit⁵². L'usine de dessalement d'Aqaba, inaugurée en 2017 et l'une des plus grandes au monde, repose sur deux contradictions : d'une part des barrières techniques et financières élevées ; et d'autre part une forte consommation d'énergie pour produire et acheminer cette eau⁵³.

Ces infrastructures centralisées excluent *de facto* les populations les plus vulnérables en introduisant des logiques de tarification où l'accès à l'eau dépend de la capacité à payer. Le dessalement transforme ainsi l'eau en une marchandise, hiérarchisant l'accès à la ressource et marginalisant certains groupes.

Cette dynamique s'inscrit aussi dans un phénomène de néo-impérialisme technologique, où les intérêts des pays occidentaux et des grandes institutions financières convergent avec ceux des élites locales. Comme le montrent les travaux de Frederick Wojnarowski⁵⁴, ces projets sont souvent façonnés par des agendas globaux qui, tout en prétendant résoudre la crise hydrique, consolident des formes d'inégalités et de dépendance structurelle envers les technologies et les financements étrangers.

Le discours étatique jordanien, qui présente la technologie comme une solution majeure à la pénurie d'eau, trouve un écho positif auprès des organisations internationales. Des institutions comme la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance)

⁵² Mohammad Al-Addous, Mathhar Bdour, Mohammad Alnaief *et al.*, "Water Resources in Jordan", art. cit.

⁵³ Un « National Water Carrier » – semblable à celui en Israël – est actuellement en projet pour acheminer l'eau d'Aqaba vers Amman. Plusieurs investisseurs et organisations internationales financent ce projet de dessalement et convoyage (appelé « Aqaba-Amman Water Desalination and Conveyance Project », ou « National Water Carrier of Jordan »), dont la Banque européenne d'investissement, qui y contribue à hauteur de 200 millions d'euros depuis 2022, ou encore l'USAID. Par ailleurs, des contrats public-privé ont été signés dans le cadre de ce projet, comme celui entre le gouvernement jordanien et Meridiam-Suez en 2025 (avec une durée de trente ans). L'objectif est d'approvisionner en eau potable 3 millions d'habitants en zone urbaine et de produire jusqu'à 40 % de la consommation en eau potable de la Jordanie. Voir Caisse des Dépôts, « Suez et Meridiam : la 2^e plus grande usine de dessalement au monde en Jordanie », 16 janvier 2025, <https://www.caissedesdepots.fr/actualites/suez-la-2e-plus-grande-usine-de-dessalement-au-monde-en-jordanie>. Voir aussi Mohammad Al-Addous, Mathhar Bdour, Mohammad Alnaief *et al.*, "Water Resources in Jordan", art. cit.

⁵⁴ Frederick Wojnarowski, "Contested Flows", art. cit.

corroborent cette idée, en soulignant l'impact du changement climatique, de la croissance démographique ou encore de la situation migratoire sur la crise hydrique. Or, comme le souligne Elliott Ducharme, les bailleurs de fonds internationaux renforcent la tendance néolibérale de gestion de l'eau :

La Jordanie dépend très largement du soutien technique et financier des grands bailleurs de fonds internationaux, en particulier les États-Unis via l'USAID, l'Allemagne via la banque de développement KfW et l'organisme de coopération GIZ [l'Agence allemande de coopération internationale], le Japon via la Jica [l'Agence japonaise de coopération internationale] et la France via l'AFD [l'Agence française de développement. [...] Face à ces problèmes qui s'aggravent, les principaux bailleurs de fonds tentent d'imposer des réformes de grande ampleur, basées sur des principes de gestion d'inspiration néolibérale, s'inscrivant par ailleurs dans une tendance longue de tentatives d'ouverture des services de base (électricité, transports...) au secteur privé, encouragées par les institutions internationales comme le FMI ou la Banque mondiale. La National Water Strategy, élaborée par le ministère de l'Eau et de l'Irrigation, planifie ces changements considérables en conformité avec les exigences des principaux bailleurs de fonds du secteur⁵⁵.

Mais le consensus technocratique en matière de gestion de l'eau en Jordanie, bien que légitimé par les discours étatiques et internationaux, est loin de faire l'unanimité. Si le récit de la rareté semble peu contesté à première vue, une analyse de terrain révèle l'existence de profondes tensions et de formes de contestation locales, qui remettent en question aussi bien les solutions techniques que leur justification politique.

Rares sont en effet les Jordaniens qui ne sont pas exposés au manque d'eau. On peut citer ici différents témoignages récoltés à Amman par Adélie Aubaret, Pauline Beignon et Firas Abanda : « Je n'aime pas les tapis, mais comme je ne peux pas me permettre d'utiliser de l'eau pour nettoyer le carrelage, on en a mis partout » (Nassem Al-Bitar, une mère au foyer de 53 ans avec six enfants, habitante du quartier populaire de Jabal Al-Qosour dans le nord-est d'Amman) ; « Il est arrivé que j'aille sous la douche et que rien n'en sorte parce qu'il n'y avait plus d'eau » (Naser Fedah, 26 ans, habitant du quartier d'Abdoun, où se côtoient ambassades et grandes demeures contemporaines avec jardin) ; « Laver les voitures deux fois par semaine, surtout en été, je ne suis pas certain que ce soit nécessaire » (Mohamed Sammer, gardien d'un immeuble d'Al-Joubayhah, quartier de classe moyenne situé dans le nord d'Amman)⁵⁶.

⁵⁵ Elliott Ducharme, « La gestion de l'eau en Jordanie face à la "crise syrienne" », art. cit.

⁵⁶ Adélie Aubaret, Pauline Beignon & Firas Abanda, « Dans les quartiers d'Amman, l'eau comme source d'inégalités », Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ),

Si ces témoignages illustrent à quel point tous les Jordaniens, peu importe leur classe sociale, sont exposés à la problématique de l'eau, ils montrent aussi que la notion de rareté est subjective et varie selon les individus et l'environnement dans lequel ils vivent. Ainsi, pour les habitants des quartiers aisés de la capitale jordanienne, l'eau devient « rare » lorsqu'ils ne peuvent plus laver leur voiture en plein été ou que leurs piscines ne sont remplies qu'aux trois quarts. En revanche, pour les habitants des quartiers populaires, la rareté prend une tout autre dimension, bien plus vitale et préoccupante.

Face à ces problèmes, certaines formes de contestation sont perceptibles au sein de la société jordanienne, malgré le caractère autoritaire du régime. Tout d'abord, la gestion des infrastructures est vivement critiquée. L'assèchement de six des dix-sept barrages du pays durant l'été 2021⁵⁷ a mis en lumière la négligence de l'administration, dénoncée par des figures comme Adnan Khadan, le président du Syndicat des agriculteurs. La réponse du gouvernement, qui a consisté à distribuer 1 million de dinars jordaniens aux agriculteurs pour compenser leurs pertes, a été perçue comme une solution court-termiste, occultant l'opportunité d'investir ces fonds dans des systèmes durables, comme l'irrigation efficace ou la récupération d'eau.

De plus, les solutions technologiques prônées par l'État ont des conséquences négatives concrètes. L'utilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation, par exemple, pose des défis environnementaux majeurs. L'étude de Mohamed Hasan Tawfik⁵⁸ sur la vallée du Jourdain met en évidence les défis liés à la salinité de ces eaux et ses effets négatifs sur certaines cultures. L'adaptation est difficile pour les agriculteurs disposant de moyens financiers limités, et les solutions techniques proposées se révèlent souvent inadaptées aux réalités socio-économiques locales⁵⁹. Cette tension illustre le décalage entre le discours officiel et les défis du quotidien.

Face à ces limites, des alternatives écologiques et communautaires émergent pour s'opposer au technosolutionnisme prôné par le gouvernement et certains bailleurs de fonds. Des initiatives citoyennes et des ONG locales critiquent la privatisation partielle du secteur de l'eau et promeuvent une gestion plus participative. Des organisations comme l'Arab Group for the Protection of Nature (APN)⁶⁰ mènent des actions concrètes par le biais de programmes éducatifs et de projets agricoles durables qui favorisent la gestion écologique des ressources. De la même manière, l'ONG Wadi Jordan⁶¹ propose une approche résolument différente, en promouvant

Université de Strasbourg, 25 mai 2024, <https://www.cuej.info/dossiers-multimedias/jordanie-sable-emouvant/dans-les-quartiers-damman-leau-comme-source-dinegalites>.

⁵⁷ Lyse Mauvais, « De l'eau contre du solaire, l'accord contesté entre la Jordanie et Israël », *Reporterre*, 28 décembre 2021, <https://reporterre.net/De-l-eau-contre-du-solaire-l-accord-conteste-entre-la-Jordanie-et-Israel>.

⁵⁸ Mohamed Hassan Tawfik, Hadeel Al-Zawaïdah, Jaime Hoogesteger *et al.*, "Shifting Waters: The Challenges of Transitioning from Freshwater to Treated Wastewater Irrigation in the Northern Jordan Valley", *Water*, 15(7), 2023. En ligne : <https://doi.org/10.3390/w15071315>.

⁵⁹ Voir Livia Perosino, « Vider les campagnes en Jordanie », art. cit.

⁶⁰ The Arab Group for the Protection of Nature, <https://apnature.org/en>.

⁶¹ Wadi Jordan, <https://wadi-jordan.org/>.

la recharge naturelle des nappes phréatiques par la restauration des écosystèmes locaux, comme nous avons pu l'observer lors de notre visite d'un de leurs sites, près de la ville de Salt. Cette approche privilégie l'ombre des arbres, les systèmes racinaires et l'aspérité du sol pour créer des espaces de rétention d'eau, offrant ainsi un contre-modèle à la dépendance aux méga-infrastructures. Enfin, le projet de permaculture Greening the Desert⁶² fournit des informations précieuses sur les pratiques de gestion durable de l'eau. Par exemple, ses systèmes de traitement des eaux usées incluent l'utilisation d'une plante indigène, l'alfa (aussi appelé l'herbe du désert) qui sert d'adsorbant pour l'assainissement de l'eau⁶³.

Cette pluralité de voix remet en question le récit d'une crise apolitique, en mettant en lumière les défaillances de gouvernance et les alternatives viables qui sont pourtant occultées par l'État.

Conclusion

La crise de l'eau en Jordanie ne peut être comprise sans interroger les récits qui la façonnent. Loin d'être une simple réalité environnementale, elle est le produit d'un discours étatique puissant, qui mobilise des causes exogènes – conditions climatiques, vagues migratoires, géopolitique régionale – pour en faire une crise perçue comme naturelle, inévitable, et donc politiquement neutre. Ce récit largement relayé par les institutions internationales et certains travaux scientifiques, participe à une dépolitisation profonde de la question hydrique, qui empêche l'émergence de solutions structurelles, et renforce un mode de gouvernance autoritaire fondé sur la centralisation des décisions, la technocratie et l'exclusion des acteurs locaux.

En réinscrivant l'analyse de la crise dans le cadre des théories issues du mouvement de la *Critical Political Ecology*, cet article a mis en lumière les mécanismes par lesquels la connaissance scientifique sur l'environnement peut être mobilisée à des fins politiques. Loin de prétendre à la neutralité, cette approche critique montre que les savoirs dominants sur l'eau – rareté, durabilité, bonne gestion – sont produits dans des contextes sociaux et institutionnels particuliers, où certains intérêts l'emportent sur d'autres. Le cadre théorique a ainsi offert un outil conceptuel pour interroger les logiques de légitimation du discours étatique, en dévoilant les rapports de pouvoir sous-jacents aux stratégies de gestion hydrique.

Tout au long de notre analyse, nous avons vu comment ce récit sur la rareté de l'eau participe à la consolidation d'un ordre autoritaire. En naturalisant la crise, le

⁶² Greening the Dersert Project, <https://www.greeningthedesertproject.org/>.

⁶³ Jyothy Vijayan & T. Niranjana Prabhu, "Catalytic and Non-catalytic Approach for the Synthesis of Green Functionalized Nanocellulose from Different Biomass: Properties and Adsorption Studies", *Topics in Catalysis*, vol.65, n°19-20, 2022, p. 1-17.

pouvoir jordanien détourne l'attention des politiques agricoles irrationnelles, de la gouvernance centralisée de l'eau, des inégalités territoriales et sociales d'accès et de son alliance avec des bailleurs de fonds internationaux aux agendas néolibéraux. Cette stratégie permet d'imposer un programme technocratique fondé sur le solutionnisme technologique (dessalement, barrages, réformes de marché) qui, loin de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, introduit de nouvelles formes d'exclusion sociale et de dépendance vis-à-vis des élites nationales et des acteurs globaux⁶⁴.

Ce récit est d'autant plus efficace qu'il trouve peu de résistance. L'absence de débat public, de contestation visible ou de mouvement social d'ampleur témoigne d'une forme d'adhésion contrainte à une narration qui enferme la population dans une représentation unique de la crise, rendant toute alternative difficilement pensable. Pourtant, comme nous l'avons vu, des voix critiques existent – qu'il s'agisse de chercheurs, d'organisations locales ou d'initiatives citoyennes. Ces formes de mobilisation, encore marginales, ouvrent des brèches : elles proposent une autre lecture de la crise, davantage ancrée dans les réalités sociales et territoriales, et appellent à une gestion plus participative de l'eau.

Ainsi, politiser la crise hydrique en Jordanie ne signifie pas nier les contraintes physiques réelles, mais reconnaître qu'elles sont toujours interprétées et gérées à travers des choix politiques. Cela implique de réhabiliter les savoirs situés, de redonner une voix aux populations affectées et de mettre en débat les priorités d'action. Car tant que l'eau sera pensée comme une ressource à gérer d'en haut, au nom de l'urgence et de l'expertise, les solutions resteront partielles, autoritaires et inéquitables. À l'inverse, en soutenant les mobilisations locales, les pratiques de gestion communautaire et les revendications pour plus de transparence, il devient possible de réinventer un modèle de gouvernance hydrique plus résilient.

64 Le manque d'accès à des données scientifiques précises et fiables illustre également ce jeu de pouvoir. Bien qu'elles existent auprès des différents acteurs (gouvernements, ONG), elles produisent souvent un discours intéressé autour de la rareté de l'eau, au détriment de la protection de l'environnement et du bien commun. La mise en place d'une base de données croisée serait utile à la communauté de chercheurs, mais également au gouvernement jordanien, si son objectif était de définir des politiques publiques véritablement durables et transparentes. Voir Mohammad Al-Addous, Mathhar Bdour, Mohammad Alnaief *et al.*, "Water Resources in Jordan", art. cit.

Du corporatisme à l'organisation contestataire autonome

histoire et actualité du
syndicalisme en Jordanie

ANTOINE JAUBERT

Étudiant en Master 2 de relations internationales à Sciences Po Strasbourg

Cet article examine les mutations du syndicalisme en Jordanie. Celui-ci est marqué par l'hégémonie depuis les années 1950 d'une fédération syndicale unique encadrée par l'État, la GFJTU. Il s'agit d'étudier l'évolution de ce modèle syndical et les raisons de sa remise en cause progressive. Cette étude revient pour cela sur les conséquences de la période de répression politique qui touche les militants jordaniens dans les années 1970, puis sur les effets des politiques économiques néo-libérales impulsées à partir des années 1990. Ces dynamiques, couplées à la dégradation de la situation économique, sont à l'origine au début des années 2000 de tentatives d'auto-organisation syndicale, qui culminent avec la fondation en 2013 d'une Fédération des syndicats indépendants (JFITU), à la faveur notamment des mobilisations liées aux Printemps arabes. Ces syndicats indépendants, non reconnus par le droit jordanien et réprimés, cristallisent de nombreux enjeux politiques. Cet article tente d'analyser les conditions d'émergence, les formes d'organisation et les stratégies de résistance de ces syndicats alternatifs, en les replaçant dans les transformations politico-économiques de la Jordanie durant ces soixante dernières années. Il interroge leur rôle contestataire potentiel dans un contexte autoritaire de fermeture du champ politique.

Introduction

Le mouvement syndical en Jordanie se structure au début des années 1950, quatre ans après l'indépendance du pays. Les syndicats nouvellement créés se regroupent sous l'égide exclusive de la Fédération générale des syndicats jordaniens (General Federation of Jordanian Trade Unions, GFJTU). Cette dynamique d'expansion connaît un coup d'arrêt dans les années 1970, au moment où ces syndicats subissent la répression de l'État, en représailles de leur implication jugée trop active et contestataire dans la vie politique nationale. Depuis lors, toutes les demandes de création de syndicats de travailleurs ont été refusées par le pouvoir jordanien – leur légalisation devant faire l'objet d'une approbation législative. Par conséquent, la GFJTU dispose historiquement du monopole incontestable de la représentation syndicale.

Les syndicats dépendants de la GFJTU, implantés dans les principaux secteurs productifs jordaniens (dans les industries pétrolière et chimique, les industries textiles, minières et portuaires), sont tous organisés par branche et hétérogènes dans leur composition en termes de classe sociale. Ils agissent dans une perspective de cogestion avec l'État. On peut à ce titre considérer que ces organisations relèvent du corporatisme, c'est-à-dire une représentation par métiers interclassiste, subordonnée à un intérêt national construit, plutôt que du syndicalisme revendicatif dans son acceptation courante¹. Cependant, en situation de fermeture politique, comme c'est le cas en Jordanie, ces syndicats peuvent constituer des espaces alternatifs de politisation ou d'élaboration oppositionnelle². L'étude du syndicalisme en Jordanie, sous ses diverses formes, offre ainsi un point d'entrée fécond pour approcher les évolutions de la vie politique jordanienne et des rapports entre État et société civile.

Les syndicats officiels ont fait l'objet de nombreuses critiques et d'un certain rejet de la part d'une fraction importante des travailleurs jordaniens. En 2013, dans le contexte des Printemps arabes, neuf nouvelles organisations syndicales indépendantes³, constituées par d'anciens militants issus du syndicalisme traditionnel, se réunissent pour fonder la Fédération générale des syndicats indépendants (Jordanian Federation of Independent Trade Unions, JFITU)⁴. Cette structure s'est principalement définie en opposition aux syndicats officiels, souhaitant constituer une alternative à ceux-ci et renouveler le mode

1 Élisabeth Longuenesse, « Les syndicats professionnels en Jordanie. Enjeux de société et lutte nationale », document de travail, Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (Gremmo), 2000, <https://shs.hal.science/halshs-00111075v1>.

2 Pénélope Larzillière, « Contestation et autoritarisme en Jordanie », *Mouvements des idées et des luttes*, n° 66, 2011, p. 104-109. En ligne : <https://doi.org/10.3917/mouv.066.0104>.

3 Précisons que l'existence de ces syndicats est informelle car elle n'est pas reconnue par la loi.

4 Le congrès de fondation a lieu le 26 avril 2013 et regroupe 218 délégués.

de représentation du salariat en Jordanie. L'activité des syndicats indépendants a rencontré depuis leur formation une répression constante et vigoureuse de l'État jordanien, avec l'arrestation et la détention de ses principaux dirigeants et l'interdiction des rassemblements publics à leur initiative.

Quelles dynamiques ont mené à la cristallisation du mécontentement populaire pour donner naissance à ces syndicats indépendants ? Par quels moyens ceux-ci essaient-ils de perdurer malgré la répression ? Le présent article vise à combler une production assez lacunaire sur le sujet. En effet, relativement peu d'articles en langue française ont été produits sur les effets politiques en Jordanie des reconfigurations post-Printemps arabes, eu égard à la relative faible portée induite par les événements, en comparaison avec certains pays voisins comme l'Égypte ou la Tunisie⁵. De même, alors que très peu d'articles récents traitent du syndicalisme en Jordanie, aucune production scientifique ne porte sur les nouveaux syndicats indépendants⁶. Quelques recherches antérieures se sont intéressées au caractère corporatiste des syndicats traditionnels en lien avec les enjeux de construction nationale en Jordanie⁷, mais là encore la littérature est limitée par rapport à celle portant sur les pays où les luttes de libération nationale conflictuelles (comme en Algérie⁸) ou les politiques de modernisation autoritariste post-indépendance (comme en Égypte⁹) ont donné aux centrales syndicales uniques un poids politique plus important.

Cet article s'inscrit ainsi dans une démarche de réévaluation de l'importance du syndicalisme contestataire dans la vie politique jordanienne, en mettant en exergue ses répressions successives et son imbrication avec les évolutions politiques qui ont affecté le pays. Malgré l'ouverture politique des années 1990, le cadre d'expression dissidente reste restreint. L'étude des syndicats permet en ce sens d'approcher un des rares espaces où l'on peut en quelque sorte « faire de la politique » en Jordanie.

Ce travail de recherche s'est basé sur la conduite de deux entretiens semi-directifs menés avec M. Ahmad Awad, directeur du Phenix Center for Economic and Informatics Studies (PCEIS), spécialiste des questions syndicales en Jordanie.

⁵ Smail Kouttroub, « Une décennie de changement dans le monde arabe : bilan et perspectives », *Maghreb-Machrek*, vol. 246-247, n° 4, 2020, p. 67-79.

⁶ Le dernier travail d'ampleur traitant des militantismes en Jordanie a été publié en 2013, alors que les syndicats indépendants étaient en gestation : Pénélope Larzillière, *La Jordanie contestataire. Militants islamistes, nationalistes et communistes*, Paris, Actes Sud, 2013.

⁷ Voir les travaux d'Élisabeth Longuenesse, notamment : Élisabeth Longuenesse, « Les syndicats professionnels en Jordanie », art. cit.

⁸ Voir Charles-Robert Ageron, « Vers un syndicalisme national en Algérie (1946-1956) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 36-3, 1989, p 450-521 ; Amar Benamrouche, « État, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie », *Maghreb-Machrek*, n° 2, 1995, p. 43-54

⁹ Éric Gobe, « Les syndicalismes arabes au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme », dans Olivier Dabène, Vincent Geisser & Gilles Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au xxie siècle : convergences Nord-Sud*, La Découverte, 2008, p. 267-284.

Un premier entretien a été consacré à la thématique des syndicats indépendants, leurs conditions d'émergence et leur fonctionnement concret. Le second, motivé par la vaste expertise de M. Awad, a porté sur l'histoire économique jordanienne, et notamment sur le rôle joué par le Fonds monétaire international (FMI) dans celle-ci. Ce travail s'appuie également sur l'étude de sources juridiques issues de l'Organisation internationale du travail (OIT), consultées via la base de données Normlex¹⁰, qui regroupe l'intégralité des jugements et textes de recommandation produits par cette institution. Enfin, ce travail repose sur l'analyse de sources économiques et statistiques émanant d'organisations internationales, d'agences gouvernementales jordanienes et d'ONG. La périodisation et l'analyse proposée des évolutions historiques procèdent notamment d'une démarche de compilation et de synthèse de publications de think tanks et d'articles universitaires.

On abordera la séquence d'événements allant de la formation initiale des syndicats à leur reprise en main par le pouvoir jordanien, puis on se concentrera sur les effets de l'imposition de politiques économiques d'inspiration néo-libérale sur la crédibilité des syndicats traditionnels. Enfin, on s'intéressera au processus concret de constitution des syndicats indépendants, avant de présenter leurs stratégies de pérennisation.

L'évolution contrariée des syndicats et leur encadrement progressif par l'État (années 1950-1970)

En 1953, le gouvernement jordanien promulgue une loi relative au syndicalisme qui établit le droit pour tout groupe d'au moins sept travailleurs exerçant la même profession de constituer un syndicat¹¹. Durant les années suivantes, de nombreux syndicats se forment. Leur nombre atteint trente-six dès la fin de l'année 1955. Ils se regroupent au sein de la GFJTU, fondée en 1954.

La constitution de syndicats connaît encore un essor relatif dans les années 1960¹², mais cette dynamique cesse au début des années 1970, dans la foulée de Septembre noir¹³ : l'opération militaire contre l'OLP s'accompagne d'une répression intense au

¹⁰ Base de données Normlex : https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/.

¹¹ Labour Trade Unions Law N°35/1953.

¹² Hani Al-Hourani, "The Organizational Structure of the Jordanian Labour Movement", Friedrich Ebert Stiftung Foundation, 2001, <https://library.fes.de/fulltext/iez/01144002.htm>.

¹³ Terme qui désigne la vaste opération de septembre 1970 visant à réprimer et expulser les cadres et unités combattantes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) installés en Jordanie.

sein des organisations syndicales, dans lesquelles les groupes de gauche et les nationalistes palestiniens avaient acquis des positions importantes. Le gouvernement impose la fusion de certains syndicats et cible des secteurs spécifiques qu'il exclut du droit à l'organisation syndicale¹⁴, tels que l'Union des travailleurs et employés de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les Palestiniens (Unrwa) ou encore l'Union des travailleurs et employés de la raffinerie pétrolière de Zarka, le plus puissant syndicat du pays. Il décide aussi la dissolution du comité exécutif de la GFJTU et la nomination d'un comité exécutif temporaire, éliminant ainsi les dirigeants contestataires¹⁵. Des syndicalistes de premier plan, tels que Ahmad Abdul Karim Abou Odeh, membre éminent de la Fédération interarabe des travailleurs agricoles, sont arrêtés et emprisonnés¹⁶. Le service des renseignements généraux crée à cette époque un département spécial destiné à la surveillance des syndicats.

Ces opérations de répression conduisent à l'exclusion du mouvement syndical jordanien des instances syndicales arabes. Surtout, elles actent une certaine mainmise étatique sur ces syndicats, de laquelle découle une stricte limitation de leur activité. Après 1976, plus aucun syndicat ne reçoit d'autorisation de création légale. Il ne reste alors que dix-sept syndicats de travailleurs légaux, ce qui restreint l'accès à un syndicat à un nombre limité d'employés.

La vision sécuritaire du syndicalisme revendicatif a constitué jusqu'à aujourd'hui un legs durable de cette séquence. Les limitations ont engendré une certaine inertie, et les dirigeants syndicaux ont eu tendance à être cooptés par le pouvoir jordanien¹⁷. Ils deviennent alors les relais de discours défendant une conception organiciste de la société, au service d'une vision nationaliste mystifiante, désamorçant toute velléité de conflictualité sur les questions du rapport capital-travail. Durant des décennies, les mutations de l'activité économique, l'ouverture d'industries modernes et l'augmentation considérable de la main-d'œuvre n'ont pas été accompagnées d'une prise en charge syndicale. La plupart des syndicats existants ne disposent pas de branches en dehors d'Amman. Les travailleurs étrangers, pourtant de plus en plus nombreux au fil du temps, n'ont pas le droit de siéger au sein des institutions syndicales, leur voix se retrouvant étouffée. En outre, les travailleurs du secteur public ne peuvent pas former de syndicats¹⁸. Une large part du salariat est ainsi dans l'incapacité de se syndiquer. Cette exclusion explique en partie l'émergence ultérieure des syndicats indépendants.

¹⁴ S'appuyant notamment sur la « Temporary Labour Law number 67 », qui accorde au ministre des Affaires sociales un pouvoir étendu lui permettant d'intervenir dans les affaires des syndicats et d'ordonner leur dissolution s'il estime qu'ils « se livrent à des activités politiques ou propagent des idéologies destructrices ».

¹⁵ Le ministre des Affaires sociales, via le décret 14/K1/1971, impose également à tous les syndicats la tenue de nouvelles élections pour leurs comités administratifs.

¹⁶ International Labour Organization, Normlex, Rapport intérimaire - Rapport N°. 133, 1972 / Cas n° 668 (Jordanie), https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=NORMLEXPUB:50002:o::NO:P50002_COMPLAINT_TEXT_ID:2899426.

¹⁷ Hani Al-Hourani, "The Organizational Structure of the Jordanian Labour Movement", art. cit.

¹⁸ Danish Trade Union Development Agency, "Labour Market Profile – Jordan 2023-2024", <https://www.ulandssekretariatet.dk/wp-content/uploads/2023/06/Jordan-labour-market-2023-final.pdf>.

Reconfiguration économique et régression sociale, causes du discrédit syndical (années 1980-1990)

Les syndicats officiels, qui avaient jusque-là bénéficié d'un climat économique favorable, un contexte peu propice à la remise en cause de leur action, sont mis à l'épreuve par la dégradation de la situation économique en Jordanie dans les années 1980. En 1988 éclate une crise liée à l'endettement. Le gouvernement jordanien choisit pour y faire face de solliciter le FMI, avec pour objectif de rééchelonner sa dette et limiter les déficits budgétaires. L'institution monétaire engage le pays à suivre un programme d'ajustement structurel, suivant les préceptes idéologiques du consensus de Washington. La coopération formelle avec le FMI débute en 1991¹⁹. L'octroi de crédits est conditionné à l'imposition de politiques néo-libérales. Le gouvernement cherche à réduire ses dépenses publiques et à augmenter ses recettes. Il procède pour cela à la suppression des subventions aux produits de base (notamment le pain), à la hausse des prix du carburant et de l'électricité, à l'extension de la taxe de vente aux denrées de première nécessité et à l'élargissement de l'assiette fiscale²⁰. En parallèle, il met en place une politique d'austérité : diminution des dépenses sociales et libéralisation des politiques salariales et de l'emploi (gel des salaires et facilitation des licenciements). Ces politiques de « flexibilisation » et de baisse du « coût du travail » engendrent une régression sociale généralisée.

À la fin des années 1990, le gouvernement mène de surcroît des programmes de privatisation d'entreprises publiques dans les secteurs portuaires et miniers, dans les télécoms, les transports publics et aériens, les cimenteries, les services postaux, etc.²¹ Les salariés connaissent par ailleurs une dégradation de leur situation du fait de la restructuration de certaines entreprises, entraînant des retards de paiement de salaires, comme à la Jordan Tobacco and Cigarettes Company. Ils subissent des licenciements directement causés par les privatisations, comme à la Jordan Cement Factories Company. Ces privatisations et restructurations sont à l'origine de conflits du travail pour lesquels les syndicats traditionnels ne sont pas structurés. Ils se retrouvent relativement désemparés face aux licenciements que les privatisations engendrent. Cette configuration bouscule leurs routines cogestionnaires, ils ne sont pas organisés pour affronter cette conflictualité nouvelle.

¹⁹ Pour un passage en revue historique de la situation de la dette jordanienne : Nooh Alshyab & Serena Sandri, "External Public Debt in Jordan: From Crisis to Reform", *Middle Eastern Studies*, 58(5), 2022, p. 758-781. En ligne : <https://doi.org/10.1080/00263206.2022.2081557>.

²⁰ Sur les suppressions de subventions et la contestation sociale subséquente : Lamis Andoni & Jilian Schwedler, "Bread Riots in Jordan", *Middle East Report*, 201, 1996, <https://merip.org/1996/12/bread-riots-in-jordan/>.

²¹ Centre d'études stratégiques de l'université jordanienne, « Programmes du FMI en Jordanie, 1989-2016 : résultats et enseignements », 2017.

La subordination de la GFJTU face au néo-impérialisme du FMI, qui impose des réformes très impopulaires, et sa critique très timide de la nouvelle loi sur le travail de 1996, qui entérine juridiquement les préceptes libéraux de « flexibilisation » et rend caduques certains mécanismes de protection des droits des travailleurs²², jettent le discrédit sur son action. Chez certains syndicalistes, dans les secteurs les plus touchés par les nouvelles orientations économiques (les électriciens ou les travailleurs du phosphate notamment), ces circonstances mettent en lumière le besoin d'un mouvement syndical renouvelé et autonome.

Luttes sociales autonomes et structuration indépendante (années 2000-2010)

En plus des reproches quant à l'absence de résistance syndicale face aux orientations économiques défavorables aux travailleurs, la GFJTU subit des critiques d'ordre organisationnel. Ainsi, sa trop grande proximité avec le gouvernement et son caractère anti-démocratique suscitent des condamnations de la part des militants progressistes. La GFJTU est souvent décrite comme une institution semi-gouvernementale, notamment en raison de son financement intégral par le gouvernement et l'organisme de sécurité sociale. Cette dépendance financière réduit considérablement ses marges de manœuvre. La carence démocratique est un autre problème fondamental, les hauts dirigeants s'arrogeant le droit de contourner la représentation de leur base. La direction tend systématiquement à s'attribuer le rôle d'autorité suprême, imposant sa volonté au mouvement et réduisant à néant le rôle (et parfois même l'existence) des comités administratifs élus par les travailleurs.

Si la GFJTU a longtemps bénéficié d'un monopole relativement incontesté, cette configuration est remise en cause à partir des années 2000, à la faveur de luttes autonomes de travailleurs. En 2006, dans le secteur agricole public, des dizaines de travailleurs journaliers forment un comité indépendant, le Comité des journaliers, et lancent une campagne de protestation pour une plus grande stabilité de l'emploi, des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Le mouvement, connu sous le nom de « Day-Waged Labor Movement », gagne en médiatisation et parvient à susciter un certain écho en adoptant un cadrage général : il attire l'attention sur les contradictions entre les obligations historiques de l'État de fournir des emplois

22 Par exemple, l'article 31 permet des licenciements facilités, pour des « raisons techniques ou économiques ».

stables²³ et la situation réelle de dégradation des conditions salariées²⁴. Grâce au rapport de force favorable que le mouvement parvient à établir, ses demandes sont finalement satisfaites, à la faveur d'une négociation tripartite avec les employeurs et des représentants gouvernementaux. En 2009, un comité similaire est créé par les travailleurs employés par la Société des ports d'Aqaba, qui lancent une grève de plusieurs jours pour réclamer de meilleurs salaires et une amélioration des conditions d'emploi.

Les années 2000 voient ainsi éclore des mouvements spontanés et autonomes, portant notamment des revendications salariales de manière victorieuse, en dépassant le cadre du syndicalisme traditionnel jugé obsolète, confiné dans une posture de canalisation et trop inféodé au gouvernement. Cette dynamique va gagner en vigueur à la faveur des Printemps arabes.

Les soulèvements de 2011 ouvrent en effet une brèche et créent des opportunités nouvelles pour certains acteurs de s'affirmer dans la sphère politique. Plus de 800 manifestations de travailleurs sont organisées en Jordanie au cours de l'année²⁵, encouragées par les mouvements dans les pays voisins et les victoires politiques qu'ils ont obtenues. Par exemple, les employés de la Jordan Phosphate Mines Company, récemment privatisée, qui avaient jusqu'alors sans succès limité leurs griefs aux canaux des syndicats officiels, décident de mener des grèves autonomes²⁶. Ils se détachent alors concrètement de la structure syndicale officielle. Dans le contexte revendicatif des années 2011-2012, neuf syndicats indépendants sont créés au sein de secteurs variés, notamment parmi les travailleurs du phosphate et l'industrie pharmaceutique, les électriciens, les chauffeurs de transport, les imprimeurs de presse, les travailleurs journaliers, les travailleurs agricoles, les assistants d'ingénieurs et les employés du Département des statistiques²⁷. Leur création puis leur rassemblement au sein d'une fédération fondée en 2013 constituent l'un des legs les plus durables du Printemps arabe en Jordanie, autrement relativement timoré.

23 L'article 23 de la Constitution de 1952 prévoit que le droit au travail doit être sauvegardé par l'État.

24 Sur les rapports entre « pacte post-colonial », emplois publics et privatisations en Jordanie, voir Matthew Lacouture, "The Landscape of Labor Protest in Jordan: Between State Repression and Popular Solidarity", *The Project on Middle East Political Science*, 2022, <https://pomeps.org/the-landscape-of-labor-protest-in-jordan-between-state-repression-and-popular-solidarity>.

25 Jordan Labor Watch, Phenix Center for Economic and Informatics Studies & Friedrich-Ebert-Stiftung, "Labor protests in 2011. Analytical Report", 2012, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/amman/10105.pdf?>

26 Claudio Fioroni, "From the Everyday to Contentious Collective Actions: The Protests of the Jordan Phosphate Mines Employees Between 2011 and 2014", *Workers of the World*, vol. 1, n° 7, 2015, doi.org/10.5281/zenodo.8217501.

27 Tula Conell, "Jordanian Unions Establish Independent Federation", Solidarity Center, May 15, 2013.

La mobilisation sociale continue d'être relativement vigoureuse au cours de la décennie, avec plus de 5 000 manifestations enregistrées entre 2011 et 2021, pour la plupart des mouvements sociaux spontanés, hors des cadres institutionnels²⁸. La création des syndicats indépendants répond dans ce contexte à un besoin organisationnel. En effet, le droit de grève est considérablement limité : une autorisation préalable du gouvernement doit être obtenue et l'employeur doit être avisé au moins quatorze jours avant, ce qui rend assez inefficace toute grève légale. Contre cette entrave, les travailleurs recourent aux grèves sans préavis, auxquelles les syndicats indépendants apportent un soutien logistique concret.

Mais le processus de détachement des institutions traditionnelles est aussi le signe d'un sursaut de la conscience démocratique au sein de la population : l'autonomisation syndicale est un acte de séparation qui marque une volonté de souveraineté politique et de liberté. Elle signale une prise de distance vis-à-vis des institutions officielles, qui ne sont plus perçues comme légitimes. La remise en cause dépasse les seules politiques économiques et concentre également une critique des priviléges, de la corruption, du verrouillage du champ politique et de l'autoritarisme²⁹.

Libertés syndicales et obligations internationales

Depuis leur création, les syndicats indépendants ont essuyé une série de refus systématiques quant à l'obtention d'un statut officiel³⁰. Il leur est interdit d'ouvrir des sièges, de mener des négociations collectives ou de collecter des cotisations. Leurs conférences sont systématiquement perturbées³¹. Ils souhaitent sortir de cette position informelle, faisant de la lutte pour leur légalisation leur principale revendication.

Réprimés nationalement, les syndicats indépendants se tournent vers les organisations internationales pour faire avancer leur agenda et obtenir un soutien extérieur. L'État jordanien a ratifié en 1976 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux

²⁸ Ryan Curtis, "Resurgent Protests Confront New and Old Red Lines in Jordan", *Middle East Report*, n° 292/3, 2019, <https://merip.org/2019/12/resurgent-protests-confront-new-and-old-red-lines-in-jordan/>.

²⁹ Sur le lien entre demandes économiques et demandes politiques, voir Joel Beinin & Frédéric Vairel (eds), *Social Movements, Mobilization and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford: Stanford University Press, 2011.

³⁰ Comme le syndicat indépendant des travailleurs agricoles dont les pourvois juridiques ont été définitivement rejetés en 2022.

³¹ Camille Abescat & Simon Mangon, « Quand la répression sort de l'ombre en Jordanie », Noria Research, 2020, <https://noria-research.com/mena/fr/quand-la-repression-sort-de-lombre-en-jordanie/>.

et culturels, adoptés en 1966 par l'Assemblée générale de l'ONU. Publié au Journal officiel en 2006, ces pactes ont acquis force de loi. Surtout, ces conventions internationales priment sur le droit national en cas de conflit, comme l'a rappelé à de nombreuses reprises la Cour de cassation jordanienne³². Or ces deux pactes garantissent le droit inconditionnel des travailleurs à créer librement leur syndicat. Cette inscription dans les cadres internationaux du droit du travail comporte toutefois certaines limites : si la Jordanie reconnaît sept des huit principales conventions de l'OIT, elle refuse catégoriquement de ratifier la convention numéro 87, consacrée à la liberté syndicale. Ce rejet ciblé illustre la réticence de principe du pouvoir jordanien à l'égard du syndicalisme libre. La non-ratification témoigne aussi de la possible efficacité instrumentale de cette convention, crainte par les gouvernements successifs.

Cependant, du seul fait de son statut d'État membre de l'OIT, la Jordanie a des obligations vis-à-vis de l'ensemble du corpus juridique de l'organisation³³. C'est pourquoi les syndicats indépendants se sont saisis des moyens à leur disposition pour engager des procédures de défense de leur droit à exister auprès de l'OIT. Celle-ci est dotée de divers mécanismes de contrôle, qui permettent de suivre l'effet donné aux conventions et recommandations, en droit et dans la pratique. Outre les procédures de supervision régulières assurées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, un comité de la liberté syndicale peut être saisi. Il est compétent pour examiner les plaintes faisant état de violations des principes de la liberté syndicale, même si l'État en cause n'a pas ratifié les conventions s'y rapportant. À ce titre, la Fédération des syndicats indépendants (JFITU) a déposé une plainte le 15 septembre 2018 dans laquelle elle allègue que le Code du travail jordanien limite le droit des travailleurs de s'organiser librement et de négocier collectivement³⁴. Elle fait également état d'actes de discrimination antisyndicale, d'ingérence et de représailles de la part du gouvernement à l'encontre des syndicats indépendants. L'affaire demeure pendante. Toutefois, dans son rapport intérimaire de mars 2021, le comité a indiqué :

L'imposition du monopole syndical est incompatible avec le principe de négociation collective libre et volontaire établi à l'article 4 de la convention [...] IL]a commission prie le gouvernement de prendre les mesures d'ordre législatif nécessaires pour que l'article 98, d(1) du Code du travail soit modifié pour conférer pleinement la liberté syndicale³⁵.

³² Court of Cassation, decision n° 2426/1999, Bar Association Magazine, 2002, p. 1788.

³³ Comme le dispose la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

³⁴ International Labour Organization, Normlex, Case N° 3337 (Jordan) — Complaint date: 15-SEP-18, Jordanian Federation of the Independent Trade Unions (JFITU), https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_en/f?p=1000:50001.

³⁵ International Labour Organization, Normlex, Interim Report — Report N° 393, March 2021, Case N° 3337 (Jordan), https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_en/f?p=1000:50002:0::NO:50002:P50002_COMPLAINT_TEXT_ID:4081866.

Le recours au pouvoir de supervision de l'OIT constitue le principal espoir pour les syndicats d'obtenir leur légalisation. Dans un contexte de fermeture politique nationale, les organes internationaux peuvent servir de point d'appui pour faire avancer des propositions politiques normalement soumises à la répression.

Remarques conclusives

Les syndicats traditionnels jordaniens, après avoir subi une intense vague de répression au début des années 1970, ont progressivement perdu leur capacité revendicative. Le processus de clôture décidé par le pouvoir jordanien a exclu de nombreux secteurs du droit à l'organisation. À l'absence de prise en charge des travailleurs s'est superposée une dégradation des conditions d'emploi, provoquée par les programmes d'ajustements structurels pilotés par le FMI. L'absence de résistance aux politiques de privatisations et de « flexibilisation » de la part des syndicats affiliés au régime a entamé leur autorité. En outre, des dysfonctionnements en termes de représentativité ont affaibli leur crédit. Ces défaillances ont rendu nécessaires des formes d'auto-organisation des travailleurs, qui se sont progressivement cristallisées dans les années 2000. L'élan donné par les Printemps arabes a formalisé la transformation de comités sporadiques en neuf syndicats indépendants.

La mise en place de ces structures et la prise de distance subséquente avec les institutions légales et légitimes signalent une forme de dépassement démocratique. L'autonomisation syndicale marque une volonté de rupture avec l'ordre établi. En retour, l'activité des syndicats indépendants est vigoureusement entravée par l'État jordanien. Leur survie et leur renforcement dépendent des soutiens qu'ils pourraient acquérir parmi la population et dans les instances internationales. De manière générale, les orientations économiques néo-libérales et l'autoritarisme gouvernemental demeurent. À l'avenir, les syndicats indépendants, s'ils parviennent à se renforcer, pourraient faire partie des acteurs à même de remettre en cause cet ordre politique qu'ils dénoncent.

Portfolio

Gaëlle HEMEURY @gayelle.wrda

Kif n'eich fi Amman ? Comment vit-on à Amman ?

Août 2021, à petits pas sur les hauteurs d'Amman, je pars à la rencontre des habitants, des passants, des travailleurs. Dans une atmosphère accueillante, j'arpente les jebels populaires, laborieux, religieux, aisés, festifs, touristiques. Je décide de porter une attention particulière à deux rues emblématiques de Jebel Amman et de les photographier durant plusieurs jours, à des heures différentes, afin de comparer les praxis socio-spatio-temporelles. En effet, bien que Rainbow Street surplombe Hashem Street dans la ville basse et soit géographiquement proche, les deux rues parallèles semblent socialement éloignées.

Hashem Street, qui a conservé son nom arabe, est une rue matinale, laborieuse et pieuse, rythmée par les temps de prière et quelques temps forts de convivialité, notamment au niveau de Habiba Sweet, qui ouvre en fin de journée pour servir le traditionnel *knafeh*. Elle concentre les marchés, les magasins de souvenirs à bas coûts ainsi que les restaurants et hôtels à « prix jordaniens ». Elle attire dès lors les locaux, les routards et les touristes dans une « visite-shopping minutée ». Aux antipodes, nocturne et oisive, Rainbow Street porte un nom anglais. La rue comprend des fast-foods, des restaurants présentant une cuisine du monde, des cafés aux ambiances sympathiques. Elle concentre quelques institutions (théâtre, consulat britannique, office pétrolier) et dispose de boutiques de souvenirs haut de gamme ainsi que des concept stores.

De fait, si ces deux rues sont proches, elles demeurent éloignées dans les services proposés et les publics qu'elles attirent.

Agrégée de géographie, Gaëlle Hemeury est doctorante en géographie à l'université de Tours, sous la direction de Nora Semmoud, et rattachée au laboratoire CITERES. Ses recherches, inscrites à la croisée des géographies culturelle, artistique, urbaine et sociale, portent sur les relations entre art et ville en Algérie. Elles interrogent l'art public comme un témoin et un support d'expression de la société civile en contexte contraint. De manière concomitante, curieuse et attachée aux simplicités insignifiantes, Gaëlle Hemeury pratique la photographie. Appareil photo dans une main et carnet de notes dans l'autre, elle privilégie l'observation immersive afin de s'invisibiliser et de comprendre les rapports socio-spatiaux temporels effectifs. À cet effet, entre 2021 et 2024, elle a réalisé une série photo intitulée « Ambiances urbaines du Maghreb au Machreq » entre Alger, Tunis, Le Caire, Amman, Manama et Koweït City. Celle-ci a fait l'objet d'une exposition en novembre 2024 au centre culturel de Vitry-sur-Seine.



**Hashem Street, matin,
simplicité et efficacité,
le petit déjeuner traditionnel
sur la route du travail.**



**Rainbow Street, matin,
palabre et nonchalance,
le petit déjeuner
« à l'occidentale »
sur la route du travail.**



Hashem Street, midi, ablutions, prier.



Rainbow Street, midi, chicha, se divertir.



Hashem Street, soir, l'équité sociale, partager le *knafeh* assis sur le même banc.



Rainbow Street, soir, la distinction sociale, se photographier dans l'instagramable rue des Mangues.

VARIA

Comprendre l'expérience migratoire libanaise à Chypre

le rôle de l'imaginaire
migratoire réalisé

**ZELDA ÇELIK
LÉNY DIJOUX
MATHÉO GASTINEAU**
Étudiants en L3 à Sciences Po Paris – Campus Menton

Cet article analyse l'expérience migratoire des Libanais à Chypre à travers le prisme de l'« imaginaire migratoire », entendu comme l'ensemble des représentations, récits et symboles qui orientent les trajectoires de mobilité. Fondée sur une enquête qualitative menée auprès de vingt-trois Libanais installés sur l'île, l'étude met en évidence l'articulation entre contraintes structurelles liées à la crise multidimensionnelle du Liban et projections subjectives façonnant les parcours d'installation. Si les facteurs *push* (instabilité politique, effondrement économique, insécurité) et *pull* (proximité géographique et culturelle, opportunités professionnelles et éducatives) expliquent le choix de Chypre, l'intégration réussie des migrants résulte de la mobilisation de capitaux économiques, sociaux et culturels, ainsi que d'une adéquation marquée entre attentes initiales et expérience vécue. En dépassant les réseaux communautaires, tout en maintenant des liens transnationaux avec le Liban, les migrants construisent une forme d'intégration pragmatique et fluide, révélatrice d'un imaginaire migratoire « réalisé ». Ce cas d'étude contribue aux débats sur les migrations contemporaines en soulignant le rôle déterminant des représentations collectives dans la fabrique des trajectoires migratoires.

Introduction

La migration libanaise vers Chypre n'est pas un phénomène récent. Elle a connu plusieurs vagues, chacune marquée par des événements politiques et économiques déterminants. Au XIX^e siècle, les Libanais émigrent vers Chypre dans un cadre commercial, motivés par des opportunités d'affaires. Cependant, c'est surtout durant la guerre civile (1975-1990) que le flux migratoire prend une ampleur considérable, avec des milliers de réfugiés cherchant à s'installer sur l'île. Depuis 2019, le Liban traverse une nouvelle crise structurelle aux dimensions économique, sociale et politique qui a conduit à une intensification des départs vers l'étranger. L'actualité récente liée à la guerre à Gaza, dont les répercussions se font ressentir jusqu'au sud du Liban, a exacerbé cette situation d'instabilité et de précarité. Dans ce contexte, l'île de Chypre émerge à nouveau comme un point de destination privilégié pour certains Libanais. Si cette orientation peut s'expliquer par des facteurs pragmatiques, elle renvoie également à un ensemble de représentations qui structurent le rapport au départ.

Loin d'être exclusivement déterminées par des contraintes matérielles, les trajectoires migratoires s'inscrivent dans un imaginaire partagé, nourri par des récits, des expériences et des réseaux sociaux transnationaux. À partir d'une enquête qualitative menée auprès de Libanais installés à Chypre, cette étude s'attache à comprendre comment ces représentations interviennent dans le processus d'installation et d'intégration. Elle s'inscrit dans une perspective sociologique attentive à l'articulation entre dimensions subjective et contextuelle des mobilités. Elle entend contribuer à la littérature sur les migrations libanaises contemporaines en mettant en lumière un espace où se rejouent des tensions entre appartenance, distance et incertitude¹.

Cadre théorique

Pour analyser la complexité du phénomène migratoire libanais à Chypre, nous mobilisons le cadre conceptuel de l'« imaginaire migratoire ». Ce concept, dont les fondements se trouvent dans les travaux de chercheurs tels que Valérie Michaud²,

1 Cette étude ouvre des voies pour des recherches supplémentaires. Des études longitudinales pourraient se pencher sur les processus d'intégration à long terme des migrants libanais à Chypre. De plus, des études comparatives impliquant d'autres communautés de migrants pourraient mettre en lumière les facteurs uniques et communs affectant les expériences migratoires.

2 Valérie Michaud, *Lorsque l'imaginaire migratoire rencontre les réalités de la migration : parcours de migrants volontaires et qualifiés de l'Afrique de l'Ouest au Québec*, mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, 2010.

Thomas Lacroix³ et Catherine Wihtol de Wenden⁴, appréhende la migration non pas comme une simple réaction à des facteurs économiques ou sécuritaires, mais comme un processus inscrit dans des régimes de signification. Il renvoie à l'ensemble des représentations, des symboles et des récits collectifs qui façonnent la perception que les individus ont de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil, avant le départ physique.

L'imaginaire migratoire est ainsi à la fois un moteur et un prisme. Il agit comme moteur du départ en nourrissant les aspirations et en offrant une projection d'avenir ; il agit comme prisme en filtrant la réalité par des attentes et des perceptions qui orientent les décisions, les stratégies et les trajectoires des migrants. Thomas Lacroix, Peggy Levitt et Ilka Vari-Lavoisier ont notamment mis en lumière le rôle crucial des réseaux transnationaux dans la circulation de ces représentations, qu'ils appellent « transferts sociaux » (*social remittances*)⁵. Ces échanges d'informations, de valeurs et de normes, incluant les récits de réussite et les espoirs de retour, structurent les décisions migratoires au-delà des seuls déterminants matériels.

La migration, bien qu'engendrée par des contraintes, n'est pas accessible de manière égale à toutes les catégories de la population. Les ressources financières et les réseaux de soutien constituent un prérequis indispensable pour couvrir les coûts du départ et de l'installation, ce qui fait de la migration un phénomène socialement différencié⁶. Les travaux de Michael F. Davie⁷ ont déjà évoqué le rôle de Chypre comme refuge et « *stepping-stone* » (point de transit) pour l'élite économique et intellectuelle libanaise par le passé. Si certains travaux, comme ceux de Jaafar Alloul et Leandros Fischer⁸, mobilisent aujourd'hui le concept de « capital racial » pour analyser l'expérience positive des Libanais à Chypre, nous considérerons que l'expérience libanaise sur l'île se caractérise par la mobilisation de capitaux variés – économique, social et culturel.

³ Thomas Lacroix, « L'imaginaire migratoire : jeunes Marocains de France », dans Françoise Lorcerie (dir.). *Pratiquer les frontières. Jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 121-138. En ligne : <https://books.openedition.org/editionsfnrs/16133>.

⁴ Catherine Wihtol de Wenden, *La Globalisation humaine*, Paris, Presses universitaires de France, 2009. En ligne : <https://droit.cairn.info/la-globalisation-humaine--9782130550037>

⁵ Thomas Lacroix, Peggy Levitt & Ilka Vari-Lavoisier, "Social Remittances and the Changing Transnational Political Landscape", *Comparative Migration Studies*, vol. 4, n° 1, 2016, p. 16, <https://doi.org/10.1186/s40878-016-0032-0>.

⁶ Nikita Cespedes-Reynaga, "A Quantitative General Equilibrium Approach to Migration, Remittances, and Brain Drain", *Macroeconomic Dynamics*, vol. 29, 2025, p. 23. Voir aussi Caterina Mazzilli, Jessica Hagen-Zanker & Carmen Leon-Himmelstine, "Why, When and How? The Role of Inequality in Migration Decision-making", in Heaven Crawley & Joseph Kofi Teye (eds), *The Palgrave Handbook of South-South Migration and Inequality*, Cham: Springer International Publishing, 2024, p. 455-476.

⁷ Michael F. Davie, "Cyprus: Haven and Stepping-Stone for Lebanese Migrants and Emigrants", in Albert Hourani & Nadim Shehadi (eds), *The Lebanese in the World. A Century of Emigration*, London: Centre for Lebanese Studies, 1992, p. 627-650.

⁸ Jaafar Alloul & Leandros Fischer, "Dubai and Cyprus as Geographies of Social Mobility between Europe and the Middle East", in Leandros Fischer (ed.), *The Crisis-Mobility Nexus. Mobility & Politics*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2024, p. 67-90.

Le cas des Libanais à Chypre met en évidence le caractère profondément transnational de leur expérience. La préservation de liens étroits avec le Liban ne s'oppose pas à une intégration pragmatique et stratégique sur l'île. Cette singularité soulève une question terminologique : le choix du qualificatif de « migrant » pour décrire le passage ou l'installation de Libanais à Chypre, qui est peu fréquent dans la littérature contemporaine, est-il approprié ? Notre démarche s'inscrit dans la continuité des travaux d'Alain Battegay sur les migrations libanaises durant la guerre civile (1975-1990). Cette approche rend compte de la perception de Chypre comme un lieu de passage et un relais d'affaires, une « conjugaison de statuts et de motifs⁹ » qui correspond précisément à la nature fluide et stratégique des mobilités observées dans notre étude. C'est en s'appuyant sur ces concepts, et en considérant que le passage ou l'installation des Libanais à Chypre est le fruit d'un imaginaire migratoire élaboré en réponse à un contexte de crise, que notre analyse qualifie la population étudiée de « migrante ».

Comment cet imaginaire façonne-t-il concrètement les trajectoires d'intégration des migrants libanais ? Comment influence-t-il leurs choix économiques, sociaux et culturels ? Dans quelle mesure les processus d'installation et d'intégration des Libanais à Chypre relèvent-ils de logiques individuelles, plutôt que de contraintes structurelles ou de dispositifs institutionnels ? Comment un groupe diasporique, majoritairement doté d'un capital socio-économique élevé, négocie son insertion dans un pays méditerranéen perçu comme culturellement, historiquement et religieusement proche ? Pour répondre à ces questions, nous avons exploré les interactions entre les facteurs contextuels (crises au Liban, politiques migratoires chypriotes, réseaux d'accueil) et les stratégies propres aux individus. L'hypothèse testée est que les Libanais à Chypre ne subissent pas une rupture migratoire brutale, mais vivent une intégration fluide favorisée par une adéquation entre leurs attentes initiales et la réalité vécue. Leur migration s'apparenterait ainsi à un choix raisonné, guidé par un imaginaire migratoire non déçu.

Méthodologie

Nous adoptons dans cet article une approche qualitative, en nous appuyant sur des entretiens semi-structurés menés lors d'un terrain d'une semaine en février 2024. Celui-ci s'inscrit dans une approche socio-ethnographique visant à analyser les dynamiques d'installation et d'intégration de la diaspora libanaise à Chypre.

L'enquête a permis de recueillir les témoignages de vingt-trois personnes, dont treize rencontrées en présentiel. Les entretiens ont été menés de manière à faire

⁹ Alain Battegay, « La République de Chypre, lieu de passage, et le passage des Libanais », dans Yannis Ioannou, Françoise Métral & Marguerite Yon (dir.), *Chypre et la Méditerranée orientale. Formations identitaires : perspectives historiques et enjeux contemporains*. Actes du colloque tenu à Lyon, 1997, Université Lumière-Lyon 2, Université de Chypre, Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen, 31, Lyon, MOM Éditions, 2000, p. 79-92. En ligne : https://www.persee.fr/doc/mom_1274-6525_2000_act_31_1_1844.

émerger des registres de discours multiples, en interrogeant les participants à la fois comme individus migrants, comme membres d'une cellule familiale et comme professionnels ou figures publiques.

Les personnes interrogées, bien qu'hétérogènes en termes d'âge (de 17 à 66 ans) et de trajectoires professionnelles, sont majoritairement issues des catégories socio-professionnelles supérieures en raison des réseaux mobilisés pour notre étude : ce projet de recherche a été réalisé dans le cadre de l'association étudiante Babel Initiative, qui a pris en charge l'organisation logistique de la recherche de terrain et nous a assistés dans la prise de contact avec les Libanais installés sur place. L'identification des personnes interrogées a ensuite reposé sur un ensemble de relais locaux, principalement chypriotes, qui ont activé leurs réseaux à travers des appels à témoignages ou des prises de contact directes. Ces intermédiaires ont orienté notre accès au terrain en fonction de profils qu'ils jugeaient pertinents au regard de nos questionnements initiaux. Or, nos principaux intermédiaires appartenaient à une classe sociale relativement aisée, et ce positionnement a vraisemblablement influencé la composition de notre échantillon, majoritairement issu de catégories socio-professionnelles supérieures. Nous reconnaissons donc les limites de notre analyse, compte tenu de la faible taille de notre échantillon, d'une part, et du biais socio-professionnel, d'autre part.

Nos enquêtés sont pour la plupart des immigrés de la première génération, installés à Chypre depuis des périodes variées (de 2019 à 2024, mais aussi en lien avec la guerre civile de 1975-1990 ou le conflit de 2006). Nous avons ciblé des immigrés de la première génération pour leur ancrage culturel et politique au Liban. Parmi eux, six sont des femmes.

Les entretiens ont été menés dans la langue de prédilection des personnes interrogées, principalement l'anglais et le français. Lorsqu'ils n'étaient pas réalisés à distance, les échanges se sont tenus dans des lieux neutres, tels que des cafés, ou au domicile des participants, à leur invitation. Sept de ces entretiens ont été conduits par visioconférence.

Sauf en cas d'empêchement majeur, les trois membres de l'équipe étaient présents lors des entretiens. Cette approche visait à multiplier les perspectives et à enrichir l'interprétation des réponses, favorisant ainsi une analyse plus nuancée et une meilleure compréhension de l'expérience migratoire des Libanais.

Enfin, pour enrichir la recherche, nous avons eu l'opportunité d'interroger plusieurs personnalités publiques, dont le président de la République de Chypre, M. Nikos Christodoulides, l'ambassadrice du Liban à Chypre, Mme Claude El Hajal, ou encore l'archevêque maronite de Nicosie, Mgr Selim Jean Sfeir. À l'exception des personnes de notoriété publique comme celles-ci, nous avons anonymisé les noms de nos enquêtés dans la présente analyse, pour protéger leur identité.

Pour répondre à notre problématique, nous avons élaboré une grille d'entretien structurée autour de cinq axes thématiques :

1. les motivations au départ et les facteurs déclencheurs (instabilité politique et économique, crise sociale, opportunités professionnelles) ;

2. les représentations préalables de Chypre (proximité géographique et culturelle, havre de paix, lieu de passage stratégique) ;
3. les modalités concrètes d'installation (démarches administratives, logement, emploi, rôle des réseaux de soutien) ;
4. les interactions sociales et l'accueil perçu (rapports avec la population locale et les institutions, perception de l'hospitalité ou de la discrimination) ;
5. l'évolution des représentations et les projections d'avenir (sentiment d'appartenance, maintien du lien avec le Liban, désirs de retour ou d'ancrage durable).

Les résultats de cette étude confirment le rôle prépondérant de l'imaginaire migratoire dans la décision de migrer et dans la préparation des migrants à leur nouvelle vie à Chypre. Pourtant, la réalité de l'expérience migratoire peut parfois être en décalage avec les perceptions initiales souvent idéalisées.

Résultats de l'enquête

Les motivations au départ

L'île de Chypre occupe une place significative et bien établie dans l'imaginaire migratoire libanais. Notre enquête révèle que 92 % des répondants avaient déjà eu un contact direct ou indirect avec l'île avant leur installation. Ce contact se matérialise de différentes manières. Par l'intermédiaire de réseaux sociaux d'une part : la majorité des migrants avaient des liens avec une personne déjà installée à Chypre, qu'il s'agisse d'un membre de leur famille ou d'une connaissance, et ces liens agissent comme des « piliers », facilitant l'installation et confortant l'idée que l'île est une destination viable et propice à un avenir meilleur. Par une familiarisation précoce d'autre part : une partie des Libanais interrogés avait développé une connaissance de l'île en tant que destination touristique ou lieu de résidence secondaire. Ayant déjà visité Chypre à plusieurs reprises, ils étaient en mesure d'en percevoir directement les attraits et de valider, par leur propre expérience, la faisabilité de leur projet migratoire.

Ces données suggèrent que l'imaginaire migratoire libanais vers Chypre n'est pas un simple fantasme, mais qu'il est nourri par des liens sociaux et une familiarisation concrète qui précèdent la migration effective.

La décision d'émigrer du Liban vers Chypre est, dans la majorité des cas, liée à des événements précis. Dix-sept pour cent des répondants citent explicitement l'explosion du port de Beyrouth en 2020 ou la crise économique de 2021 comme éléments déclencheurs de leur départ. Pour une part plus importante (33 %), c'est la

« situation politique et économique perpétuelle du Liban » qui est mise en cause, ce qui renvoie à un sentiment d'instabilité chronique.

Les départs se produisent en vagues distinctes, qui reflètent les crises. Ainsi, 42 % des répondants ont immigré vers Chypre en 2020 et une proportion égale l'a fait en 2021, tandis que les années 2019 et 2022 comptent chacune 8 % des départs.

Le choix de Chypre

Afin d'affiner cette analyse et de déterminer les critères d'immigration précis qui ont conduit à ce choix, les enquêtés ont également été questionnés sur les raisons spécifiques qui les ont poussés à choisir Chypre (Figure 1).

Plus de 31 % des répondants ont désigné l'amélioration de leur situation professionnelle comme un facteur clé, tandis que la préoccupation sécuritaire est également un catalyseur majeur, cité par 25 % des personnes interrogées. D'autres motivations, bien que moins fréquentes, n'en restent pas moins significatives. La proximité religieuse est un critère important pour 18,8 % des répondants, qui y voient un facteur facilitant leur installation. Une proportion identique a choisi l'île pour les opportunités d'éducation. D'autres considérations, telles que les « loisirs », sont mentionnées par 6,3 % des personnes interrogées.

En somme, les raisons de la migration sont souvent multiples, car les deux tiers des répondants ont évoqué une combinaison d'au moins deux de ces facteurs. Dans la majorité des cas, la capacité de Chypre à répondre à un grand nombre de ces critères en a fait un choix d'installation logique.

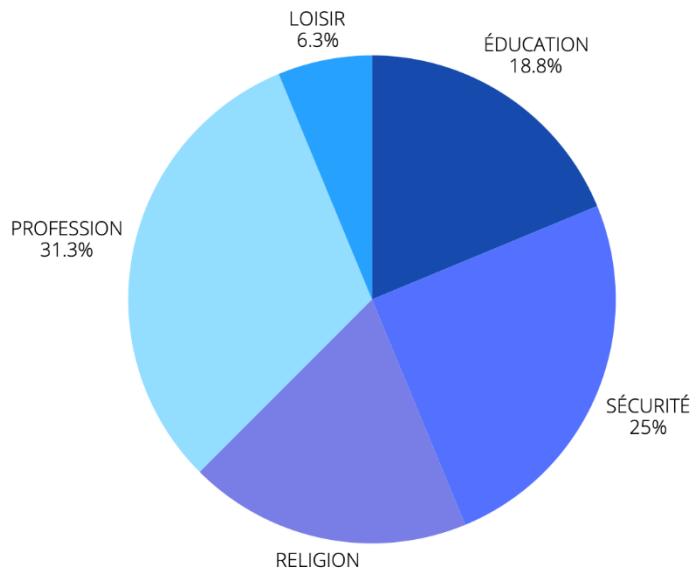


Figure 1. Raisons du départ vers Chypre
 Crédits : Zelda Çelik, Lény Dijoux,
 Mathéo Gastineau

Une intégration réussie

Les Libanais interrogés dans notre enquête (excluant ici les personnalités libanaises représentant les secteurs politiques ou religieux) témoignent d'une intégration réussie, perçue par la totalité d'entre eux comme un « succès ». Les entretiens

menés avec les migrants libanais révèlent une perception très positive de leur expérience à Chypre. Cette attitude se manifeste non seulement par un langage corporel engageant et une grande transparence, mais aussi par les réponses explicites des participants. Interrogés pour décrire Chypre en un mot, 100 % des enquêtés ont utilisé un vocabulaire mélioratif. Des expressions telles que « *a home away from home* », « privilège », ou « destination la plus proche et la plus adaptée avec des conditions de vie agréables » illustrent ce sentiment d'appartenance et de satisfaction.

Une de nos enquêtées a notamment souligné n'avoir jamais été « traitée comme une étrangère », exprimant sa « reconnaissance » et son absence de difficultés, même sans parler grec¹⁰. Bien qu'elle ne prévoyait pas initialement de s'installer, elle considère désormais Chypre comme l'endroit idéal pour sa jeunesse, tout en le percevant comme un « lieu de transition » et une « porte vers l'Europe ». Elle a également trouvé un épanouissement personnel à travers l'art, ce qui renforce son attachement à l'île.

Cette perception positive se traduit par des aspirations concrètes : environ 18 % des personnes interrogées ont exprimé le souhait d'y étudier ou d'y offrir à leurs enfants une éducation stable, loin des interruptions causées par les crises au Liban. La sensation d'être « toujours bien accueilli » et l'absence de discrimination sont des facteurs clés de cette réussite. L'un des enquêtés a d'ailleurs souligné que son installation à Chypre, État membre de l'Union européenne, lui facilitait désormais l'accès aux études en Angleterre.

Au fil du temps, cette intégration se concrétise. L'un de nos enquêtés, lycéen à l'École anglaise de Nicosie, se sent « plus chypriote que libanais¹¹ » après trois ans et demi et s'est éloigné de sa culture d'origine. Il utilise des expressions grecques et s'est écarté de l'environnement libanais. De même, E., qui ne souhaitait pas apprendre le grec au début, s'est progressivement familiarisé avec la langue et la culture, au point de candidater dans des universités chypriotes, renforçant ainsi son projet de rester sur l'île. Une de nos enquêtées, qui considérait initialement Chypre comme un simple « lieu de transition » et une « porte vers l'Europe », y voit désormais l'endroit idéal pour s'épanouir, malgré son absence de maîtrise du grec. Cette trajectoire suggère que l'expérience vécue a dépassé les projections initiales de l'imaginaire migratoire.

Les sources de cette intégration sont multiples. Si certains la lient à des facteurs pratiques, comme l'obtention de la citoyenneté (25 %) ou d'un logement (12,5 %), d'autres le rapportent à des aspects plus personnels ou relationnels : l'apprentissage de la langue locale (62,5 %), le refus du communautarisme (37,5 %), l'insertion professionnelle (62,5 %) ou l'hospitalité chypriote (37,5 %). Pour la majorité des répondants, c'est une combinaison de ces facteurs qui a été déterminante.

¹⁰ Entretien réalisé par Zelda Çelik, Lény Dijoux et Mathéo Gastineau, le 13 janvier 2024 à 18 h 30 (UTC+1) via Zoom.

¹¹ Entretien réalisé par Zelda Çelik, Lény Dijoux et Mathéo Gastineau, le 13 janvier 2024 à 10 h 30 (UTC+1) via Zoom.

L'intégration est aussi le fruit d'une forte proximité culturelle et de liens professionnels, mentionnée par 77,8 % de nos enquêtés. Un chef d'entreprise ayant délocalisé sa société après l'explosion de 2020 décrit les Chypriotes en ces termes : « Ils ont une mentalité très proche [de la mentalité libanaise], la même passion de faire du bien à l'autre, la même chaleur, la même hospitalité. J'ai revu à Chypre le Liban de mon passé. » Un autre dirigeant d'entreprise, qui a également quitté Beyrouth en 2020, confirme s'être « intégré rapidement et facilement¹² », mettant en exergue l'accueil chaleureux qu'il a reçu de la part des Chypriotes. Un autre, arrivé en 2019, estime que son intégration fut « rapide » en raison de la proximité culturelle et géographique, lui donnant le sentiment de « ne pas vraiment changer [l'environnement] »¹³. Les témoignages convergent pour montrer que la culture d'accueil chypriote, perçue comme familière et bienveillante, a considérablement facilité l'installation des Libanais.

Le rôle de la communauté libanaise

Le rôle de la communauté libanaise dans le processus d'intégration est paradoxal. La majorité des enquêtés a reconnu que la présence d'une diaspora établie avait largement facilité leur installation, notamment en matière de réseautage et de soutien social. L'une des personnes interrogées, qui travaille pour l'entreprise Murex¹⁴, témoigne :

Une amie m'a beaucoup aidée, elle travaille dans le secteur de l'immobilier. Le processus d'installation était simple, pour beaucoup de mes collègues également. Les collègues forment une communauté pour que chacun s'entraide.

Les entreprises libanaises déjà installées à Chypre aident les ressortissants libanais à s'installer en leur offrant des opportunités d'emploi, d'hébergement et en les accompagnant dans leur processus d'installation. Murex, comme d'autres entreprises, bénéficie pour cela de l'aide de l'organisation Invest Cyprus, dont le but est de promouvoir Chypre auprès des investisseurs étrangers. Invest Cyprus peut aussi guider les employés des entreprises nouvellement installées dans la recherche d'écoles pour leurs enfants et les accompagner dans les processus d'inscription.

¹² Entretien réalisé par Zelda Çelik, Lény Dijoux et Mathéo Gastineau, le 24 février 2024 à 10 h (UTC+3) à Nicosie.

¹³ Entretien réalisé par Zelda Çelik, Lény Dijoux et Mathéo Gastineau, le 13 janvier 2024 à 17 h 30 (UTC+1) via Zoom.

¹⁴ Murex est un éditeur de logiciels français qui compte un important bureau à Beyrouth et qui a ouvert une antenne à Nicosie en 2021.

Pourtant, cette aide initiale contraste avec une volonté manifeste, exprimée par 100 % des répondants, de s'intégrer en dehors de ce cadre communautaire. Un étudiant installé en 2020 a ainsi déclaré n'avoir pas « cherché à trouver des Libanais » sur l'île. Un parent d'élève a vivement réfuté tout communautarisme, et une autre enquêtée – étudiante vivant en colocation avec une Chypriote – a plaisanté, en nous rapportant ses interactions limitées avec la diaspora : « Il faudrait que je m'implique davantage dans la communauté libanaise¹⁵. » Cette remarque révèle une démarche d'intégration volontaire loin des réseaux existants.

Apprendre le grec

L'apprentissage du grec, quant à lui, est un indicateur clé de cette intégration, mais son rôle est, lui aussi, ambigu. L'ambassadrice du Liban à Chypre a pointé en entretien l'importance de la langue pour une intégration réussie, mais nombreux sont nos enquêtés à ne pas la considérer comme une barrière. En effet, 76 % des Chypriotes étant anglophones, l'anglais fait office de *lingua franca*¹⁶. Une étudiante libanaise explique ainsi ne pas parler grec après plus de deux ans sur l'île, ses interactions professionnelles et sociales se déroulant principalement en anglais : le fait de ne pas connaître le grec n'a pas constitué de barrière à son intégration, et elle n'a pas de plan futur pour l'apprendre.

À l'inverse, une partie des répondants exprime une ferme volonté d'apprendre la langue (25 %) dans l'optique d'une intégration plus profonde ou d'une demande de nationalité. C'est le cas d'A. et d'E., qui ont développé leur usage de la langue au fil du temps. E. a fait de la maîtrise de la langue et de la culture une priorité pour pouvoir postuler dans des universités chypriotes.

Maintenir des liens avec le Liban : réseautage et perspectives de retour

Les entretiens révèlent que les liens avec le Liban ne sont ni rompus ni simplement nostalgiques ; ils sont vivants. Ils sont activés par des allers-retours fréquents, des échanges familiaux et professionnels, et une implication économique indirecte. Sept des quatorze Libanais interrogés disent se rendre régulièrement au Liban ou maintenir des liens avec celui-ci. Ils y possèdent une maison de vacances, y visitent de la famille ou y maintiennent des investissements. Cette mobilité illustre la fluidité des circulations, rendue possible par la proximité géographique – seulement 264 kilomètres séparent les deux côtes – mais aussi par un capital économique suffisant pour assumer ces déplacements.

¹⁵ « *I should be more into the Lebanese community.* » Entretien réalisé par Zelda Çelik, Lény Dijoux et Mathéo Gastineau, le 13 janvier 2024 à 18 h 30 (UTC+1) via Zoom.

¹⁶ European Commission, "Special Eurobarometer 386: Europeans and their Languages", June 2012, https://nellip.pixel-online.org/files/publications_PLL/19_Languages%20for%20Europe.pdf.

Alors que seuls 22,2 % de nos enquêtés ne considèrent Chypre que comme un lieu de passage avant un éventuel retour vers le Liban ou un départ vers un autre pays, la perspective du retour n'a jamais été totalement écartée par nos interviewés. Elle est présente dans leurs discours non pas comme un projet clairement défini, mais comme une potentialité conditionnée par les évolutions au Liban. Cet imaginaire du retour est nourri par l'expérience migratoire elle-même et par les interactions au sein des réseaux diasporiques. À Chypre, cela se traduit par des formes d'adaptation hybrides : les migrants s'intègrent sans pour autant s'installer définitivement dans leur esprit. Plusieurs enquêtés affirment ainsi vouloir retourner vivre au Liban lorsque leurs enfants auront achevé leurs études ou lorsque la situation sécuritaire s'améliorera. Ils affirment considérer Chypre comme « un refuge face aux instabilités¹⁷ » que connaît le Liban. Dans ce contexte, le retour devient une variable d'ajustement de l'expérience migratoire, prolongeant l'horizon de la migration sans en annuler les bénéfices immédiats.

Analyse des résultats

L'imaginaire migratoire réalisé : facteurs *push* et *pull*

Selon le média *LBC International*, deuxième chaîne de télévision privée libanaise, on compte aujourd'hui environ 60 000 Libanais résidant sur l'île¹⁸. La compréhension du phénomène migratoire libanais vers Chypre nécessite d'analyser les perceptions pré-migration et les motivations des individus, qui façonnent leur imaginaire et leurs attentes avant même le départ physique. Ce processus s'amorce par la prise de conscience des conditions de vie et des opportunités perçues dans le pays d'accueil¹⁹. Dans le cas libanais, cet imaginaire migratoire s'est forgé en grande partie en réaction à l'instabilité politique et à l'effondrement économique du pays.

Le modèle « *push-pull* » développé par Everett Lee²⁰ fournit un cadre permettant la prise en compte conjointe des facteurs qui poussent les migrants à quitter leur pays d'origine (*factors push*) et ceux qui les attirent vers un pays de destination (*factors pull*).

¹⁷ Entretien réalisé avec Mme Claude El Hajal, ambassadrice du Liban à Chypre, par Zelda Çelik, Lény Dijoux et Mathéo Gastineau, le 23 février 2024 à 10 h (UTC+3) à Nicosie.

¹⁸ Ahmad Abdallah & Yasmine Jaroudi, "Cyprus Balances Peace and Conflict: A Refuge for Lebanese and Israelis", *LBC International*, June 21, 2024, <https://www.lbctvgroup.com/news/news-bulletin-reports/779823/cyprus-balances-peace-and-conflict-a-refuge-for-lebanese-and-israelis/en>.

¹⁹ Stephen Castles, Hein de Haas & Mark J. Miller, *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, New York: Guilford Press, 2020.

²⁰ Everett S. Lee, "A Theory of Migration", *Demography*, vol. 3, n° 1, 1966, p. 47-57.

Les facteurs *push*, dans le cas des Libanais à Chypre, sont clairement identifiables. La crise, aggravée depuis 2020 par une forte inflation et une paupérisation massive, a rendu la satisfaction des besoins physiologiques et de sécurité, au premier plan de la pyramide de Maslow²¹, impossible. L'explosion du port de Beyrouth, le 4 août 2020, a constitué un tournant majeur, perçu non seulement comme une catastrophe isolée, mais comme le symbole d'un effondrement systémique²². Cet événement a cristallisé un sentiment de désespoir et a renforcé l'idée que la migration vers une destination proche comme Chypre était une nécessité de survie et de dignité, et non plus une simple opportunité. Si l'on se fie à Abdelmalek Sayad²³, l'incapacité d'un État à fournir des conditions de vie sûres et stables pousse les individus à envisager l'émigration comme une solution : elle est un élément central dans l'élaboration d'un imaginaire migratoire.

Cependant, cet imaginaire migratoire se construit aussi sur des facteurs *pull* : en l'occurrence, une idéalisation de Chypre. Comme le suggère Arjun Appadurai²⁴, les « paysages imaginaires » sont souvent alimentés par des projections idéalisées, mais, ici, elles sont renforcées par des éléments tangibles.

L'imaginaire migratoire des Libanais à Chypre est ainsi marqué par une forte adéquation entre les attentes initiales et la réalité vécue. C'est précisément cette adéquation qui renforce les réseaux transnationaux, car elle légitime le projet migratoire aux yeux des proches restés au Liban et encourage la diffusion d'un récit positif de la migration chypriote.

Dans le cas des Libanais à Chypre, cet imaginaire migratoire semble être fidèle à la réalité sur place et permet ainsi une transition en douceur par le développement de stratégies adaptées. L'imaginaire migratoire non déçu, ou réalisé, des Libanais venant s'installer à Chypre semble jouer un rôle clé dans cette « migration heureuse²⁵ ». Ce « succès » de la migration est d'ailleurs facilité par les réseaux sociaux. Selon Gordon De Jong²⁶, les réseaux sociaux influencent les perceptions des opportunités et réduisent les coûts psychologiques de la migration. Ce sentiment renforce les réseaux transnationaux, légitime le projet migratoire aux yeux des proches restés au Liban et encourage la diffusion d'un

²¹ Abraham H. Maslow, "A Theory of Human Motivation", *Psychological Review*, vol. 50, n° 4, 1943, p. 370-396.

²² Christophe Ayad & Hélène Sallon, « Explosion du port de Beyrouth : le désarroi des victimes franco-libanaises, quatre ans après », *Le Monde*, 3 août 2024, https://www.lemonde.fr/international/article/2024/08/03/explosion-du-port-de-beyrouth-le-desarroi-des-victimes-franco-libanaises-quatre-ans-apres_6265930_3210.html.

²³ Abdelmalek Sayad, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

²⁴ Arjun Appadurai, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1996.

²⁵ Benoit Bréville, « Migrations heureuses », *Le Monde diplomatique*, octobre 2011, p. 25. En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2011/10/BREVILLE/21095>.

²⁶ Gordon F. De Jong, "Expectations, Gender, and Norms in Migration Decision-Making", *Population Studies*, vol. 54, n° 3, 2000, p. 307-319. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/2584787>.

récit positif de la migration chypriote. Ce récit alimente à son tour les « *social remittances*²⁷ » – l'ensemble des pratiques, représentations et normes circulant entre pays d'accueil et pays d'origine – transmis aux candidats potentiels à l'émigration, participant ainsi à la reproduction d'un imaginaire migratoire stabilisé, inscrit dans une dialectique constante entre départ, enracinement et retour.

Les paradoxes de l'intégration

Une fois l'installation amorcée, la trajectoire migratoire met en évidence un paradoxe de l'intégration. Si les réseaux libanais constituent initialement un capital social²⁸ précieux pour s'installer et s'orienter, les migrants n'éprouvent plus le besoin de rester en communauté par la suite. Cette volonté de s'écartier des cercles co-ethniques²⁹ s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, le plurilinguisme des Libanais, conjugué à la bonne maîtrise de l'anglais à Chypre, leur permet une indépendance linguistique : Chiswick et Miller³⁰ ont montré que la maîtrise de la langue du pays d'accueil est cruciale pour l'intégration économique. Ensuite, la forte proximité culturelle entre les deux pays semble réduire le besoin de s'appuyer sur la communauté pour s'adapter : Portes et Rumbaut³¹, comme De Jong Gierveld, Van der Pas et Keating³², montrent que plus l'écart entre la culture et la langue du pays d'origine avec celles du pays d'accueil est important, plus il est difficile de s'adapter.

Le refus du communautarisme se traduit par une dispersion de la diaspora libanaise à Chypre et l'absence de « quartiers libanais » à proprement parler. Le quartier d'Akropolis à Nicosie, concentrant une forte population libanaise, fait exception : sa popularité s'explique par sa proximité avec l'entreprise Murex, ainsi que par son caractère stratégique pour une éventuelle revente rapide en vue d'un retour au Liban, et non par une volonté de vivre en communauté.

²⁷ Thomas Lacroix, Peggy Levitt & Ilka Vari-Lavoisier, "Social Remittances and the Changing Transnational Political Landscape", art. cit.

²⁸ Robert Putnam, *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon & Schuster, 2000.

²⁹ Minna Tuominen, Elina Kilpi-Jakonen, Regina García Velázquez, Anu Castaneda, & Hannamaria Kuusio, "Building Social Capital in a New Home Country. A Closer Look into the Predictors of Bonding and Bridging Relationships of Migrant Populations at Different Education Levels", *Migration Studies*, vol. 11, issue 4, 2023, p. 598-630. En ligne : <https://doi.org/10.1093/migration/mnado22>.

³⁰ Barry R. Chiswick & Paul W. Miller, "A Model of Destination-Language Acquisition: Application to Male Immigrants in Canada", *Demography*, 38(3), 2001, p. 391-409, <https://dx.doi.org/10.1353/dem.2001.0025>.

³¹ Alejandro Portes & Ruben G. Rumbaut (eds), *Ethnicity: Children of Immigrants in America*, Berkeley/New York: University of California Press/Russell Sage, 2001 ; Alejandro Portes & Ruben G. Rumbaut, *Legacies: The Story of the Immigrant Second Generation*, Berkeley/New York: University of California Press/Russell Sage, 2001.

³² Jenny De Jong Gierveld, Suzan Van der Pas & Norah Keating, "Loneliness of Older Immigrant Groups in Canada: Effects of Ethnic-Cultural Background", *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, 30(3), 2015, p. 251-68, <https://doi.org/10.1007/s10823-015-9265-x>.

L'imaginaire migratoire est en constante évolution. On le perçoit à travers le rapport des migrants à la langue grecque. La maîtrise du grec, bien que non indispensable pour une première intégration, devient une priorité lorsque les migrants perdent l'espoir d'un retour au Liban. Les secousses de la guerre à Gaza et ses répercussions au Liban, observées depuis octobre 2023, ont d'ailleurs renforcé la volonté des enquêtés d'apprendre la langue afin de candidater à la citoyenneté chypriote. De plus, l'adoption de l'amendement 149(I)/2023 en décembre 2023, qui crée un régime accéléré d'obtention de la citoyenneté pour les travailleurs qualifiés³³, incite les migrants à s'investir davantage dans l'apprentissage linguistique. La projection de vie à Chypre, initialement provisoire, se transforme donc en un projet permanent du fait des instabilités du Liban. Le caractère évolutif de l'imaginaire migratoire dépend ainsi davantage des dynamiques au Liban que de la réalité à Chypre.

Le rôle des réseaux transnationaux

L'expérience migratoire libanaise à Chypre se caractérise par le maintien actif de liens transnationaux avec le Liban, une continuité relationnelle, affective et matérielle qui joue un rôle central dans la structuration des parcours migratoires. À Chypre, ces échanges sont un processus dynamique : les migrants puisent dans leurs liens avec le Liban des ressources symboliques et identitaires qui les aident à élaborer leurs stratégies d'intégration et de projection vers l'avenir.

Les allers-retours fréquents entre les deux pays confirment que les migrants libanais conservent un pied dans chacun, naviguant entre leur vie chypriote et leurs attaches libanaises. Cette double appartenance nourrit une posture d'« entre-deux », caractéristique des migrants transnationaux. Le maintien de ce lien territorial va au-delà d'un simple attachement émotionnel : il structure la trajectoire migratoire et en conditionne la temporalité. Chypre est ainsi perçu comme un « lieu transitoire » et un « point d'ancre temporaire », une « porte vers l'Europe » en attendant un éventuel retour au Liban si les conditions le permettent.

Dans ce contexte, les réseaux jouent un rôle pivot. Qu'ils soient familiaux, professionnels ou communautaires, ils permettent aux migrants d'activer des ressources au Liban comme à Chypre. Ces réseaux ne sont pas uniquement des canaux d'entraide matérielle, ils sont aussi les vecteurs de la circulation de valeurs, d'informations et de représentations. Ils constituent des lieux de production de *social remittances*, où se diffusent des normes d'éducation et des modèles de réussite migratoire.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, les choix des parents sont influencés par la classe sociale, l'appartenance ethno-culturelle et les liens transnationaux. Des

³³ L'amendement 149(I)/2023 de l'article 111B du Civil Registry publié au journal officiel le 19 décembre 2023 crée un régime accéléré d'obtention de la citoyenneté chypriote pour les travailleurs hautement qualifiés. La durée de résidence requise est alors abaissée à trois ou quatre ans pour ces travailleurs, sous condition d'un niveau B1 ou A2 de grec.

dispositifs éducatifs spécifiques, comme l'enseignement francophone, répondent à l'aspiration des familles de maintenir une continuité scolaire proche de celle du Liban. Cette tendance est illustrée par l'École franco-chypriote de Nicosie, dont un quart des effectifs est libanais en 2023. Face à une demande d'inscriptions en forte hausse en 2021, la mobilisation du gouvernement chypriote et de l'ambassade française pour accueillir ces nouveaux arrivants souligne l'importance stratégique de cette diaspora.

Une convergence d'intérêts économiques

Si l'hospitalité (*filoxenia*) est revendiquée comme un trait culturel chypriote, l'accueil réservé aux Libanais est aussi motivé par des intérêts économiques. Chypre veut attirer les investissements, et cherche à développer les facteurs d'attractivité : le programme de « passeports dorés³⁴ », un taux d'imposition des sociétés particulièrement bas (12,5 %) et des dispositifs visant à attirer les capitaux étrangers, comme l'agence gouvernementale Invest Cyprus. Cette dernière a, par exemple, facilité le déploiement de l'entreprise Murex à Nicosie, et accompagné 150 employés libanais dans leur processus d'installation³⁵.

Cette politique proactive chypriote rencontre un imaginaire migratoire libanais axé sur la sécurité économique. La majorité des Libanais qui se tournent vers Chypre disposent de moyens financiers substantiels, ce qui les positionne comme des contributeurs appréciés dans des secteurs clés tels que l'immobilier³⁶, le tourisme et les services. Georges Chahwan, homme d'affaires libanais propriétaire de dizaines de projets immobiliers à Chypre, a d'ailleurs affirmé avoir vendu plus de 400 appartements à des Libanais entre 2016 et 2021³⁷. Cette contribution économique est un phénomène historiquement documenté : l'installation des Libanais fuyant la guerre civile dans les années 1970 a été un facteur décisif dans l'essor de la ville côtière de Limassol. Selon Alain Battegay, cette vague migratoire a « participé à la fois à l'organisation et à la croissance de la ville [...] et au développement de ses activités³⁸ ». L'image des Libanais comme « travailleurs acharnés » et « investisseurs stratégiques » renforce leur perception positive au sein de la société chypriote, perception qui, à son tour, influe positivement l'imaginaire migratoire des Libanais.

³⁴ De 2013 à 2020, Chypre offrait l'accès à sa citoyenneté moyennant un investissement de 2,5 millions d'euros dans le pays.

³⁵ Entretien avec Marios Tannoukis, directeur d'Invest Cyprus, le 19 février 2023 au soir lors d'un dîner organisé par l'association Babel Initiative à Nicosie.

³⁶ Cécile Haddad, « Quand l'île d'Aphrodite séduit les agents immobiliers », *L'Orient-le Jour*, 24 juillet 2015, <https://www.lorientlejour.com/article/936020/quand-lile-daphrodite-seduit-les-agents-immobiliers.html>?

³⁷ « Ruée de familles libanaises vers Chypre pour fuir l'enfer des pénuries », *Ouest France*, 7 septembre 2021, <https://www.ouest-france.fr/economie/ruee-de-familles-libanaises-vers-chypre-pour-fuir-l-enfer-des-penuries-7411850>.

³⁸ Alain Battegay, « La République de Chypre, lieu de passage », art. cit.

Conclusion

L'analyse de l'expérience migratoire libanaise à Chypre révèle que l'imaginaire migratoire n'est pas une simple projection idéaliste, mais un cadre de pensée pragmatique et dynamique qui se réalise par la rencontre entre les attentes des migrants et la réalité de la société d'accueil. Notre étude de ce phénomène, bien que partielle, auprès des Libanais installés à Chypre démontre un exemple probant d'imaginaire migratoire assouvi, réalisé et non déçu.

Cette réussite s'explique par la convergence de plusieurs facteurs, dont la synergie est au cœur de l'intégration des migrants libanais. En premier lieu, les facteurs *push* (crise économique, effondrement systémique du Liban) et les facteurs *pull* (stabilité économique, opportunités d'emploi et d'éducation à Chypre) s'alignent de manière quasi parfaite. L'explosion du port de Beyrouth, en symbolisant l'échec de l'État à garantir sécurité et dignité, a transformé la migration d'une stratégie d'opportunité en une nécessité vitale.

En second lieu, la réalisation de cet imaginaire repose sur le capital socio-économique des migrants libanais. Disposant de moyens financiers substantiels et d'un capital social transnational, ils ont pu accéder aux dispositifs mis en place par Chypre pour attirer les investissements étrangers. Ce statut de « contributeurs appréciés » a généré une perception positive et facilité leur accueil et leur intégration, créant une forme d'hospitalité pragmatique, liée à des intérêts économiques mutuels.

Enfin, le caractère non déçu de cette migration réside dans la capacité d'adaptation et l'évolution de l'imaginaire migratoire lui-même. Initialement perçu comme un « refuge » temporaire ou un « lieu de transition », le séjour à Chypre s'ancre dans la durée. L'apprentissage du grec et la demande de citoyenneté sont des marqueurs de cette pérennisation, alimentée par la détérioration continue de la situation au Liban et la mise en place de politiques d'immigration favorisant les travailleurs qualifiés. Cette dynamique illustre parfaitement la transformation d'une projection à court terme en un projet de vie durable.

Le cas des Libanais à Chypre se distingue ainsi d'autres trajectoires migratoires par la cohérence entre les attentes et les résultats. Les migrants ont su mobiliser leur capital social pour s'installer tout en s'intégrant au-delà des liens communautaires, naviguant avec succès dans une posture « d'entre-deux » qui leur permet de conserver des liens avec leur pays d'origine. Cette capacité à concilier les attachements affectifs, la sécurité économique et l'intégration sociale confère à cette migration un sentiment de réussite qui, au-delà d'un simple accomplissement personnel, légitime le projet migratoire et alimente les *social remittances* transmises aux générations futures.

Le budget irakien 2023-2025

reflet des impasses
structurelles
et des compromis
politiques

MARIE HABRE

INÈS ELIAS

Étudiantes en relations internationales à l'Institut national des langues
et civilisations orientales (Inalco)

L'adoption du budget irakien pour le cycle 2023-2025 a soulevé des enjeux politiques, économiques, sociaux et sécuritaires, dans un contexte d'instabilité politique endémique, de marasme économique et d'incapacité des parlementaires à adopter une loi budgétaire en 2022. L'État irakien, ayant subi, dès la fin du xx^e siècle, une série de guerres, embargos et invasions, se trouve confronté à un « dilemme de sécurité » qui divise le Parlement irakien et, par conséquent, complique l'adoption d'un budget. Finalement voté, ce budget triennal n'en reconduit pas moins les vulnérabilités irakiennes : dépendance à la rente pétrolière, poids de la dette et du clientélisme politique. Quant au contrôle géopolitique exercé sur la classe politique irakienne dans la gestion de ses affaires budgétaires (particulièrement du fait des ingérences des États-Unis et de l'Iran), il accélère la dépréciation du dinar irakien. L'objectif de cet article est de rendre compte de l'ampleur des vulnérabilités économiques structurelles de l'Irak dans le contexte de la « *muhâsasa tâ'ifya* » (répartition confessionnelle) mise en place à la suite de l'invasion américaine de 2003.

Introduction

En juin 2023, l'Irak a connu un tournant historique avec l'adoption par le Parlement, pour la première fois, d'une loi budgétaire triennale, couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025. Cette décision intervenait dans un contexte de crise politique prolongée, exacerbée par les manifestations d'octobre 2019 et l'absence notable de budget en 2022. Le projet de loi avait auparavant été approuvé en mars 2023 au sein du conseil des ministres, sous la présidence du Premier ministre Al-Soudani¹.

¹ Mohammed Chia al-Soudani est un homme d'État chiite centriste et réformateur, soutenu par la coalition pro-iranienne du Cadre de coordination. Quoique issu de cette formation, il tente de se positionner comme un technocrate indépendant des influences régionales et

Environ 153 milliards de dollars de dépenses étaient attendus, dont 36,5 milliards de dollars d'investissements².

Loin d'être un simple instrument comptable, le budget irakien est un outil de redistribution clientélaire et un indicateur des rapports de force complexes entre acteurs politiques et élites économiques, ainsi que de la compétition interrégionale. C'est pourquoi cet article se propose de l'examiner comme une clé de lecture des tensions internes de l'Irak contemporain. Comment l'étude du budget permet-elle de comprendre les dynamiques confessionnelles et blocages institutionnels à l'œuvre dans le pays depuis l'invasion américaine en 2003 ? L'hypothèse centrale est que le caractère inédit de ce budget triennal ne signale pas un changement structurel, mais plutôt une logique de consolidation politique par le compromis, où la gestion des ressources se substitue à un mode de gouvernement³ dans un contexte de multiples fragmentations, notamment confessionnelles.

Cadre théorique

Le cadre théorique de l'État rentier offre une grille d'analyse pertinente pour comprendre les dynamiques politiques et économiques de l'Irak, où la dépendance structurelle aux revenus tirés des ressources naturelles, notamment le pétrole, façonne les relations entre l'État, la société et l'économie. Développée par des auteurs comme Hossein Mahdavy⁴ ou Hazem Beblawi et Giacomo Luciani⁵, cette théorie concerne les États qui tirent l'essentiel de leurs revenus de sources externes, comme l'exportation de ressources naturelles (pétrole, gaz), plutôt que de la taxation de leurs citoyens. Ce modèle a des implications profondes sur la relation État-société : il réduit la nécessité pour l'État de rendre des comptes à sa population (pas de taxation, pas de représentation), favorise l'expansion d'une bureaucratie cliente et conduit souvent à une faible diversification économique. Dans le contexte irakien, cette théorie est fondamentale pour comprendre comment la dépendance presque exclusive aux revenus pétroliers (plus de 90 % des recettes publiques) alimente

pressions internes. Il est nommé Premier ministre en octobre 2022 et occupe cette fonction depuis.

2 Ahmed al-Dabbagh, *فروعت زربا ایل عصافیت زاومل ایل مخضیا* (« Le plus grand budget dans l'histoire du pays : prenez connaissance des grandes lignes du budget général trisannuel de l'Irak »), Al-Jazeera, 13 juin 2023, <https://www.aljazeera.net/ebusiness/2023/6/13/-153-رایل-راود-رایل-عّرشی-قارعل-زاومل-ایل>.

3 Nous entendons par mode de gouvernement l'adoption d'un budget via des règles constitutionnelles et gouvernementales, qui devraient être le cadre législatif de prédilection plutôt que les intérêts partisans.

4 Hossein Mahdavy, "The Patterns and Problems of Economic Development in a Rentier State: The Case of Iran", in M. A. Cook (ed.), *Studies in Economic History of the Middle East*, London: Oxford University Press, 1970.

5 Hazem Beblawi & Giacomo Luciani, *The Rentier State*, London/New York: Routledge, 1987.

un système de redistribution clientélaire, où le budget devient l'outil central de consolidation du pouvoir politique via la *muhâsasa*⁶ et le patronage, au détriment des réformes structurelles et de la diversification économique.

La théorie des coalitions distributives formulée par William Riker explore, quant à elle, la formation et le comportement des coalitions politiques⁷. Elle suggère que les acteurs politiques forment des alliances pour maximiser leurs bénéfices et assurer leur survie dans un environnement concurrentiel. Nous l'appliquerons pour décrypter les rivalités entre les blocs politiques irakiens (chiites, sunnites, kurdes) dans la période post-électorale de 2021 et lors des négociations budgétaires, en montrant comment ces acteurs stratégisent la répartition des ressources et des postes gouvernementaux.

Bien que riche en ressources pétrolières, l'Irak reste un pays de la périphérie, qualifié de pays « en voie de développement » et soumis à une logique capitaliste, importée après 2003, marquée par une libéralisation accélérée et souvent déconnectée des réalités socio-économiques locales. Portée par des auteurs comme André Gunder Frank⁸ ou Fernando Henrique Cardoso⁹, la théorie de la dépendance postule que le sous-développement des pays « périphériques » est structurellement lié à leur intégration subordonnée dans l'économie capitaliste mondiale. Appliquée à l'Irak, elle permettra d'analyser comment la mono-dépendance pétrolière et la position géopolitique du pays dans les dynamiques mondiales contraignent ses choix économiques et budgétaires, perpétuant ainsi des schémas de vulnérabilité structurelle et d'influence étrangère sur sa souveraineté économique. Précisons que, bien que

⁶ À propos de la *muhâsasa*, Robin Beaumont écrit qu'il s'agit d'« une répartition selon des quotas ethno-confessionnels, conçue par l'opposition en exil dans les années 1990 et appliquée par l'administration américaine en 2003, qui assure la plus grande part aux représentants de la majorité arabe chiite ». Voir Robin Beaumont, « Irak, l'État captif », *Questions internationales*, n°103-104, 2020, p. 104-109, <https://doi.org/10.3917/quin.103.0104>.

⁷ Dans son ouvrage principal, *The Theory of Political Coalitions*, William Riker conceptualise une hypothèse centrale : dans un système politique, les acteurs (souvent des partis ou des groupes d'intérêt) cherchent à former la coalition la plus efficace pour atteindre ou conserver le pouvoir, en maximisant les bénéfices partagés tout en minimisant le nombre de participants. Riker avance que les acteurs préfèrent former une coalition minimale gagnante, c'est-à-dire le groupe de soutien le plus restreint possible qui garantit la majorité nécessaire pour contrôler le pouvoir. Cela limite le nombre de participants entre lesquels les bénéfices du pouvoir doivent être partagés, maximisant ainsi les gains individuels. Voir William Riker, *The Theory of Political Coalitions*, New Haven: Yale University Press, 1962 ; Gilbert Bonnet & Yves Schemeil, « La théorie des coalitions selon William Riker. Essai d'application aux élections municipales françaises de 1965 et 1971 », *Revue française de science politique*, vol. 22, n° 2, 1972, p. 269-282, https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1972_num_22_2_419002.

⁸ André Gunder Frank, *L'Accumulation dépendante*, Paris, Anthropos, 1978.

⁹ Fernando Henrique Cardoso, « "Théorie de la dépendance" ou analyses concrètes de situations de dépendance », *L'Homme et la société*, n° 33-34, 1974, p. 111-123, doi.org/10.3406/homso.1974.1547 ; Mario Lanzarotti, « F.-H. Cardoso et E. Faletto, Dépendance et développement en Amérique latine »(recension), *Tiers-Monde*, n°78, 1979, p. 436, https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1979_num_20_78_5856_t1_0436_0000_2.

cette théorie soit éclairante, elle présente certaines limites, notamment en ce qu'elle tend à minimiser la responsabilité des élites politiques actuellement au pouvoir en Irak, ainsi que leur agentivité et leur marge de manœuvre dans la gestion du budget de l'État.

Méthodologie

Notre démarche repose sur une approche qualitative et analytique. La recherche s'appuie principalement sur l'analyse de documents, incluant des sources officielles irakiennes, des rapports d'institutions internationales et des analyses d'experts. Nous avons eu recours aux rapports rédigés par le comité « finances » du Parlement irakien, dont un datant de 2023, ainsi qu'à des communiqués ministériels. L'ensemble de ces documents est accessible en ligne sur des sites du gouvernement irakien. L'objectif principal était d'obtenir une approche comparative des enjeux juridiques et financiers à l'œuvre afin de mieux comprendre les rouages de l'adoption du budget irakien. Nous avons également consulté un corpus de publications académiques et d'articles de presse spécialisés pour contextualiser et enrichir notre compréhension.

Le plan de l'article est structuré de manière chronologique afin de suivre l'évolution des défis budgétaires et politiques de l'Irak, en tenant compte des héritages historiques, jusqu'à l'adoption du budget actuel.

Un héritage lourd : les vulnérabilités structurelles de l'Irak

L'Irak est un État confronté à des difficultés structurelles profondes, héritées de décennies de conflits, de sanctions internationales et d'interventions étrangères, mais aussi d'une architecture politique post-2003 fondée sur le partage confessionnel du pouvoir, qui limite l'efficacité de l'État et renforce les dynamiques clientélistes.

Le poids des conflits et la fragilité économique

L'Irak porte le fardeau de décennies de destructions, de la guerre Iran-Irak (1980-1988) jusqu'à la guerre contre Daech (2014-2018), en passant par l'invasion du

Koweït et la guerre du Golfe (1990-1991), l'embargo (1990-2003), l'intervention américaine de 2003, l'occupation et la lutte contre le terrorisme¹⁰.

L'évolution politique et économique de l'Irak illustre les effets cumulatifs de décennies d'ingérences extérieures, de violence structurelle et de dépendance systémique. Comme le met en lumière Rolf Schwarz¹¹, l'Irak, à l'origine structuré comme un État rentier, a vu ses fondations s'éroder sous l'effet de la guerre contre l'Iran, qui a considérablement affaibli la capacité étatique. Cette guerre prolongée a entraîné une crise fiscale profonde, incitant l'État à intensifier l'exploitation de ses ressources pétrolières pour compenser le manque à gagner. L'annexion du Koweït, puis l'intervention militaire de 1991 ont inauguré une séquence destructrice : sanctions internationales paralysantes, isolement économique, puis invasion de 2003 par les États-Unis. Cette dernière a non seulement renversé le régime en place, mais aussi démantelé l'ensemble des institutions étatiques, sans projet de reconstruction viable. Ce processus s'inscrit pleinement dans la logique de la théorie de la dépendance, qui postule que les pays dits « en développement », en particulier ceux de la périphérie, sont maintenus dans un état de subordination au sein de l'économie capitaliste mondiale. L'Irak, bien qu'assis sur d'importantes ressources naturelles, n'a jamais pu en faire un levier de développement autonome¹² : ces ressources ont été captées, orientées ou instrumentalisées à travers des logiques géopolitiques et sécuritaires exogènes.

L'effondrement de l'État irakien ne relève donc pas uniquement d'une faiblesse interne, mais d'une vulnérabilité structurelle entretenue par des relations internationales asymétriques, où les centres de pouvoir global (notamment les États-Unis) imposent des logiques néolibérales ou sécuritaires sans tenir compte des dynamiques locales. Les infrastructures civiles ont été systématiquement détruites, les terres agricoles polluées ou rendues improductives par les efforts de guerre, et l'économie, largement dépendante de la rente pétrolière, a été transformée en un champ de compétition entre élites politiques clientélistes¹³.

10 Voir notamment Gilles Andréani, « La guerre contre le terrorisme : un succès incertain et coûteux », *Politique étrangère*, 2011/2, p. 253-266, <https://doi.org/10.3917/pe.112.0253>.

11 Rolf Schwarz, "From Rentier State to Failed State: War and the De-Formation of the State in Iraq", *A contrario*, n° 5, 2008, p. 102-113, <https://doi.org/10.3917/aco.052.0102> ; voir aussi Scott Walker, "Rentier State Theory 50 Years on: New Developments", *Frontiers in Political Science*, vol. 5, 2023, <https://doi.org/10.3389/fpos.2023.1120439>.

12 Notons à ce sujet que les rentes pétrolières irakiennes passent par et sont parfois retenues par la Banque fédérale américaine. Voir Bilal Al-Khalifa, « [لـلـعـلـعـةـيـكـيـرـمـأـلـاـقـنـمـيـهـلـاـ](http://drawmedia.net/page_detail?smart_id=12672) » (« L'hégémonie américaine sur les finances irakiennes : le rôle de la Réserve fédérale américaine »), *Draw*, 24 avril 2023, http://drawmedia.net/page_detail?smart_id=12672 ; Saman Chali, « [لـلـأـوـمـأـقـارـعـلـاـلـأـلـعـلـعـةـيـكـيـرـمـأـلـاـقـنـمـيـهـلـاـ](https://www.kurdistan24.net/ar/opinion/330199/) » (« L'immunité américaine sur les fonds irakiens et le décret n°13303 »), *Kurdistan24*, 29 juin 2024, <https://www.kurdistan24.net/ar/opinion/330199/>.

13 AFP, « Irak : dépendance au pétrole et clientélisme ont mené le Kurdistan à la crise », *Le Point*, 21 octobre 2020, https://www.lepoint.fr/monde/irak-dependance-au-petrole-et-clientelisme-ont-mene-le-kurdistan-a-la-crise-21-10-2020-2397415_24.php?utm_

Dans ce contexte, l'Irak ne dispose ni de la souveraineté économique, ni de la capacité institutionnelle nécessaires pour répondre aux besoins de sa population ou définir ses priorités nationales.

Pris dans un « *dilemme de sécurité*¹⁴ » permanent, l'Irak reste en outre un théâtre d'affrontement pour des puissances régionales et internationales : les ambitions de l'Iran, les pressions de la Turquie, l'ingérence persistante des États-Unis et la menace des groupes armés comme l'État islamique participent à entretenir un climat d'instabilité chronique. Cette insécurité persistante renforce encore la dépendance aux aides internationales et aux logiques de gouvernance externalisée. Dans ce cadre, les ressources pétrolières, loin de constituer un levier de souveraineté, alimentent une économie de rente profondément inégalitaire. Comme le souligne Loulouwa Al-Rachid¹⁵, l'État irakien contemporain est largement capturé par des réseaux politiques transconfessionnels qui instrumentalisent les ressources publiques dans une logique de compétition interne, au point que certains hauts fonctionnaires voient dans la baisse des prix du pétrole une opportunité pour ralentir cette « *politique du ventre*¹⁶ » corrosive. La « zone verte », cœur du pouvoir à Bagdad, fonctionne moins comme une autorité étatique que comme une coalition d'intérêts fragmentés, incapable de produire de la stabilité¹⁷. Dans un tel système, façonné par l'héritage des interventions étrangères et par des rapports de force internationaux inégaux, toute perspective de réforme véritable apparaît non seulement illusoire, mais structurellement empêchée. Cet héritage a façonné une économie nationale fortement tributaire du secteur pétrolier, dont le pays dépend à plus de 90 % pour ses recettes publiques¹⁸. Cette mono-dépendance expose l'Irak à la volatilité et à l'imprévisibilité des cours mondiaux du pétrole, ce qui interroge la robustesse même de son budget.

Sur le plan socio-économique, malgré un effectif important de fonctionnaires, le taux de chômage demeure élevé, atteignant 16 % en 2021¹⁹. À ces défis, s'ajoute une vulnérabilité environnementale aiguë, marquée par la sécheresse, les tempêtes de sable et les inondations, qui exacerbent la pauvreté, l'exode rural et

source=chatgpt.com#11.

14 Le terme désigne une situation dans laquelle les mesures prises par un État pour renforcer sa sécurité menacent involontairement d'autres États, entraînant une course aux armements ou un conflit. Voir Kenneth N. Waltz *Theory of International Politics*, Boston: McGraw Hill, 1979.

15 Loulouwa Al-Rachid, « L'implacable politique-fiction irakienne », *OrientXXI*, 5 octobre 2016, <https://orientxxi.info/magazine/l-implacable-politique-fiction-irakienne.1503>.

16 Jean-François Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

17 Loulouwa Al-Rachid, « L'implacable politique-fiction irakienne », art. cit.

18 Shivan Fazil & Alaa Tartir, "Iraq in 2023: Challenges and Prospects for Peace and Human Security", Stockholm International Peace Research Institute (Sipri), March 17, 2023, <https://www.sipri.org/commentary/topical-backgrounder/2023/iraq-2023-challenges-and-prospects-peace-and-human-security>.

19 MacroTrends, "Iraq Unemployment Rate 2021", 2022, <https://new.macrotrends.net/global-metrics/countries/IRQ/iraq/unemployment-rate>.

les inégalités socio-économiques. Peter Harling²⁰ met en lumière la manière dont la dégradation des ressources en eau dans un pays autrefois abondant exacerber les tensions sociales et fragilise l'État. Cette dégradation affecte particulièrement les populations rurales dépendantes de l'agriculture, poussant de nombreux Irakiens à migrer vers les villes. Ce phénomène d'exode rural alimente une augmentation des inégalités socio-économiques, car les infrastructures urbaines, déjà fragilisées par des années de conflits, peinent à répondre aux besoins croissants de la population irakienne. Selon une étude publiée par le Centre français d'études sur l'Irak (CFRI)²¹, cette vulnérabilité environnementale contribue à la multiplication des réfugiés climatiques internes, souvent issus des zones rurales, qui se retrouvent souvent marginalisés et exposés à des conditions de vie précaires.

L'instabilité politique et sécuritaire affecte par ailleurs la volonté des entreprises, notamment occidentales, d'investir durablement sur le marché irakien. Or, en tant que système rentier fortement dépendant des importations et investissements étrangers, particulièrement dans le secteur pétrolier, l'Irak cumule les caractéristiques d'une économie dépendante²², notamment des investissements directs à l'étranger (IDE) iraniens et américains. Ainsi, l'absence de diversification économique et la centralisation des décisions budgétaires contribuent à renforcer la vulnérabilité de l'économie irakienne et la distribution inégale des ressources.

Le cadre institutionnel post-2003 : la *muhâsasa tâ'ifiya* et ses blocages

Le budget irakien s'inscrit dans une architecture politique fragmentée et confessionnalisée, héritée de la Constitution de 2005. Celle-ci, élaborée sous l'occupation américaine, dans un contexte post-conflit et sous l'influence d'acteurs internationaux, incarne un compromis institutionnel basé sur un consociationalisme temporaire et libéral (aussi appelé « *light consociationalism* »²³). Présentée comme

²⁰ Peter Harling, "Nature's Insurgency: Water Wanted in the Land of Plenty", *Synaps*, August 5, 2019, <https://www.synaps.network/en/post/climate-change-water-food-insecurity-iraq>.

²¹ Paul-Arthur Luzu, « Le réchauffement climatique en Irak : quand les intérêts privés internationaux rencontrent les besoins publics locaux », European Institute for Studies on the Middle East and North Africa (Eismena), 2 mars 2023, <https://eismena.com/article/le-rechauffement-climatique-en-irak-y-a-t-il-une-solution-commerciale-2023-03-02>. Le CFRI est devenu l'Institut européen pour les études sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (European Institute for Studies on the Middle East and North Africa, Eismena).

²² Si l'on suit la théorie de la dépendance, les choix économiques de l'Irak, en tant que pays périphérique, sont contraints par les dynamiques d'accumulation capitaliste et les intérêts des puissances étrangères.

²³ Matthijs Bogaards, "Iraq's Constitution of 2005: The Case Against Consociationalism 'Light.'", *Ethnopolitics*, 20(2), 2019, p. 186-202. En ligne : <https://doi.org/10.1080/17449057.2019.1654200>.

une solution pragmatique pour stabiliser le pays, elle a en réalité accentué la fragmentation partisane et confessionnelle du champ politique. En privilégiant l'autonomie communautaire (*self-rule*) au détriment d'une gouvernance inclusive (*shared rule*), et en instituant un fédéralisme flou et peu structurant, cette architecture institutionnelle de « consociationalisme light²⁴ » a renforcé les logiques de représentation identitaire plutôt que de construction nationale. La confessionnalisation du jeu politique a entravé la formation de coalitions stables et d'institutions étatiques efficaces, nourrissant une compétition clientéliste entre partis et affaiblissant durablement la cohésion nationale.

Le régime de la « *muhásasa tâ'ifiya* » (répartition confessionnelle), instauré officieusement après l'invasion, constitue aujourd'hui l'un des principaux obstacles à une transformation structurelle du régime politique irakien. Fondé sur une logique de répartition des postes selon des affiliations confessionnelles et ethniques, ce système a favorisé l'émergence d'un pouvoir fragmenté, où l'accès à l'État devient une ressource pour les partis communautaires. Ce mode de gouvernance a non seulement consolidé des élites politiques ancrées dans des logiques clientélistes, mais il a aussi inhibé toute tentative de réforme institutionnelle profonde. En verrouillant l'espace politique par des équilibres précaires, la *muhásasa tâ'ifiya* limite la capacité d'action des formations émergentes et empêche la constitution de projets politiques transversaux²⁵. Cette structure institutionnelle est également une source persistante de blocages dans l'élaboration des politiques publiques et budgétaires.

Le budget 2023-2025, produit des crises politiques

L'adoption d'un budget triennal en Irak découle de plusieurs années de tensions politiques intenses, révélatrices des vulnérabilités structurelles du pays : fragmentation institutionnelle, clientélisme enraciné, dépendance aux revenus pétroliers et absence de vision économique unifiée. Ce contexte rend chaque négociation budgétaire particulièrement conflictuelle, car elle cristallise les rivalités entre blocs ethno-confessionnels et met en jeu la redistribution des ressources dans un système profondément déséquilibré.

²⁴ Matthijs Bogaards, "Iraq's Constitution of 2005: The Case Against Consociationalism 'Light'", *Ethnopolitics*, vol. 20 n° 2, 2021, p. 186- 202, <https://doi.org/10.1080/17449057.2019.1654200>.

²⁵ Jack McGinn, "The Fragmentation of Iraq's 'Protest Parties' Attests to the Muhasasa System's Resilience", London School of Economics and Political Science (LSE) Middle East Centre, 2022, <https://blogs.lse.ac.uk/mec/2022/06/07/the-fragmentation-of-iraqs-protest-parties-attests-to-the-muhasasa-systems-resilience/>.

Alors que l'article 57²⁶ de la Constitution irakienne impose un délai spécifique pour le vote d'une loi budgétaire au Parlement, les partis politiques bloquent régulièrement ledit projet durant le processus de lecture et/ou de vote au Parlement en utilisant l'article 59²⁷ de la Constitution, qui dispose que la majorité absolue des membres du Conseil des représentants sont requis pour le vote.

De la contestation populaire à l'impasse gouvernementale

La crise politique prolongée en Irak trouve son origine dans les manifestations d'octobre 2019, lorsque des milliers de jeunes hommes et femmes investissent la place Tahrir à Bagdad et les grandes villes chiites du Sud. Ils réclamaient la fin de la corruption, l'amélioration des services publics (eau, électricité, éducation), des plans contre le chômage et la dissolution du système confessionnel²⁸. Sous le slogan « pain, liberté, état civil », ces manifestations massives s'étendaient chaque vendredi, exigeant une véritable souveraineté et une refonte institutionnelle affranchie du système de la *muhâsasa tâ'ifiya*²⁹. Bien que ce n'était pas là une revendication directe des manifestants, la pression exercée a *in fine* débouché sur l'organisation d'élections législatives anticipées, qui se sont déroulées en octobre 2021 et ont plongé l'Irak dans une impasse politique majeure³⁰.

Le Mouvement sadriste du leader chiite Moqtada al-Sadr arrive en tête avec 73 sièges sur 329, consolidant sa base dans les régions chiites du Sud et à Bagdad³¹. Fort de cette position, Al-Sadr tente de former un « gouvernement de majorité » en alliance avec deux blocs non chiites : le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani, basé au Kurdistan irakien (Erbil et Dohuk), et le Parti Al-Takaddum de Mohammed al-Halbousi, puissant dans les régions

26 L'article 57 dispose que « la Chambre des députés tient chaque année deux sessions législatives d'une durée de huit mois. Le règlement intérieur définit la procédure de convocation des sessions. La session au cours de laquelle le budget est présenté ne peut prendre fin avant l'approbation du budget ».

27 L'article 59 de la Constitution irakienne dispose que « le quorum des réunions du Conseil des représentants est atteint en présence de la majorité absolue de ses membres ».

28 Zahra Ali, « Irak : le civil et le populaire au cœur de la révolte », *Alternatives Sud*, vol. 27, n° 4, 2025, p. 81-91. En ligne : <https://www.cetri.be/Irak-le-civil-et-le-populaire-au>.

29 « Manifestations en Irak : une nouvelle génération protestataire unie face à la violence d'État », Centre arabe de recherche et d'études politiques (Carep) Paris, 28 octobre 2019, [https://carep-paris.org/recherche/manifestations-en-irak-une-nouvelle-generation-protestataire-unie-face-a-la-violence-deta/](https://carep-paris.org/recherche/manifestations-en-irak-une-nouvelle-generation-protestataire-unie-face-a-la-violence-detatten-irak-une-nouvelle-generation-protestataire-unie-face-a-la-violence-deta/).

30 Adel Bakawan, « Pourquoi le diable attend les Irakiens ? », Eismena, 26 septembre 2022, <https://eismena.com/article/pourquoi-le-diable-attend-les-irakiens-2022-09-26>.

31 Encyclopaedia Universalis, « 10 octobre 2021. Irak. Élections législatives », <https://www.universalis.fr/evenement/10-octobre-2021-elections-legislatives/>.

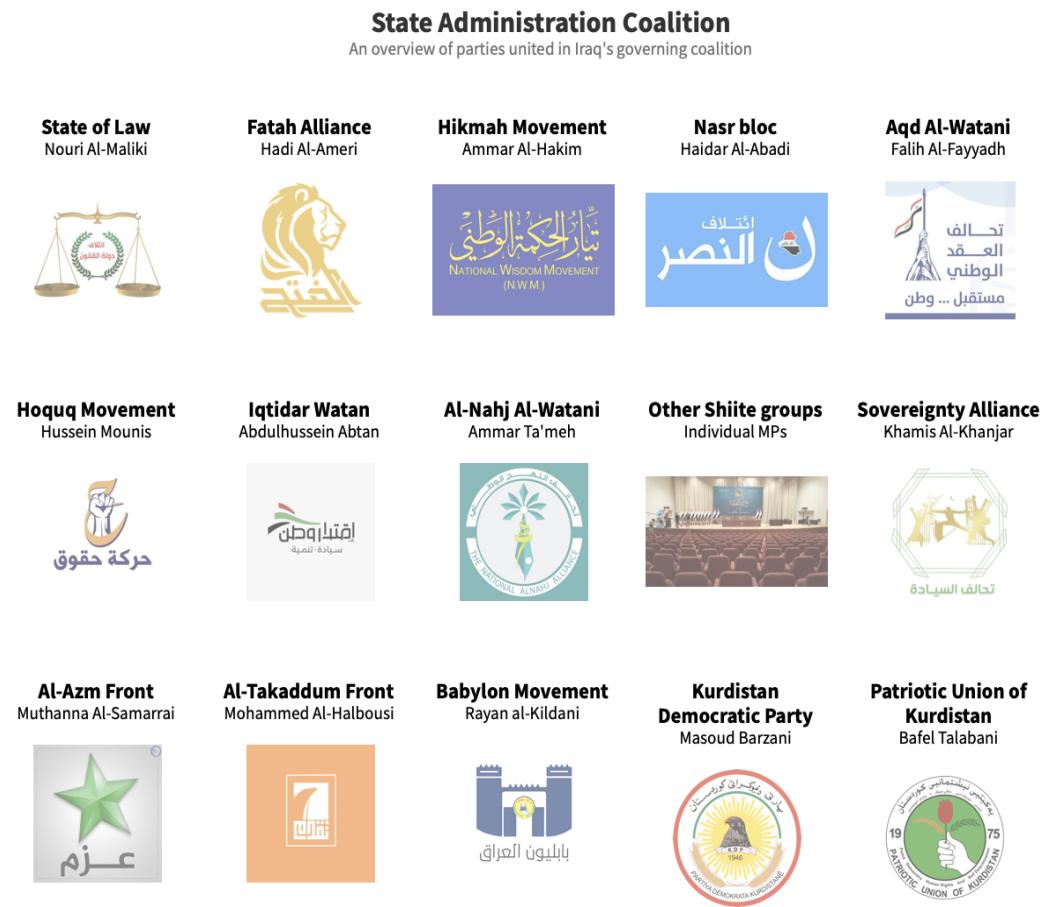


Figure 1 : Organigramme des partis de la Coalition pour l'administration de l'État en poste au gouvernement irakien. Source : Amwaj media, <https://amwaj.media/en/data/country/iraq/politics/organizations/state-administration-coalition>.

sunnites de l'ouest telles qu'Al-Anbar³². Ce projet, qui rompt avec la logique traditionnelle de répartition inclusive du pouvoir entre partis chiites, échoue face à la résistance du Cadre de coordination, large coalition chiite pro-iranienne.

En juin 2022, après des mois de blocage institutionnel, Moqtada al-Sadr ordonne à ses députés de se retirer du Parlement, ouvrant la voie à une recomposition politique majeure³³. Le vide créé par ce retrait permet au Cadre de coordination de reprendre l'initiative et de constituer une coalition gouvernementale élargie, baptisée « Coalition pour l'administration de l'État » (*State Administration Coalition*)³⁴.

³² Félicité Prince, « L'implosion du Cadre de coordination en Irak à l'aune des élections de 2025 », Eismena, 4 octobre 2024, <https://eismena.com/article/limplosion-du-cadre-de-coordination-en-irak-a-laune-des-elections-de-2025-2024-10-04>.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

Cette nouvelle alliance regroupe les principaux partis chiites³⁵ du Cadre, mais aussi plusieurs formations sunnites³⁶ et kurdes³⁷, dans une logique de rééquilibrage confessionnel. Elle vise à restaurer un système de partage du pouvoir et à contenir les ambitions politiques d'Al-Sadr. La Coalition pour l'administration de l'État porte au pouvoir Mohammed Chia al-Soudani, figure issue du Cadre de coordination et proche de Nouri al-Maliki. Nommé Premier ministre le 13 octobre 2022, Al-Soudani est investi par le Parlement le 27 octobre suivant.

La coalition repose sur une logique de *confessional engineering*, où les postes ministériels et les fonctions institutionnelles sont répartis selon les équilibres entre communautés et partis. Elle reflète également les tensions internes du camp chiite, entre partisans de l'intégration consensuelle et tenants d'une hégémonie plus exclusive, tout en maintenant un fragile équilibre entre les groupes sunnites et kurdes au sein du gouvernement.

L'entente des coalitions autour d'un plan triennal

Les stratégies confessionnelles mentionnées précédemment ont d'une certaine manière retardé le processus de négociation budgétaire irakien entre les députés. En effet, la durée de cette négociation est proportionnelle au nombre de partis composant chaque coalition, d'autant plus que leurs ambitions sont divergentes. De plus, celles-ci se doublent de rivalités à l'échelle territoriale provoquées par des intérêts économiques liés à la présence de ressources naturelles rentables.

Du côté chiite, Nouri al-Maliki, ancien Premier ministre et figure influente, cherchait, lors des négociations budgétaires, à augmenter la part des gouvernorats producteurs de pétrole³⁸ – principalement chiites³⁹. En effet, les plus grands champs pétroliers irakiens se situent à Bassora (ville à majorité chiite) et Kirkouk (province disputée entre Erbil et Bagdad), territoires sous l'influence de la

35 Côté chiite, la coalition regroupe l'Alliance Fatah (Hadi al-Amiri), la Coalition de l'État de droit (Nouri al-Maliki), le Mouvement Hikma (Ammar al-Hakim), le Bloc Nasr (Haidar al-Abadi), ainsi que des formations comme Aqd al-Watani (Falih al-Fayyadh), Hoquq (Hussein Mounis), Iqtidar al-Watan (Abdulhussein Abtan) et Al-Nahj al-Watani (Ammar Ta'meh), aux côtés de députés indépendants.

36 Les piliers sunnites de la coalition sont principalement l'Alliance de la souveraineté de Khamis al-Khanjar, le Front al-Azm de Muthanna al-Samarrai et le Front al-Takaddum de Mohammed al-Halbousi, président du Parlement.

37 La composante kurde est représentée surtout par l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Bafel Talabani, implantée à Souleimaniyeh. Le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), bien que vainqueur au Kurdistan avec 33 sièges, n'a pas intégré formellement cette coalition, maintenant une position critique mais pragmatique.

38 Bassora, Kirkouk, Missan, Bagdad, Salah Eddine, Diyala et Ninive.

39 La Coalition de l'État de droit est une coalition de partis politiques irakiens conservateurs, formée par le Premier ministre Nouri al-Maliki en vue des élections provinciales de 2009. Elle remporte environ 26 % des voix et 89 sièges aux élections législatives de 2010. Majoritaire dans le sud du pays, son électorat provient surtout de la majorité chiite.

Coalition de l'État de droit⁴⁰. La gestion du budget irakien pour les années 2023 à 2025 est aussi à analyser sous le prisme de la compétition régionale, entre le Kurdistan irakien (plus précisément le gouvernorat d'Erbil) et le gouvernement central représenté par Bagdad. L'autonomisation du Kurdistan irakien, perceptible à partir des années 2000, a engendré une dégradation des relations entre Bagdad et Erbil, et ce notamment au sein des élites politiques. De même, du côté sunnite, majoritairement porté par la voix du président du Parlement Mohammed al-Halboussi, l'allocation du budget exacerbe les tensions internes. Tous ces enjeux ont contribué aux crispations lors du débat et du vote du budget au Parlement, les partis ayant instrumentalisé le processus budgétaire pour affirmer leur rapport de force avec l'exécutif.

Les perspectives de réformes budgétaires ont ainsi émergé des rivalités politiques entre partis et coalitions autant qu'elles les ont ravivées : le budget triennal 2023-2025 résulte avant tout d'un compromis précaire entre acteurs aux intérêts divergents. Il n'en représente pas moins une avancée significative, marquant la fin d'une période d'instabilité budgétaire chronique. Le déblocage découle principalement de la capacité des grandes coalitions politiques à trouver un compromis national sur des questions litigieuses qui paralysaient l'adoption des budgets précédents.

Parmi les points de discorde majeurs se trouvait la répartition des recettes pétrolières entre le gouvernement fédéral de Bagdad et la région autonome du Kurdistan, ainsi que la gestion des exportations de pétrole kurde. Il convient de rappeler que le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) exportait son pétrole de manière indépendante via la Turquie, une pratique longtemps contestée par Bagdad. Le 28 février 2023, les délégations de Bagdad et d'Erbil, après d'intenses négociations, trouvent une entente de principe sur des points clés du budget fédéral. Elle prévoit que la région kurde recevra une part de 12,67 % du budget fédéral irakien, à condition de livrer une certaine quantité de pétrole brut (initialement 400 000 barils par jour) à la société pétrolière d'État irakienne (State Oil Marketing Organization, Somo) pour l'exportation⁴¹.

De manière générale, la coalition au pouvoir, bien que dominée par des partis chiites, a réussi à intégrer des partenaires kurdes et sunnites, créant un alignement politique suffisamment solide pour surmonter les obstacles. Al-Soudani a fait de

41 Un second accord, en date du 4 avril 2023, est venu concrétiser et détailler les modalités pratiques de l'accord préliminaire de février, après la suspension des exportations de pétrole du GRK vers la Turquie le 25 mars 2023, suite à une décision d'arbitrage international en faveur de Bagdad. Voir AFP, « Irak : Erbil et Bagdad ont conclu un accord sur la reprise des exportations de pétrole du Kurdistan », 4 avril 2023, Fondation Institut kurde de Paris, <https://www.institutkurde.org/info/depeches/irak-erbil-et-bagdad-ont-conclu-un-accord-sur-la-reprise-des-exportations-d-15660> ; Élodie Vieira & Marie Habre, « Bagdad et Erbil : un accord crucial pour la stabilité de l'Irak », Eismena, 14 avril 2023, <https://eismena.com/article/bagdad-et-erbil-un-accord-crucial-pour-la-stabilite-de-lirak-2023-04-13>.

l'adoption du budget une priorité absolue, la considérant même comme un pilier de sa légitimité et de sa capacité à gouverner efficacement. L'Irak avait un besoin urgent de stabilité financière pour financer la reconstruction, les services publics et les projets de développement. L'absence de budgets réguliers exacerbait les problèmes sociaux et économiques, augmentant la pression sur les acteurs politiques pour trouver un accord. Les factions politiques, malgré leurs profondes divisions et leurs intérêts divergents, ont finalement été contraintes de privilégier la stabilité nationale dans une perspective d'un nouvel effondrement sociétal et économique.

Le vote du budget triennal a été un message politique fort : il marquait la volonté des partis politiques (en dépit de certaines réticences⁴²) à travailler ensemble et de privilégier la stabilité nationale, plutôt que leurs intérêts partisans.

Entre ambitions et réalités : les limites du budget triennal

Cependant, malgré cette lueur d'espoir, de nombreux doutes persistent quant à l'efficacité de cet accord sur le long terme. Force est de constater que le budget ne s'attaque pas aux causes profondes de la vulnérabilité économique et financière du pays. En effet, la dépendance massive de l'économie irakienne au pétrole reste un obstacle majeur, et ce d'autant plus que le budget triennal ne prévoit pas une diversification de l'économie dans un futur proche. Le pays reste par ailleurs confronté à de multiples limites structurelles : le poids de la dette et l'ingérence étrangère, le tout combiné à une corruption quasi systémique. Enfin, même si un accord a été trouvé sur la part du Kurdistan, sa mise en œuvre pratique (livraison de barils à la Somo, gestion des revenus) reste une source potentielle de friction et de futurs conflits⁴³.

Fragilités de la rente et de la dette

Le budget adopté en juin 2023 inscrit l'Irak dans la continuité du modèle d'État rentier. Ce budget – qui prévoit des dépenses totales d'environ 153 milliards

42 À titre d'exemple, Maliki était réticent au vote d'un budget triennal car le gouvernement échappe alors aux pressions que pourraient exercer les blocs politiques parlementaires.

43 Safaa Al-Koubaïssy, « عورش میلعت یوقارع یسایس یوق نیب تامهافت 2023 » (« Des ententes entre des forces politiques irakiennes sur le vote du projet [de loi] budgétaire de 2023 »), *Al-Araby al-Jadid*, 8 juin 2023, <https://urls.fr/FlZxpv>.

de dollars – repose sur des hypothèses optimistes : l'exportation quotidienne de 3,5 millions de barils de pétrole (dont 400 000 barils du Kurdistan) à un prix stable de 70 dollars le baril. Ces prévisions sont extrêmement fragiles, car elles ne tiennent pas compte de la volatilité des cours mondiaux du pétrole, ni des dangers à long terme d'une dépendance quasi exclusive à cette ressource. En 2022, 87 % des revenus de l'État irakien provenaient déjà du pétrole, ce qui a rendu le pays vulnérable aux fluctuations du marché.

La structure des dépenses révèle une autre faiblesse : le budget est principalement conçu pour couvrir les dépenses de fonctionnement (70 % du budget, soit 102 milliards de dollars), notamment la masse salariale du secteur public. Cela signifie qu'une grande partie des revenus sert à faire tourner l'administration plutôt qu'à financer le développement du pays. Malgré l'affichage de priorités comme le soutien social et les projets stratégiques, les 10 milliards de dinars irakiens alloués à l'investissement proviennent en réalité d'emprunts étrangers (voir le tableau d'endettement, figure 2). Pire, l'affectation de ces fonds ne favorise pas la diversification de l'économie irakienne : le secteur agricole, par exemple, n'arrive qu'en sixième position, loin derrière les secteurs liés au pétrole.

Institution	Montant de l'emprunt en milliards de dinars irakiens	Pourcentage par rapport au total des emprunts
Ministère de la Planification	3 267	33 %
Ministère de l'Électricité	1 838	19 %
Ministère du Pétrole	1 827	19 %
Ministère de la Reconstruction, de l'Hébergement et des Municipalités	855	9 %
Secrétariat général du Conseil des ministres	650	7 %
Ministère de l'Agriculture	410	4 %
Ministère des Transports	183	2 %
Ministère de la Santé	144	1,5 %
Ministère de la Défense	130	1 %
Gouvernorat de Babel	130	1 %
Gouvernement de la Région du Kurdistan	62	0,6 %
Ministère des Ressources hydrauliques	55	0,6 %
Autorité de l'Aviation civile	52	0,5 %
Mairie de Bagdad	52	0,5 %
Ministère de l'Intérieur	39	0,4 %
Ministère de l'Éducation	26	0,3 %
Autres divers	80	0,8 %

Figure 2 : Reproduction du tableau d'endettement figurant dans le rapport de la Commission financière du 15 avril 2023 (ici, 1 dollar américain équivaut à 1 309 dinars irakiens).

Source : [Parlement de l'Irak \(URL\)](#)

En clair, l'Irak finance ses dépenses courantes grâce à des revenus pétroliers instables, tout en s'endettant pour ses investissements. Ce modèle budgétaire expose le pays aux chocs et ingérences externes⁴⁴ et soulève des questions sur sa capacité réelle à se reconstruire et à diversifier son économie.

Le budget 2023 est marqué par un déficit structurel de 49 milliards de dollars (environ 64 milliards de dinars irakiens). Les dépenses de remboursement de dettes internes et externes dépassant, elles, 9 milliards de dollars. Ce lourd fardeau de la dette pose un risque direct à la stabilité du pays. En 2023, le déficit représente 17 % du PIB, bien au-delà du seuil légal qui est de 3 %⁴⁵. Si la dette publique, qui avait culminé à 84,2 % du PIB en 2020 (voir figure 3), est descendue à 35 % en 2023, cette amélioration est trompeuse. Elle ne résulte pas d'une gestion plus saine ou d'une réduction effective de l'endettement, mais d'une hausse du PIB nominal dopée par la flambée des prix mondiaux du pétrole et d'une reprise de la production post-pandémie. De plus, avec 50 % de la dette publique libellée en devises étrangères, le risque de change s'ajoute à cette fragilité, menaçant de faire gonfler le coût de la dette si le dinar irakien se déprécie⁴⁶.

	2020	2021	2022	2023
Croissance PIB (%)	-15,7	7,7	9,0	4,0
Inflation (moyenne annuelle, %)	0,6	6,0	6,5	4,5
Solde public/PIB (%)	-12,8	-0,8	11,0	9,0
Solde courant/PIB (%)	-10,8	7,8	16,0	13,0
Dette publique/PIB (%)	84,2	59,1	36,5	35,0

Figure 3 : Indicateurs économiques 2020-2023.

Source : Coface for Trade ([URL](#))

Pour combler ce déficit persistant et tenter de maintenir un équilibre, le gouvernement irakien a dû recourir à des mesures d'urgence, comme l'émission de bons du Trésor et l'ouverture des obligations nationales au public et aux banques publiques. Ces expédients, bien que nécessaires à court terme pour financer les

44 À ce titre, rappelons que la Turquie a déjà renforcé son influence politique et économique dans les régions kurdes d'Irak. Les ingérences étrangères fragilisent l'équilibre confessionnel national et impactent par conséquent la gestion du budget étatique irakien.

45 Ali Abderrahim Al-Abbudi, « 2023 عزائم اقتصاديّة في داولة عراقية » (« Étude d'évaluation du projet de loi budgétaire de l'Irak pour 2023 »), Al-Bayan Center for Planning and Studies, 2023, p. 4, <https://www.bayancenter.org/wp-content/uploads/2023/04/973y3332.pdf>.

46 "Iraq: Country File, Economic Risk Analysis", Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), 2023, <https://www.coface.com/news-economy-and-insights/business-risk-dashboard/country-risk-files/iraq>.

infrastructures, ne traitent pas les causes profondes de l'instabilité et maintiennent le pays dans une position précaire, où la viabilité de ses finances dépend trop largement de facteurs externes incontrôlables, augmentant ainsi le risque de crises économiques et sociales qui pourraient déstabiliser le fragile équilibre politique actuel.

Ingérences étrangères et corruption

Outre ces rouages financiers, le budget irakien est également assujetti aux dynamiques géopolitiques complexes et aux ingérences externes, notamment iranienne, turque ou états-unienne⁴⁷. Cette compétition géopolitique influe sur les priorités budgétaires du pays, notamment dans les domaines de la sécurité et du développement, souvent à travers le jeu confessionnel. L'Iran, par exemple, exerce son influence en soutenant des factions politiques et des milices chiites, ce qui peut se traduire par des pressions sur les allocations budgétaires pour des forces de sécurité ou des projets de reconstruction bénéficiant spécifiquement à ces groupes ou à leurs bastions. De son côté, la Turquie entretient des liens avec certaines formations sunnites ou turkmènes, créant d'autres pôles de pression sur la répartition des ressources étatiques. Ces puissances régionales cherchent ainsi à asseoir leur influence en Irak en fournissant un appui logistique aux forces irakiennes confessionnellement affiliées, en orientant les institutions politiques et en pesant sur les orientations budgétaires de l'État irakien, plus précisément au niveau de la reconstruction et de la sécurité du pays.

Dans ce contexte, la dépendance de l'Irak aux exportations pétrolières – déjà identifiée comme une vulnérabilité économique majeure – rend le pays doublement sensible aux pressions extérieures. Il est ainsi exposé non seulement aux fluctuations des marchés et aux variations des taux de change, mais aussi aux sanctions étrangères. Les conséquences des pressions américaines sur le secteur bancaire irakien et la dévaluation du dinar face au dollar depuis décembre 2022 en sont une illustration frappante⁴⁸. Le taux de change officiel du dollar, fixé à 1 470 dinars, est passé à 1 600 dinars à la mi-novembre 2022 en raison des nouvelles règles de transparence Swift imposées aux banques irakiennes⁴⁹. Cette

⁴⁷ La théorie des sphères d'influences de Dahl, qui considère qu'« il y a influence dans la mesure où A fait faire à B ce qu'il n'aurait pas fait autrement », permet d'analyser ce jeu géopolitique. Voir Robert Dahl, *Modern Political Analysis*, Englewood Cliffs: Prentice-Hall, 1963 ; et Goetschy Janine, « Les théories du pouvoir », *Sociologie du travail*, 23^e année n° 4, 1981, p. 447-467. En ligne : <https://doi.org/10.3406/sotra.1981.1699>.

⁴⁸ Jean-Pierre Sereni, « L'argent de l'Irak toujours sous contrôle américain », *OrientXXI*, 27 février 2023, <https://orientxxi.info/magazine/l-argent-de-l-irak-toujours-sous-controle-americain.6241>

⁴⁹ Le système international de transfert Swift (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) permet d'effectuer des transactions financières et des transferts d'argent dans plus de deux cents pays. Ce réseau interbancaire déployé à l'échelle globale vise à assurer la sécurité des transactions bancaires et répond notamment à un besoin d'uniformisation et de transparence des transactions financières. Voir AFP, « Quand l'Irak se

dépréciation du dinar a un impact direct sur la stabilité sociale, se traduisant par une augmentation du coût des importations de produits essentiels comme le blé et le gaz, une situation aggravée par les sécheresses continues dans le pays.

Enfin, la corruption est aussi à signaler comme une limite au budget⁵⁰. Ce dernier étant considéré comme « distributif », il vise principalement à répartir les revenus pétroliers aux ministères désignés sur une base confessionnelle, sans engendrer de changement qualitatif ou structurel de l'économie. Ce système alimente des réseaux de clientélisme (« *mahsubiya*⁵¹ ») et de patronage, comparable à une forme de « libanisation⁵² » où le système confessionnel renforce ces pratiques. La corruption est donc un problème systémique qui traverse les institutions et détourne les ressources publiques. Ainsi, plus de 82 millions de dollars – soit plus de 107 milliards de dinars irakiens – se seraient volatilisés au sein de la Compagnie générale pour l'automobile et les équipements entre 2017 et 2022⁵³.

En résumé, le budget irakien de 2023 repose sur des projections irréalistes, fondées sur une estimation optimiste des recettes pétrolières, sans intégrer pleinement la volatilité des marchés internationaux ni la vulnérabilité structurelle d'une économie mono-sectorielle. À ces failles de planification s'ajoutent des influences exogènes majeures, notamment l'ingérence de puissances régionales et globales (Iran, Turquie, États-Unis), qui orientent les choix budgétaires dans une logique de contrôle géopolitique. Ce contexte s'articule avec une corruption systémique : les ressources publiques sont redistribuées selon des logiques confessionnelles et clientélistes, au détriment des secteurs

plie aux règles bancaires internationales, le dinar fait le yo-yo », *Challenges*, 15 janvier 2023, https://www.challenges.fr/economie/quand-l-irak-se-plie-aux-regles-bancaires-internationales-le-dinar-fait-le-yo-yo_842122.

50 Le 21 juillet 2022 a eu lieu une rencontre entre Jean-Claude Gelhaar, directeur général de l'Union des banques arabes et françaises (Uba) et Mustafa Ghaleb Mukheef, alors gouverneur de la Banque centrale d'Irak (BCI). Ont été abordés l'amélioration de la conjoncture économique irakienne, l'appui de l'Uba au secteur bancaire et les efforts du gouvernement irakien en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme. Voir « Rencontre entre l'Uba et la Banque centrale d'Irak », *Uba*, 15 septembre 2022, <https://www.uba.fr/fr/actualites/rencontre-entre-luba-et-la-banque-centrale-dirak>.

51 La *mahsubiya* fait référence à un mode de gouvernance basé sur le favoritisme, les réseaux de loyauté et les allégeances familiales ou tribales, qui conditionne l'accès aux ressources et aux priviléges à l'appartenance à un groupe social donné. Voir Barak A. Salmoni, Bryce Loidolt & Madeleine Wells, *Regime and Periphery in Northern Yemen. The Houthi Phenomenon*, Santa Monica/Arlington/Pittsburgh: Rand, 2010, p. XIII. En ligne : <https://www.rand.org/pubs/monographs/MG962.html>.

52 Le système politique irakien évolue vers une situation analogue à celle du Liban à partir de 1976, caractérisée par l'affrontement entre les différentes communautés religieuses. Voir Estelle Baudoux, « La libanisation de l'Irak : deux systèmes communautaires parallèles et fragiles », *Eismena*, 12 mai 2022, <https://eismena.com/article/la-libanisation-de-lirak-deux-systemes-communautaires-paralleles-et-fragiles-2022-05-12>.

53 « ایم و کح ذکر ش نم را لود نوی لم 83 ءافت خا یف قیح ت ذیق ارع لا ذه از نل ا » (« La Commission irakienne de l'intégrité enquête la disparition de 83 millions de dollars dans une compagnie gouvernementale »), *Akhbar al-Yaoum*, 23 mai 2023, https://urls.fr/CD42_U.

clés comme l'agriculture et la finance. Ce modèle de redistribution intéressée renforce l'emprise des partis dominants sur les institutions, et par conséquent, compromet l'intégrité du processus de vote budgétaire. L'Irak se retrouve ainsi piégé dans une spirale d'instabilité politique et d'inefficacité économique amplifiée par l'absence de réformes structurelles.

Conclusion

À l'ombre d'un héritage lourd de plusieurs décennies de destructions, il est crucial de s'interroger sur les perspectives économiques et sociales qui attendent les générations irakiennes futures, pour lesquelles l'insécurité et l'instabilité ont constitué un cadre de vie quasi permanent. Une telle réflexion, nécessairement ancrée dans une approche interdisciplinaire, soulève des enjeux fondamentaux concernant l'avenir de ces sociétés marquées par les cicatrices des conflits successifs.

L'analyse du budget irakien révèle que l'instabilité chronique du pays ne saurait être réduite à une simple opposition confessionnelle. Si la confessionnalisation du système politique, institutionnalisée après l'invasion américaine de 2003, a structuré durablement les rivalités entre partis et régions, elle ne suffit plus à expliquer l'ensemble des blocages actuels. Le budget, conçu comme un outil de répartition des ressources entre acteurs puissants, est aujourd'hui instrumentalisé au service d'intérêts partisans, souvent territorialisés, où chaque gouvernorat – à l'image du Kurdistan ou du Sud chiite – cherche à maximiser ses gains au détriment d'une logique d'unité nationale. Cette fragmentation crée un terrain propice aux ingérences extérieures, qui se manifestent autant par des interventions sécuritaires que par une pénétration économique ciblée dans les régions stratégiques. En parallèle, les élites locales, souvent issues de ces mêmes dynamiques confessionnelles, alimentent un système de redistribution clientéliste fondé sur la captation des revenus pétroliers, affaiblissant les institutions de contrôle, en particulier la magistrature, et contribuant à la dilution de l'État central.

L'émergence de Mohammed Chia al-Soudani, ancien protégé de Nouri al-Maliki, incarne une tentative d'émancipation du carcan confessionnel. En s'alliant à des figures influentes issues de différentes régions et communautés, Al-Soudani paraît esquisser une logique transversale, centrée non sur une coalition confessionnelle, mais sur une base de pouvoir plus territorialisée, adossée à des gouverneurs locaux et à des réseaux économiques. Cette reconfiguration du champ politique, qui contourne les clivages traditionnels au profit d'alliances pragmatiques, pourrait bien redessiner les équilibres institutionnels du pays.

À l'approche des élections de novembre 2025, les tensions internes au Cadre de coordination risquent de s'exacerber. La montée en puissance d'Al-Soudani, perçue comme une menace directe par Al-Maliki, interroge la capacité de cette

alliance à maintenir une façade d'unité face à la multiplication des ambitions personnelles et aux scandales de corruption⁵⁴. Le budget triennal, compromis fragile né d'un équilibre entre factions rivales, pourrait ainsi devenir le catalyseur de nouvelles fractures si les jeux d'alliance continuent d'évoluer. Plus qu'un simple outil économique, il se révèle comme un miroir des recompositions politiques en cours – et un indicateur précieux pour anticiper les lignes de faille qui structureront l'Irak de l'après-2025.

54 Félicité Prince, « L'implosion du Cadre de coordination en Irak », art. cit.

Le soufisme en Europe

une introduction

SARA SCAMPINI
Étudiante à l'Université de Rome La Sapienza

Le soufisme (*tasawwuf*) renvoie à une dimension mystique de l'islam, fondée sur la quête d'une relation intime avec Dieu à travers la purification intérieure, la méditation et l'amour divin. Le terme « soufisme » dérive de « *sûf* » (la laine), un symbole d'humilité et de simplicité associé aux premiers mystiques qui portaient des vêtements modestes comme signe de détachement des vanités mondaines. Ce chemin spirituel, orienté vers l'intériorité et la transcendance, se distingue par le désir d'une expérience directe et transformatrice du sacré. Bien que son rôle central dans la spiritualité islamique soit indiscutable, le soufisme est souvent perçu comme marginal par rapport aux courants qui privilégient l'observance de la loi (*sharî'a*) et la conformité sociale. Dans de nombreux contextes, en particulier dans ceux où prédominent des interprétations strictes comme le salafisme, les traditions soufies sont considérées comme incompatibles avec les exigences idéologiques et politiques dominantes. En Europe, cette marginalité s'exprime non seulement par une faible reconnaissance institutionnelle, mais aussi par l'absence du soufisme dans les représentations publiques dominantes de l'islam, souvent réduites aux dynamiques sécuritaires ou identitaires¹.

Dans ce contexte, le soufisme demeure en marge des débats publics. Cette absence n'est pas le signe d'un effacement, mais le résultat d'un repositionnement stratégique : en s'éloignant volontairement du débat politique, de nombreuses confréries choisissent d'investir le champ de la culture, ou encore du dialogue interspirituel. Cette tendance contribue à faire du soufisme une voie spirituelle discrète mais active dans la redéfinition de la présence musulmane en Europe². Cette présence repose sur une interprétation occidentalisée du soufisme, parfois détachée de ses fondements rituels islamiques, au profit d'une spiritualité universelle³.

Face à cette marginalité persistante, il convient de se demander comment le soufisme, en tant que tradition à la fois islamique et universaliste, parvient à s'adapter, à se redéfinir et à répondre aux enjeux spirituels, culturels et identitaires propres au contexte européen.

¹ Francesco Piraino, *Le Soufisme en Europe. Islam, ésotérisme et New Age*, Paris, Karthala, coll. « Maghreb contemporain : nouvelles lectures, nouveaux savoirs », 2023.

² Frank Peter & Sarah Dornhof (eds), *Islam and the Public Sphere in Europe*, Bielefeld: Transcript Verlag, 2014.

³ Pietro Longo, "Sufism in Europe: Public Presence and Identity Construction", *Journal of Muslims in Europe*, vol. 9, 2020.

Une tradition ancrée dans l'histoire de l'islam

Le soufisme émerge historiquement dans un contexte culturel et spirituel caractérisé par la recherche d'une plus grande profondeur intérieure et par la nécessité de répondre à ce que certains musulmans perçoivent comme une rigidification formelle de la pratique religieuse. Au cours des premiers siècles de l'Islam, en particulier entre le VIII^e et le IX^e siècle, la dimension spirituelle mystique se constitue comme une réaction au formalisme croissant des institutions religieuses, proposant un retour aux valeurs essentielles de la spiritualité islamique telles que l'humilité, la sincérité et l'abandon total à la volonté divine (*tawakkul*). Cette quête spirituelle se développe parallèlement à la théologie et au droit islamique, se dessinant progressivement comme une dimension distincte mais intégrée dans la complexité du savoir islamique⁴. Les enseignements soufis trouvent leurs racines dans les textes fondamentaux de l'islam, notamment le Coran et la Sunna. Certains versets coraniques, tels que le 57:4⁵, le 51:56⁶ et le 2:152⁷, soulignent des thèmes chers à la spiritualité soufie, culminant dans le concept de *ma'rifa*, une connaissance intuitive et directe de Dieu qui transcende la connaissance intellectuelle ('ilm). La quête de cette connaissance s'entrelace profondément avec la théologie islamique, qui fait la distinction entre la transcendance divine (*tanzîh*) et l'immanence divine. Bien que les soufis reconnaissent l'inaccessibilité de la transcendance divine, ils croient qu'il est possible de se rapprocher de Dieu par un chemin ascétique et contemplatif. Cette tension entre intériorité mystique et cadre doctrinal permet de comprendre pourquoi le soufisme a pu être à la fois intégré dans l'orthodoxie islamique⁸ et critiqué pour son audace spirituelle⁹. Il montre aussi que cette dialectique a rendu le soufisme exportable : les éléments valorisant l'union directe avec le divin ont permis sa réception ultérieure dans des milieux non islamiques.

⁴ Julian Baldick, *Mystical Islam: An Introduction to Sufism*, London: I.B. Tauris, 1989.

لَوْ افْنَمْ جُرْجَيْ اتَوْ ضَرَلَ اٰيٰ فِيْ جُلَيْ امْ جَمْ جَعْ شَرْعَلْ اِلَعْ يُونَسْ اَمْ جَمْ اِيَّاَيْ قَتَسْ يِفْ ضَرَلَ اٰوْ تِاَوَهَسَلَ اَقْلَخْ يِذَلَ اَوْهَ ٥
رِيْ صَبَنْ وَلَمْعَتْ اَمْ بِهَلَلَ اٰوْ هَمْنَكْ اَمَنْ يِيَاْ مُكْجَعْ وَهُوَهَاهِيٰ فِيْ جُرْجَيْ اتَوْءَهَسَلَ اَنْ مِلْزَنَيِ
(sourate 57 « Al-Hadid », verset 4)

6 (sourate 51 « Al-Dariyat », verset 56) نَوْبُعْجِيلَ إِلَيْنَجْلَأَ تُقْلَحَ إِمَّا
7 (sourate 2 « Al-Baqarah », verset 152) نُورُفُكْتَ الَّوْيِلَ اورُكْشَاوَمُكْرَفْدَا يِنْوَرُكْذَا

8 L'orthodoxie islamique désigne l'ensemble des doctrines et des pratiques reconnues comme conformes à la tradition sunnite majoritaire, fondée sur la *sharîya*, la *sunna* du Prophète et le consensus des savants (*ijmâ'*). Historiquement, elle s'est structurée autour des quatre écoles juridiques (*madhâhib*) et d'une théologie rationnelle comme l'*ashârisme*. Toutefois, cette orthodoxie n'est ni figée ni homogène : elle résulte d'un processus historique marqué par des tensions constantes entre uniformité normative et diversité interprétative, et reste un champ disputé où se jouent des enjeux d'autorité et de légitimité religieuse. Voir Filoramo Giovanni, *Islam*, Roma/Bari, Laterza, 2007.

⁹ Mark Sedgwick, *Western Sufism: From the Abbasids to the New Age*, Oxford: Oxford University Press, 2016.

Cette tradition d'une approche divine à travers la recherche spirituelle se développe au fil des siècles, en grande partie grâce à l'apport de penseurs soufis qui façonnent la tradition mystique classique. Parmi les promoteurs et principaux penseurs de cette voie mystique, Al-Husayn ibn Mansûr al-Hallâj (858-922) occupe une place prééminente en raison du caractère radical et provocateur de ses idées. Sa célèbre déclaration « *anâ al-haqq* » (« je suis la vérité »), expression de l'identification mystique avec le divin, provoque de vives controverses et lui coûte la vie, mais laisse une empreinte indélébile dans la tradition mystique classique. Al-Hallâj introduit l'idée d'une union mystique sans médiation, une conception audacieuse qui continue d'influencer le mysticisme islamique.

Un autre mystique important qui contribue à la compréhension de cette pratique spirituelle est 'Abd al-Karîm al-Qushayrî (986-1072), connu pour avoir lié le mysticisme à la poésie, utilisant le langage lyrique pour exprimer l'amour divin comme clé de l'union avec Dieu. Son œuvre établit un équilibre entre la purification de l'âme et la beauté poétique, définissant la tradition mystique classique comme une expérience directe du sacré. Cette orientation vers l'expérience intérieure, souvent opposée aux formes normatives dominantes, oblige les confrères à adapter leurs modes d'expression.

À partir de ces racines, cette voie mystique continue d'évoluer au fil des siècles, prenant de nouvelles formes tout en restant fermement liée à l'expérience mystique. L'une des figures les plus emblématiques de cette évolution est Jalâl al-Dîn Muhammad Rûmî (1207-1273), peut-être la figure la plus connue de cette tradition au niveau mondial. À travers sa poésie profondément spirituelle, Rûmî rend accessible l'idée de l'amour divin comme force transcendante et unificatrice, capable de relier l'âme humaine à Dieu. Son œuvre ne se limite pas à une exploration intellectuelle de la foi, mais devient une célébration de la transformation intérieure, contribuant ainsi à faire connaître cette dimension mystique bien au-delà des frontières du monde musulman¹⁰. Un autre penseur qui a eu un impact significatif est Muhyî al-Dîn Ibn 'Arabî (1165-1240), qui, avec sa doctrine de la *wahdat al-wujûd* (« unicité de l'être »), élabore une métaphysique dans laquelle chaque réalité de l'univers est une manifestation du divin. Sa vision souligne que la connaissance de Dieu ne peut être séparée de la compréhension de l'ensemble de l'existence, faisant de cette approche spirituelle une clé pour comprendre non seulement le divin, mais aussi l'univers tout entier¹¹. Enfin, Abû Hâmid al-Ghazâlî (1058-1111) donne au soufisme une légitimation théologique au sein de l'islam sunnite, l'intégrant à la doctrine orthodoxe. Dans son célèbre *Ihyâ' 'ulûm al-dîn* (« La revivification des sciences religieuses »), Al-Ghazâlî soutient que la connaissance authentique de Dieu nécessite non seulement l'observance des rites et la raison, mais aussi une purification du cœur et une expérience mystique directe. Cette approche contribue à faire du soufisme une partie intégrante de l'islam, tout en maintenant sa dimension rigoureuse et transformatrice.

¹⁰ Comme le notent les chercheurs Frank Peter et Sarah Dornhof, la réception de Rûmî en Europe est souvent décontextualisée, réduisant sa pensée à un message d'amour universel au détriment de sa profondeur intellectuelle. Voir Frank Peter & Sarah Dornhof, *op. cit.*

¹¹ Henry Corbin, *L'Imagination créatrice dans le soufisme d'Ibn 'Arabi*, Paris, Entrelacs, 2006.

Un élément central du soufisme est représenté par le parcours initiatique qui conduit le disciple (*murîd*) vers l'expérience directe du sacré. Ce chemin se réalise principalement au sein des confréries (*turuq*), des organisations spirituelles qui structurent la pratique soufie et transmettent les enseignements mystiques à travers une chaîne ininterrompue de maîtres spirituels (*shuyûkh*), remontant, selon la tradition, au prophète Muhammad lui-même. Chaque *tariqa* se caractérise par une méthode particulière, comprenant des pratiques ascétiques et contemplatives telles que le *dhikr* (le souvenir de Dieu par la répétition de formules sacrées), la méditation, le jeûne et le retrait spirituel (*khalwa*). Ces pratiques ont pour but de purifier l'âme (*nafs*) et d'amener le disciple plus près de Dieu, en surmontant les limitations de la connaissance rationnelle pour accéder à celle, intuitive et divine, de la *ma'rifa*¹².

La diffusion du soufisme dans le monde musulman a suscité des débats et des controverses. D'un côté, la pratique du soufisme a été accueillie comme une expression authentique et profonde de la spiritualité de l'islam, mais de l'autre, elle a été critiquée par certains groupes, notamment par les courants salafistes¹³ et wahhabites¹⁴. Ces derniers considèrent certains rituels soufis, tels que la vénération des saints (*awliyâ*) et la fréquentation de leurs tombes, comme des déviations par rapport à l'orthodoxie musulmane. Selon l'historien britannique Mark Sedgwick, ces critiques modernes ont contribué à isoler les soufis, ce qui explique en partie leur migration vers des formes plus discrètes, ou vers des espaces comme l'Europe, plus ouverts à des expressions spirituelles alternatives.

Malgré ces critiques, le soufisme a continué d'exercer une influence profonde et durable. Son rayonnement s'est propagé au-delà au monde musulman grâce à son message universel d'amour et de transcendance, qui a attiré l'attention d'intellectuels, de chercheurs et de pratiquants de diverses traditions religieuses. Le soufisme des premiers siècles a ainsi donné naissance à plusieurs courants qui, au fil du temps, ont enrichi la spiritualité musulmane.

¹² Reza Shah-Kazemi, "The Notion and Significance of Ma'rifa in Sufism", *Journal of Islamic Studies*, 13(2), 2002, p. 155-181.

¹³ La *salafiyya* (السالفيّة), tirant son nom de l'expression arabe *salaf al-salihîn* (« les pieux ancêtres »), est une école de pensée sunnite hanbalite. Ce terme est parfois associé au réformisme moderniste musulman de la fin du xix^e et du début du xx^e siècle, bien qu'il s'en distingue par son rejet catégorique de toute innovation et par son attachement rigide au culte des origines, caractéristiques propres au courant contemporain.

¹⁴ Le wahhabisme est un mouvement réformiste islamique fondé par Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb au xviii^e siècle en Arabie saoudite. Il prône une interprétation rigoureuse du *tawhid* (monothéisme) et une purification de l'islam des innovations (*bid'a*) et des pratiques considérées comme non authentiques. Il est principalement pratiqué en Arabie saoudite, où il constitue la base idéologique du système religieux et politique, et exerce une influence dans d'autres pays du Golfe, tels que le Qatar et le Koweït.

Soufisme en Europe : racines coloniales et intégration spiritualiste

Le colonialisme a paradoxalement contribué à la diffusion du soufisme en Occident. Au xix^e siècle, l'expansion coloniale française coïncida avec l'affirmation du positivisme et avec la progression d'une sécularisation qui réduisait progressivement le rôle de la spiritualité au sein de la société européenne. Selon éric Geoffroy, ce climat de perte de sens des Occidentaux les poussent à chercher dans les traditions spirituelles étrangères une régénérescence métaphysique¹⁵. Cette quête de renouveau intérieur peut être interprétée comme une réponse symbolique à ce que Charles Taylor définit comme « la condition séculière¹⁶ » et comme un pont - selon Mark Sedgwick - « *between the Western quest for transcendence and the Islamic mystical heritage* »¹⁷. Parallèlement, les confréries soufies orientales, telles que la Shadhiliyya¹⁸ et la Naqshbandiyya¹⁹, apportent en Europe une vision intégrée du soufisme, ancrée dans la continuité entre mysticisme et pratique islamique. Cette rencontre favorise la création de nouvelles synthèses entre traditions soufies et sensibilités spirituelles occidentales. Dès les années 1950, des disciples et maîtres soufis issus du Maghreb, de Turquie et du sous-continent indien s'implantent durablement dans les métropoles européennes, en particulier à Paris, Marseille, Berlin, Francfort et Londres. Ces implantations suivent souvent les routes de la migration coloniale et postcoloniale, notamment algérienne et turque, et s'organisent autour de cercles de *dhikr*²⁰ de lieux de retraite spirituelle ou de petites *zawiyā*²¹ établies en périphérie urbaine.

¹⁵ Éric Geoffroy, « Le soufisme d'Occident dans le miroir du soufisme d'Orient », dans *Revue Annales du Patrimoine*, n°4, 2005, p. 8. En ligne : <https://asjp.cerist.dz/en/downArticle/366/4/4/39067>

¹⁶ Charles Taylor, *A Secular Age*, Cambridge (MA)/ Londres, Belknap Press of Harvard University Press, 2007

¹⁷ Mark Sedgwick, *Western Sufism : From the Abbasids to the New Age*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 132

¹⁸ La confrérie soufie (*tariqa*) fondée par Abû al-Hasan 'Alî al-Shâdhîlî au XIII^e siècle s'est développée en Afrique du Nord et en Égypte, notamment à travers de nombreuses branches qui s'y rattachent, telles que la Darqawiyya, la 'Alawiyya et la Maryamiyya. Voir Alexandre Popovic & Gilles Veinstein (dir.), *Les Voies d'Allah : les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1996.

¹⁹ La confrérie soufie fondée par Bahâ' al-Dîn Naqshband Bukhârî (1318-1389) à Boukhara (Ouzbékistan) à la fin du XIV^e siècle s'est rapidement répandue dans les régions adjacentes au monde musulman, des Balkans à la Chine, de l'Inde à la Malaisie, à travers des branches telles que la Mujaddidiyya, la Khalidiyya, la Khairiya, la Haqqaniya al-Aliya et la Daghastani. Voir Francesco Piraino, "Between Real and Virtual Communities: Sufism in Western Societies and the Naqshbandi Haqqani Case", *Social Compass*, 63(1), 2016.

²⁰ *Dhikr* (litt. « souvenir » en arabe) : pratique spirituelle centrale dans le soufisme, consistant en la répétition rituelle des noms de Dieu, de versets coraniques ou de formules liturgiques, souvent en groupe, dans un but de purification intérieure et de rapprochement avec le divin.

²¹ *Zawiyā* (ou *zaouïa* en français) : lieu de pratique soufie rattaché à une confrérie, servant

Des penseurs tels que René Guénon²² et Frithjof Schuon²³ réinterprètent alors le soufisme comme une « tradition universelle », souvent en le séparant de son contexte religieux d'origine. Ce concept repose sur l'idée d'une réalité spirituelle supérieure qui transcende les différences religieuses et culturelles. Les deux auteurs, à travers le mouvement du pérennialisme²⁴, affirment que toutes les traditions religieuses authentiques ont une racine commune et reflètent une vérité universelle. Guénon considère notamment le soufisme comme l'une des expressions de la tradition primordiale. À ses yeux, il incarne une forme de connaissance qui ne se limite pas à l'islam, mais que l'on retrouve, sous des formes diverses, dans plusieurs grandes traditions spirituelles, comme le christianisme ésotérique ou l'hindouisme. Cette vision universaliste du soufisme implique que la voie soufie ne soit pas confinée au contexte purement musulman, mais qu'elle puisse être comprise et pratiquée par quiconque reconnaît la possibilité d'une expérience directe du divin, au-delà des différences confessionnelles. Cependant, cette universalité ne signifie pas l'effacement des ancrages culturels et historiques propres au soufisme ; elle suppose, au contraire, la reconnaissance d'un noyau spirituel qui se manifeste à travers des symboles et des pratiques singuliers. Ainsi, le soufisme apparaît comme une voie qui, tout en s'inscrivant dans une matrice musulmane, est en mesure d'entrer en résonance avec d'autres héritages religieux et spirituels.

La rencontre entre l'Occident et le soufisme a soulevé des questions sur la nature de celui-ci en tant que tradition religieuse. Des chercheurs tels qu'Annemarie Schimmel²⁵ et Louis Massignon²⁶ soulignent que, bien qu'il possède une dimension universelle, le soufisme reste indissociable des fondements théologiques de l'islam. Schimmel a mis en évidence que l'authenticité du

de centre de spiritualité, d'enseignement religieux, de retraite et de prière. Implantées historiquement dans les pays musulmans, certaines *zawiyā* ont été établies en diaspora, notamment en Europe, à la faveur des migrations.

22 René-Jean-Marie-Joseph Guénon (1886-1951), philosophe français également connu sous le nom de Shaykh 'Abd al-Wahid Yahya après sa conversion à l'islam, a exploré des thèmes liés à la spiritualité à travers des œuvres telles qu'*Orient et Occident* et *La Crise du monde moderne*. Voir René Guénon, *Orient et Occident*, Paris, Devry, 2021 [1924] ; *La Crise du monde moderne*, Paris, Gallimard (Folio), 1994 [1927].

23 Frithjof Schuon (1907-1998), philosophe suisse et figure éminente du mouvement pérennialiste, s'est, après sa conversion à l'islam, consacré à la réflexion sur la spiritualité dans des œuvres telles que *De l'unité transcendance des religions* et *Soufisme, voile et quintessence*. Voir Frithjof Schuon, *De l'unité transcendance des religions*, Paris, L'Harmattan, 2014 [1948] ; *Soufisme, voile et quintessence*, Paris, Devry, 2006 [1980].

24 Le pérennialisme est un courant philosophique et spirituel qui affirme l'existence d'une vérité universelle commune à toutes les traditions religieuses, en reconnaissant en elles une racine métaphysique partagée. Il met en avant la nécessité de redécouvrir le sacré et l'unité transcendance des religions. Ce courant a influencé le dialogue interreligieux et l'approche ésotérique de la spiritualité.

25 Annemarie Schimmel, *Mystical Dimensions of Islam*, Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1975.

26 Louis Massignon, *La Passion de Husayn ibn Mansûr Hallâj, martyr mystique de l'islam exécuté à Bagdad le 26 mars 922*, Paris, Gallimard, 2010 [1922].

soufisme repose sur son lien intrinsèque avec la religion islamique et ses pratiques mystiques, qui sont indissociables de la *shari'a* et de la dimension doctrinale de l'islam. En ce sens, le soufisme n'est pas seulement une voie de connaissance ésotérique, mais une pratique qui implique un engagement envers une vie dévouée et disciplinée, dans laquelle la recherche du divin est étroitement liée à la piété religieuse et au respect des normes islamiques. En revanche, des auteurs tels que Carl Ernst²⁷ et William Chittick²⁸ suggèrent que le soufisme possède un potentiel transreligieux, c'est-à-dire qu'il peut aller au-delà des frontières religieuses spécifiques, incarnant une expérience spirituelle qui peut être vécue par des personnes qui ne font pas partie du monde islamique. Ce point de vue suggère que l'essence du soufisme pourrait résider dans sa capacité à répondre aux besoins spirituels universels davantage que dans des pratiques rituelles spécifiques.

La question de l'authenticité du soufisme est particulièrement cruciale dans le contexte européen, où le soufisme est réinterprété comme une réponse aux défis modernes liés à la spiritualité, à la signification et à la quête d'authenticité. En Europe, en effet, la pratique du soufisme, en tant que voie de connaissance directe et immédiate du divin, attire de nombreuses personnes en quête d'une connexion spirituelle débarrassée des structures rigides des religions traditionnelles.

Défis identitaires : un pont entre tradition et modernité

La capacité d'adaptation des confréries soufies a donc constitué un élément central dans leur ancrage en Europe²⁹. Historiquement caractérisées par un lien fort avec la communauté musulmane, ces confréries ont su moduler leurs pratiques et leur organisation pour s'harmoniser avec les sensibilités culturelles et sociales des sociétés occidentales. Cela a permis de présenter le soufisme comme une voie de développement personnel, adaptée à un monde plus sécularisé et pluraliste.

Cette adaptation n'a pas signifié un abandon des traditions islamiques : plusieurs groupes soufis installés en Europe insistent aujourd'hui sur cette fidélité à la

²⁷ Carl W. Ernst, *Sufism: An Introduction to the Mystical Tradition of Islam*, Boston: Shambhala, 2011.

²⁸ William C. Chittick, *The Sufi Path of Knowledge: Ibn al-'Arabi's Metaphysics of Imagination*, Albany: Suny Press, 1989.

²⁹ Jamal Malik & John Hinnells, *Sufism in the West*, Abingdon-on-Thames: Taylor and Francis, 2006.

tradition islamique, notamment dans les milieux turcs liés à la Naqshbandiyya³⁰ ou dans les cercles marocains affiliés à la Boutchichiya³¹. Cette insistance se manifeste aussi par l'ouverture d'écoles coraniques, la célébration du Mawlid (commémoration de la naissance du Prophète) et l'organisation de retraites pendant le ramadan, en lien avec les pratiques canoniques³². Mais on assiste en parallèle à une re-signification des pratiques rituelles. Certaines confréries adaptent leurs discours à un public non musulman, en quête de spiritualité hors des cadres confessionnels, en proposant des enseignements sur la paix intérieure, la respiration ou l'harmonie universelle, souvent dans un langage épuré de terminologie issue de l'islam. Le *dhikr*, traditionnellement caractérisé par des danses et des récitations chorales en arabe, a été simplifié pour le rendre plus accessible, avec un accent accru sur la méditation, en accord avec les pratiques de bien-être occidentales³³. La figure du maître soufi a également évolué³⁴. Traditionnellement une autorité spirituelle, le maître soufi en Europe a adopté un rôle plus dialogique et horizontal, favorisant une relation de guidage et de croissance partagée avec les disciples, plutôt qu'une autorité hiérarchique unilatérale. Ce changement a contribué à une spiritualité plus collective et participative, rendant le soufisme encore plus accessible à un public varié.

Les confréries soufies ont également réorganisé leurs structures pour s'adapter aux cadres juridiques locaux, devenant souvent des associations culturelles ou des organisations à but non lucratif, se conformant aux normes européennes. C'est notamment le cas de nombreuses *turuq* enregistrées sous statut associatif dans des pays comme la France, les Pays-Bas ou la Belgique. Cette structuration leur permet de bénéficier de subventions publiques, de louer des salles municipales ou d'intervenir dans des programmes de formation interculturelle. Certaines ont développé des partenariats avec des institutions de santé ou de formation laïque, proposant des stages de méditation soufie, des séances de chant sacré ou des conférences sur la « sagesse universelle » du soufisme.

Ces initiatives permettent de promouvoir des événements publics et des séminaires impliquant non seulement des musulmans, mais aussi des membres d'autres confessions et des penseurs laïcs, facilitant ainsi la compréhension

³⁰ Itzchak Weismann, *The Naqshbandiyya: Orthodoxy and Activism in a Worldwide Sufi Tradition*, London: Routledge, 2007.

³¹ Rachida Chih, "Shurafā and Sufis: the Qādiriyya Būdshīhiyya in Contemporary Morocco", in Alexandre Papas & Catherine Mayeur-Jaouen (eds), *Family Portraits with Saints: Hagiography, Sanctity, and Family in the Muslim World*, Berlin/Boston: De Gruyter, 2020.

³² Thierry Zarcone, *Le Soufisme aujourd'hui*, op. cit.

³³ Pierre-Jean Luizard, « Le soufisme réformiste : l'exemple de trois confréries », *Modernisation et nouvelles formes de mobilisation sociale*, Volume II, Égypte-Turquie, Cedej - Égypte/Soudan, 1992, <https://doi.org/10.4000/books.cedej.1052>.

³⁴ David Bisson, « Soufisme et Tradition. L'influence de René Guénon sur l'islam souf européen », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 140, 2007, p. 29-47. En ligne : <https://doi.org/10.4000/assr.11343>.

mutuelle entre diverses traditions. De plus, elles ont rendu le soufisme plus visible et intégré dans le tissu social européen, le présentant comme une tradition capable de dialoguer avec une pluralité de perspectives culturelles et religieuses. Ce processus d'adaptation s'est traduit, d'une part, par un abandon progressif de rituels perçus comme éloignés du monde moderne et, d'autre part, par un accent mis sur les valeurs universelles du soufisme, telles que la paix intérieure, l'amour divin et le dialogue spirituel.

Un aspect significatif de cette transformation est l'adoption des langues locales pour la transmission des enseignements, rendant le soufisme accessible non seulement aux communautés musulmanes d'origine migrante, mais également à un public plus large, intéressé par la dimension spirituelle. Dans plusieurs centres soufis français ou allemands, les pratiques du *dhikr* collectif sont ouvertes à tous et encadrées par des publications bilingues (arabe-français ou turc-allemand) ; ailleurs, elles sont même traduites en anglais ou en néerlandais pour les disciples européens convertis. Parallèlement, l'utilisation des médias modernes, y compris les réseaux sociaux et les plateformes numériques, a permis aux maîtres soufis de diffuser leur message au-delà des frontières géographiques et religieuses, atteignant des individus en quête d'une expérience spirituelle universelle³⁵.

Un autre élément important est le rôle que les confréries soufies ont joué dans la réponse aux besoins identitaires des communautés musulmanes de deuxième et troisième génération³⁶. En offrant une approche qui privilégie l'introspection personnelle et la connexion directe avec le divin, le soufisme se présente comme une alternative valable aux interprétations plus rigides et normatives de l'islam. En ce sens, il offre un espace spirituel où tradition et modernité peuvent coexister, permettant aux jeunes musulmans de se réconcilier avec leur foi de manière authentique et significative tout en affirmant pleinement leur ancrage dans les sociétés européennes. Enfin, la dimension transnationale des confréries soufies a renforcé leur capacité à créer des liens entre les communautés européennes et leurs pays d'origine. Les échanges réguliers avec des maîtres installés au Maghreb, en Turquie ou au Moyen-Orient (visites, formations, pèlerinages) permettent une circulation des idées et une redéfinition souple de l'autorité spirituelle, désormais partagée entre plusieurs pôles, locaux et internationaux. Cette approche a permis de construire un sentiment d'appartenance globale qui, tout en restant implanté dans une tradition spirituelle spécifique, se révèle adaptable aux défis d'un contexte sécularisé et culturellement hétérogène.

³⁵ Sahite Gaye, « Appropriation des réseaux sociaux numériques par les mouvements soufis : entre nouvelles formes organisationnelles et défis communicationnels », *Revue internationale des francophonies*, n° 1, 2017, <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=341>.

³⁶ Pierre-Jean Luizard, « Le soufisme réformiste », art. cit.

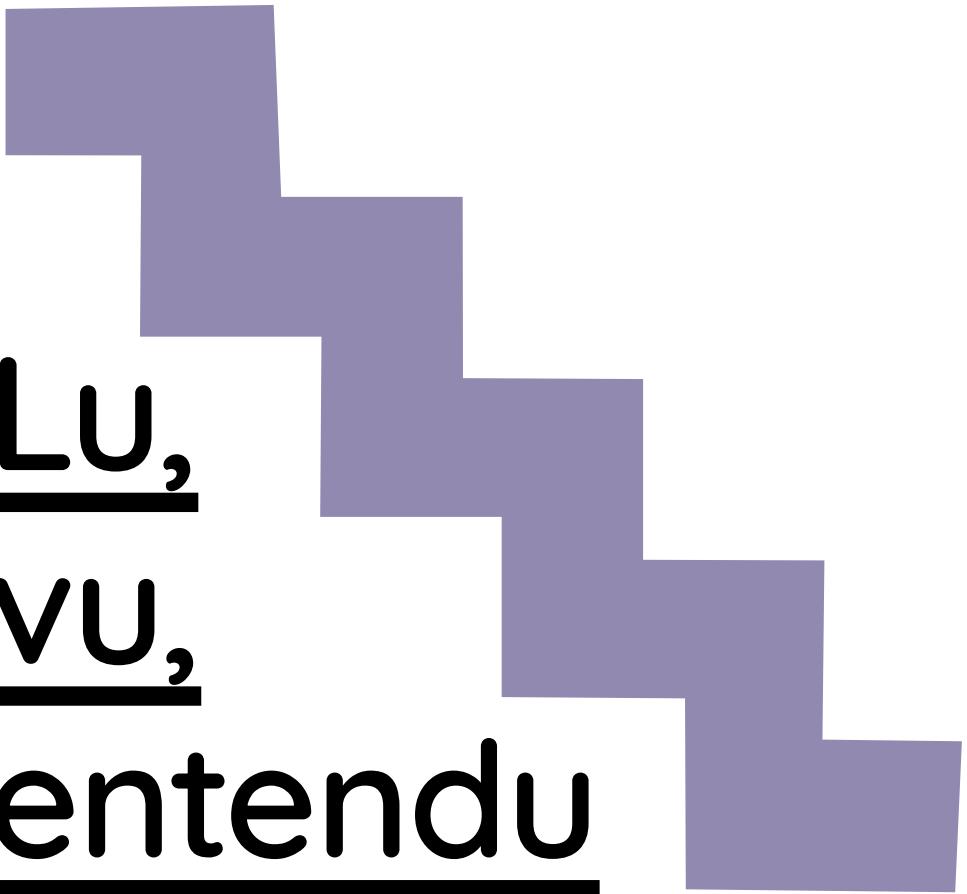
Conclusion

Le soufisme, tout en restant ancré dans sa tradition islamique, a su s'adapter à un contexte européen contemporain. Sa capacité à évoluer, tout en maintenant l'authenticité de ses principes spirituels, a fait de cette tradition mystique un point de référence important pour ceux qui recherchent une connexion directe avec le divin, dénuée des rigidités normatives qui caractérisent d'autres courants de l'islam. Cette évolution n'est pas simplement doctrinale : elle s'observe dans la multiplication de centres soufis urbains, l'organisation d'événements publics interconfessionnels, la production de contenus numériques multilingues, et l'implication croissante de jeunes générations dans des parcours spirituels personnalisés³⁷.

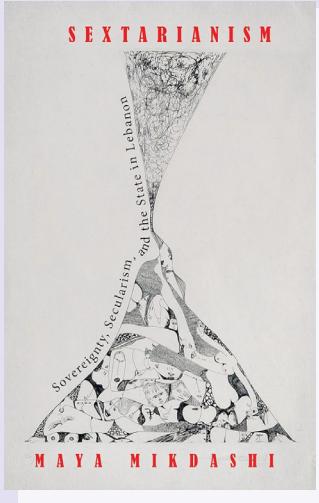
Son évolution en Europe a non seulement permis l'émergence d'une spiritualité universelle capable de dialoguer avec diverses traditions religieuses et philosophiques, mais elle a également offert un espace de réflexion pour les communautés musulmanes de deuxième et troisième génération, contribuant à répondre à leurs besoins identitaires dans un contexte social et culturel complexe et sécularisé. Le soufisme, en effet, se présente non seulement comme un chemin intérieur vers la purification spirituelle, mais aussi comme un possible instrument de médiation entre les défis de la modernité et les racines traditionnelles de l'islam. Dans cette perspective, son impact sur les dynamiques interculturelles et interreligieuses³⁸ en Europe apparaît comme une opportunité d'enrichissement mutuel, qui, tout en respectant les spécificités historiques et théologiques de l'islam, promeut une vision de l'humanité qui transcende les divisions confessionnelles et culturelles.

³⁷ Frank Peter & Sarah Dornhof (eds), *Islam and the Public Sphere in Europe*, op. cit. ; Pietro Longo, "Sufism in Europe", art. cit.

³⁸ Mona Siddiqui, *Christians, Muslims, and Jesus*, London: Yale University Press, 2013.



Lu,
vU,
entendu



Sextarianism, Sovereignty, Secularism and the State of Lebanon

Recension du livre de Maya Mikdashi

ZEINA MHAILY

Consultante et chercheuse indépendante
sur le féminisme et l'égalité de genre

Sextarianism, Sovereignty, Secularism and the State in Lebanon est un ouvrage de Maya Mikdashi, professeur adjointe d'études sur les femmes, le genre et la sexualité et maître de conférences à l'université de Rutgers, dans le New Jersey¹. L'ouvrage, publié en 2022 par Stanford University Press, propose une analyse des manières dont le pouvoir d'État au Liban « articule, désarticule et gère la différence sexuelle » et la différence politique sur les « plans bureaucratiques, idéologiques et juridiques » (p. 3). À travers des recherches ethnographiques et des archives au sein de l'appareil judiciaire au Liban, et notamment au sein de la Cour de cassation, l'ouvrage vise à tisser des liens sur les questions de sexualité, de religion et de sécularisation entre trois domaines de recherche : le droit, la souveraineté et le pouvoir de l'État. Le terme *sextarianism* met l'accent sur le rôle de l'État dans la structuration de son pouvoir à travers deux vecteurs : le sexe et la secte (la confession). C'est un concept transnational, qui peut être utilisé pour analyser le pouvoir de l'État au-delà du cas libanais, dans un contexte global marqué par des niveaux de sécurisation et de militarisation de plus en plus élevés.

Dans son premier chapitre, Mikdashi retrace la formation de l'État-nation au Liban en analysant l'impact de la colonisation française sur ses structures, ainsi que sur la gouvernance des citoyen·nes. L'auteure indique que c'est sous le mandat français que les catégories juridiques du sexe, de la confession et de la parenté ont été utilisées pour identifier, organiser et enregistrer les citoyen·nes, un système de recensement encore en vigueur aujourd'hui. Au niveau politique, la création de l'État-nation a reposé sur la division du pouvoir au sein du gouvernement entre les confessions chrétiennes et musulmanes. Cette division est présentée comme le fondement de la nature « laïque » de l'État, censée garantir l'harmonie confessionnelle. Mikdashi souligne toutefois le caractère inopérant de la distinction entre sphère privée et sphère publique dans la création de l'État-nation libanais : elle la qualifie de « fictive » et démontre que l'exercice du pouvoir repose justement sur le contrôle de la sphère dite privée. Dans un pays qui reconnaît officiellement dix-huit confessions, la différence religieuse est inscrite dans des lois de statut personnel qui régissent le mariage, le divorce, l'héritage et l'appartenance communautaire. Chaque citoyen·ne libanais·e appartient officiellement à une confession et est régi par ses lois propres. Ces lois réglementent une sphère privée où les décisions juridiques diffèrent selon le sexe. En ce sens, les citoyen·nes gouverné·es par l'État, qu'ils/elles soient hommes, femmes, hétérosexuel·les, homosexuel·les, musulman·es ou chrétien·es, ont toutes et tous une chose en commun : « Ils et elles sont façonnés par des pratiques institutionnelles, bureaucratiques, discursives et juridiques qui construisent et gèrent les intersections entre le sexe et la secte. »

Mikdashi émet donc l'hypothèse que la sphère privée, contrôlée par les lois de statut personnel, est transformée en sphère publique de droit civil et pénal. Elle détaille les mécanismes par lesquels l'État libanais gère les différences confessionnelles et sexuelles. Par exemple, les données officielles d'une femme sont enregistrées sur le registre civil de son père ou de son mari, ce qui la rend légalement dépendante de l'un ou de l'autre. De même, les femmes libanaises

¹ Maya Mikdashi, *Sextarianism, Sovereignty, Secularism and the State in Lebanon*, Palo Alto: Stanford University Press, 2022. Voir aussi la page de Maya Mikdashi sur le site de l'université de Rutgers : <https://rcha.rutgers.edu/maya-mikdashi>

ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants. Mikdashi interprète cette interdiction comme un outil de contrôle exercé par l'État sur les choix procréatifs des femmes, perçus comme une menace pour l'équilibre confessionnel. À partir de ces analyses, elle propose donc de dépasser la dichotomie entre sphère publique et sphère privée afin de mieux comprendre les logiques du pouvoir étatique.

Le deuxième chapitre présente la méthodologie de recherche : un examen des archives de la Cour de cassation, notamment celles de l'« assemblée plénière » et du « conseil judiciaire ». L'approche de Mikdashi considère les archives non comme des objets statiques, mais comme des « assemblages situés de personnes », de documents, de temporalités et de mémoires, enracinés dans des contextes politiques, économiques et historiques. Mikdashi interroge également la position des archivistes, en reconnaissant que le savoir n'est pas l'apanage exclusif des chercheureuses, mais émerge d'une pluralité d'acteurs et d'interactions.

Le troisième chapitre est consacré aux conversions religieuses. Celles-ci sont encadrées par l'État via l'assemblée plénière de la Cour de cassation et ne requièrent pas de démonstration de foi. Ce droit à la liberté religieuse garanti par l'État est présenté comme un marqueur de la nature laïque de l'État libanais, qui se tient à distance des communautés religieuses tout en étant souverain à leur égard. Pourtant, pour que les conversions soient effectives, elles doivent être enregistrées par l'État en plus des tribunaux religieux concernés : en ce sens, se convertir, c'est changer de système juridique « sextaire » en matière de mariage, d'héritage et de divorce. Mikdashi donne plusieurs exemples, issus d'archives de la Cour de cassation, de conversions religieuses pour des raisons liées à l'héritage, au divorce ou à la préservation des richesses. À travers ceux-ci, elle montre la banalité des conversions religieuses, le rôle de l'argent et les intérêts politiques des tribunaux religieux et de l'assemblée plénière de la Cour de cassation. Cependant, Mikdashi n'approfondit pas cette dimension, alors qu'elle aurait mérité une analyse plus poussée – notamment par rapport à la centralité de la classe sociale dans le fait de rendre les conversions religieuses possibles.

Le quatrième chapitre analyse la mobilisation de 2009 portée par des militants se définissant comme « laïques évangéliques », revendiquant la fin du système confessionnel et un État laïque qui repose sur l'égalité des droits. Selon Mikdashi, il faut distinguer ces militant·es laïques, qui, tout en se réclamant encore de leur appartenance religieuse, estiment qu'un changement ne pourra advenir que lorsque la société entière baignera dans une « culture laïque » : pour ces derniers, la laïcité sera atteinte non à travers un changement du système et des structures confessionnelles, mais à travers un travail individuel où les personnes doivent se transformer elles-mêmes pour adopter des valeurs « modernes » et laïques. En s'appuyant sur l'analyse d'une marche pour la « fierté laïque » organisée en 2009, Mikdashi montre comment certains groupes laïques dits « évangéliques » ont en réalité porté des projets centrés sur la nation et l'hétérosexualité, excluant les non-citoyens ainsi que les personnes LGBTQI+. Dans cette perspective, la laïcité n'est pas ici un levier de transformation politique, mais un cadre alternatif de contrôle social, porteur d'une vision nationaliste et individualiste. Mikdashi souligne que ce type d'activisme finit par reproduire les mêmes logiques sexistes que celles de l'État libanais, dans son organisation, son langage et ses objectifs. Cette critique est précieuse, mais aurait gagné à intégrer une lecture plus fine des appartenances sociales des participant·es à cette marche – souvent

issu·es des classes moyennes et supérieures – et de la façon dont celles-ci renforcent des revendications élitistes, déconnectées des réalités collectives.

Mikdashi consacre le dernier chapitre de son livre à la notion d'« État épidermique », qu'elle définit comme « un État qui exerce sa souveraineté en façonnant les corps et leurs aspects genrés par le biais de la sécurisation, de la violence et du droit » (p. 154). L'auteure s'arrête sur deux pratiques emblématiques : les examens de l'hymen, effectués par les institutions de l'État pour établir la virginité présumée de certaines femmes, et les tests anaux, pratiqués sur les corps des hommes accusés d'homosexualité. Elle souligne que l'État, seul habilité à enquêter sur la sexualité des hommes, à la demande du tribunal pénal, partage ce droit avec des acteurs para-étatiques, dont la famille, lorsqu'il s'agit de la sexualité des femmes. En présentant des affaires judiciaires spécifiques tirées des archives, Mikdashi met en évidence la façon dont les examens de l'hymen sont mobilisés dans les affaires judiciaires par les tribunaux du statut personnel pour prouver la déloyauté d'une femme envers son mari, où le corps des femmes est utilisé comme « un terrain de preuve pour les procédures judiciaires ». Elle note que les examens anaux et de l'hymen servent de « points de contrôle du genre » autant que de « points de contrôle de la sexualité ». Ils visent à « fixer le genre dans des binarités et la sexualité dans des couplages légitimes et illégitimes de ces binarités ». L'« État épidermique » désigne alors une forme de souveraineté qui s'exerce dans la matérialité des corps.

Si l'approche de Mikdashi résonne avec des analyses queer et féministes déjà existantes, telles que celles proposées par Adrienne Rich et Monique Wittig², le concept de *sextarianism* apporte un éclairage renouvelé sur l'imbrication entre corps, genre et souveraineté étatique. Il contribue en particulier à mieux comprendre les mécanismes par lesquels l'État opère et exerce son pouvoir – au Liban, mais pas seulement : le livre rend compte du pouvoir de l'État en plaçant les expériences quotidiennes des citoyen·es au centre de ses analyses. La méthodologie ethnographique et féministe utilisée par l'auteure rend cet exercice possible.

Toutefois, l'accès aux archives de la Cour de cassation indique la position cependant privilégiée de l'auteure, comme elle le reconnaît elle-même dans sa réflexion méthodologique, et, de manière générale, si l'ouvrage éclaire finement les mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans la régulation du genre et de la sexualité, il reste plus discret sur le rôle structurant du capital et de la classe sociale. Certains cas montrent comment l'appartenance de classe ou les ressources économiques influencent les décisions judiciaires, notamment dans les tribunaux du statut personnel, mais ces éléments sont abordés comme étant secondaires. Le rôle du capital au sein des structures de l'État libanais³ mériterait d'être exploré davantage,

² Adrienne Cecile Rich, "Compulsory Heterosexuality and Lesbian Existence", *Journal of Women's History*, 15(3), 2003 [1980], p. 11-48. En ligne : <https://doi.org/10.1353/jowh.2003.0079> ; Monique Wittig, *La Pensée straight*, trad. Sam Bourcier, Paris, Balland, 2001 [1992].

³ Voir Sana Tannoury- Karam, "Reckoning with the Past. Selected Scenes from the Modern History of Lebanon", in Jeffrey G. Karam & Rima Majed (eds), *The Lebanon Uprising of 2019. Voices from the Revolution*, New York: Bloomsberry Publishing, 2023, p. 17-27.



Cafés d'hommes, services de femmes

Les serveuses de café dans les quartiers populaires de Casablanca.
Recension du livre de Sana Benbelli

SALAHEDDINE LEMAIZI

Doctorant au Laboratoire de recherche sur les différenciations socio-anthropologiques et les identités sociales (Ladsis),
Université Hassan-II, Casablanca, Maroc.

L'enquête ethnographique de la socio-anthropologue marocaine Sana Benbelli offre une immersion dans le Casablanca populaire, ville de cafés de « petites gens » et de travailleuses féminines, métropole des discriminations et de l'autonomie¹. Issu d'une thèse de doctorat d'État soutenu en 2019 à la Faculté de lettres et de sciences humaines (FLSH) de l'Université Hassan II de Casablanca, mais synthétique et dense, l'ouvrage a pour objet de recherche, comme l'indique son titre, « l'activité féminine au sein des quartiers populaires de cette ville, précisément des serveuses de cafés exclusivement fréquentés par des hommes² ».

Cette activité est abordée à travers trois approches : le travail rémunéré, la relation de service et l'interaction avec les différents acteurs du café. Son hypothèse de départ est que « le travail et l'argent conduisent vers l'affranchissement des femmes et au changement de représentations autour d'une mixité longtemps condamnée dans les quartiers populaires de Casablanca ». Entre sociologie urbaine et sociologie du genre, mobilisant une démarche compréhensive, le livre propose un travail minutieux pour décrire le quotidien de ces femmes et de leur milieu. L'enquête ethnographique a duré plusieurs mois, avec des périodes d'observation continue de cinquante jours dans trois cafés populaires.

Voyage dans le temps et dans l'espace

L'ouvrage démarre par un voyage dans le temps et dans l'espace. L'autrice retrace l'histoire de l'introduction du café au Maroc et les polémiques religieuses et économiques autour de son usage au détriment de la « boisson nationale », le thé. Le voyage se poursuit dans les entrailles de Casablanca, « ville prolétaire, ville laboratoire », qui, comme toutes les métropoles, « favorise l'émergence de tension entre l'individu et la société qui domine par sa culture, ses normes, ses règles et ses lois », ces dernières étant toutefois en « perpétuelle évolution ».

Sana Benbelli synthétise la manière dont se manifestent dans l'urbanisme les politiques coloniales et post-indépendance : l'aménagement de la ville entérine, par l'absence d'espaces de sociabilité publique (parcs, jardins, bibliothèques, etc.), une ségrégation spatiale. Le « café d'hommes » devient ainsi l'espace de sociabilité par défaut. L'entrée des femmes, qui sont quasiment exclues de l'espace public jusqu'à une période récente, dans l'espace masculin des cafés populaires met en tension la séparation genrée de l'espace.

¹ Sana Benbelli, *Cafés d'hommes, services de femmes. Les serveuses de cafés dans les quartiers populaires à Casablanca*, Paris, Éditions du Croquant, 2023.

² Sauf mention contraire, l'ensemble des citations provient de l'ouvrage de Sana Benbelli.

À partir de l'espace des cafés populaires, Sana Benbelli offre une ouverture sur la relation des citadins avec leurs cafés. L'autrice maîtrise l'art de la description et de l'interprétation :

Une petite ouverture d'un mètre entre les pots forme la porte d'entrée du café. L'observateur peut facilement remarquer la présence d'une double frontière, la frontière entre les espaces intérieurs et extérieurs du café, et celle entre l'espace extérieur du café et l'extérieur public. Tout en faisant de ce café un espace ouvert et public, l'on s'efforce de créer ses propres fermetures, ses propres en dedans et en dehors, en brouillant les frontières entre l'intérieur et l'extérieur ou en se plaçant sur la limite entre les deux (p. 78).

À partir de ce travail d'observation, la socio-anthropologue étudie à la manière de Howard Becker les frontières sociales et symboliques ; l'univers du café populaire, fait de proximité et de réciprocité, devient un espace ordonné autour de la coopération et de la concurrence. Ensuite, la chercheure dissèque les temporalités du café et leurs sens : heures de pointe, heures creuses, passage au café « pour passer du temps » et non pour « perdre du temps ». Dans cet environnement masculin, la sociabilité féminine se déploie comme un acte de résistance avec une volonté d'autonomie.

Trois changements sociaux

À partir des récits de vie des serveuses, Benbelli identifie des dynamiques sociales à l'œuvre au sein de la société marocaine, que l'espace exigu du café populaire condense et met à nu. La chercheure identifie trois changements sociaux.

Le premier est la reconfiguration des liens sociaux par le travail. Les serveuses prennent conscience que « les liens de parenté, de fratrie et de mariage ne garantissent plus pour [elles] la sécurité sociale et matérielle à laquelle elles aspirent ». Ainsi, « les solidarités ne sont plus basées sur des liens hérités mais plutôt sur un système de liance et reliance fondé sur la négociation, la coopération et la réciprocité ».

Le deuxième constat est celui du pragmatisme dans la gestion des relations sociales. Même si la présence féminine dans les cafés fait l'objet de résistance au départ, le recrutement des femmes à ce poste contourne la normativité conservatrice au profit d'une réalité pratique. Selon les propos de patrons de cafés interrogés dans l'enquête, les serveuses « attirent » la clientèle car elles seraient à l'écoute de celle-ci, en interaction avec elle. Du côté des serveuses elles-

mêmes, leur présence dans cet « espace porteur d'une double stigmatisation » ne serait pas un choix mais une réponse à une situation de précarité :

Le recours au café en tant que lieu de travail est parfois présenté comme un choix inéluctable pour plusieurs raisons : la situation précaire dans laquelle se trouvent ces femmes, leur faible niveau d'études, leur absence de formation et de qualification, leur manque de savoir-faire manuel ou artisanal, et enfin le fait de ne pas avoir d'autres opportunités de travail (p. 135).

Travailler comme serveuse relèverait ainsi d'un choix pragmatique pour « s'en sortir » et pour éviter de pratiquer la prostitution.

Le troisième changement social que fait apparaître Benbelli est celui d'une dynamique d'autonomisation :

Grâce à l'activité salariale et au nouveau rapport que les serveuses entretiennent avec l'argent [...] elles ont développé des modes de gestion et de consommation qui favorisent leur affranchissement et leur autonomisation (p. 144).

L'autonomie est pensée comme « le passage des serveuses d'une situation de dépendance à une situation d'indépendance dans leurs choix, l'adoption de pratiques de consommation qui leur sont propres, la décision de vivre seules et la capacité à le faire ». Cette phase est une période de préparation d'un projet personnel (acquisition d'un bien immobilier, création d'une activité indépendante génératrice de revenus ou préparation d'une émigration pour l'étranger).

Pour synthétiser ces changements et ces trajectoires, l'autrice identifie quatre profils de serveuses : la serveuse épanouie ; la serveuse immasculinée ; la serveuse coincée ; et la serveuse temporaire. Dans le café des hommes, tous ces profils dépassent les frontières sociales et symboliques pour se projeter vers des horizons autonomes d'émancipation individuelle permis par leurs nouveaux liens et l'acquisition d'un nouveau capital symbolique et social.

Précisons que le livre a le mérite de mobiliser le dialectal marocain (*dârja*) dans l'analyse des propos des serveuses, ce qui permet une meilleure compréhension des discours des enquêtés. Un glossaire clôture l'ouvrage et peut être d'une grande utilité dans de prochaines recherches sur les classes populaires au Maroc.

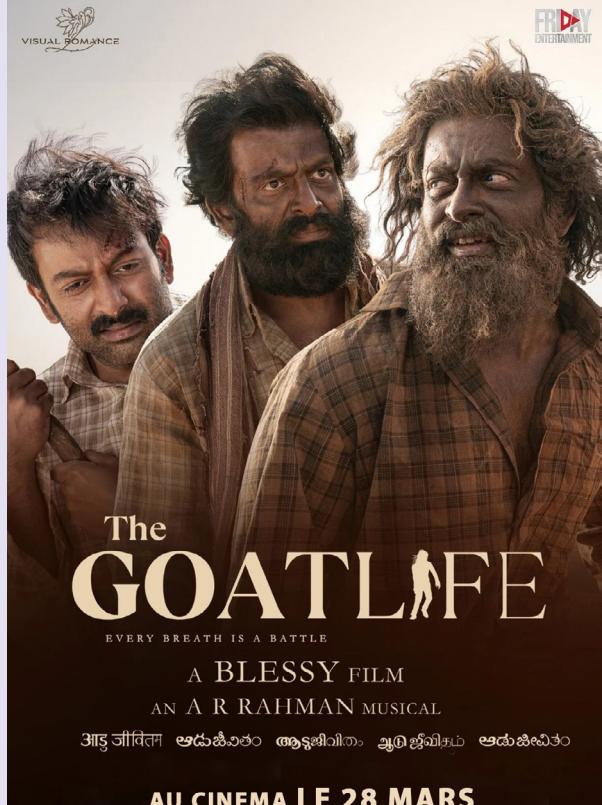
Car il est important de situer le travail de recherche Sana Benbelli dans une démarche globale, menée au sein du département de sociologie de l'Université Hassan II de Casablanca et du Laboratoire de recherche sur les différenciations socio-anthropologiques et les identités sociales (Ladsis). Au sein de ce courant de recherche, les chercheures s'intéressent aux dimensions de genre au sein des classes populaires, avec un penchant pour les méthodes qualitatives et la microsociologie pour observer les différentiations sociales. Au cours de la décennie écoulée, on a assisté à un foisonnement de publications portant sur les ouvrières³, les mères célibataires⁴ ou, plus récemment, sur les balayeuses de rue à Casablanca⁵. Des travaux auxquels font écho ceux de chercheures franco-marocaines (Chadia Arab ou Mériam Cheikh) travaillant également sur le genre au Maroc⁶.

³ Leila Bouasria, *Les Ouvrières marocaines en mouvement. Qui paye ? Qui fait le ménage ? Et qui décide ?*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; Leila Bouasria (dir.), *Migration féminine à Casablanca. Entre autonomie et précarité*, Casablanca, La Croisée des chemins, 2020.

⁴ Amal Bousbaa, *Des mères sans époux. Sociologie des mères célibataires au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 2023.

⁵ Leila Bouasria, « L'appropriation négociée de l'espace public par les balayeuses de Casablanca », *Genre, sexualité & société*, n° 32, 2024, <https://doi.org/10.4000/12xuk>.

⁶ Chadia Arab, *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*, Casablanca, En toutes lettres, 2018 ; Mériam Cheikh, *Les Filles qui sortent. Jeunesse, sexualité et prostitution au Maroc*, Casablanca, La Croisée des chemins, 2021.



The Goat Life

Quand le cinéma expose
les rouages silencieux de la kafala

SARA SCAMPINI
Étudiante à l'Université de Rome La Sapienza

Le cinéma détient la capacité singulière de faire apparaître ce qui reste hors champ. Il ne donne pas seulement la parole aux marginalisés, il révèle aussi les injustices sociales. *The Goat Life*, coproduction indo-américaine sortie en 2024, prolonge la tradition d'un cinéma qui, loin des projecteurs centrés sur les récits dominants, s'attarde sur les zones grises de l'humanité : ces marges oubliées où se jouent pourtant les véritables drames de notre temps. Réalisé par Blessy Ipe Thomas et adapté du roman *Aadujeevitham* de l'écrivain malayalam Benyamin, le film aborde le système de la kafala sans frontalité ni slogan, mais avec une rigueur visuelle qui fait de chaque plan un espace d'expérience. Ici, la dénonciation ne passe pas par les mots, mais par la mise en scène d'un corps contraint, d'une temporalité suspendue, d'un souffle brisé par l'exil. À travers le parcours de Najeeb, interprété par Prithviraj Sukumaran, le film raconte l'effacement progressif d'un homme happé par un système d'assujettissement qui ne dit jamais son nom.

Langages du silence et dramaturgie de l'oppression

Najeeb est un travailleur migrant indien envoyé en Arabie saoudite dans l'espoir d'une vie meilleure. Comme de nombreux migrants originaires du sud de l'Inde, il quitte son pays, poussé par la promesse d'un emploi stable et bien rémunéré dans le Golfe, relayée par des agences de recrutement opaques sur les conditions réelles de travail. Dépourvu des outils culturels, linguistiques et juridiques nécessaires pour s'adapter à son nouvel environnement, Najeeb devient une proie facile, projetée dans le système de la kafala¹. Rapidement, il se retrouve prisonnier dans une situation d'isolement forcé au cœur du désert. Affecté à la garde quotidienne d'un troupeau de chèvres, il vit dans une solitude presque absolue, sans contact humain autre que celui, opaque et brutal, du *kafil*.

Le choix narratif n'est pas anodin : la figure de la chèvre, omniprésente dans la diégèse, agit comme une métaphore centrale des rapports de domination. Réduit à une simple fonction utilitaire, l'animal devient le miroir silencieux du sort réservé au travailleur migrant. À l'instar des chèvres qu'il élève, Najeeb est

¹ La kafala désigne un système de parrainage en vigueur dans plusieurs États du Golfe, qui lie juridiquement le travailleur migrant à son employeur (le *kafil*), restreignant ainsi sa liberté de circulation, de travail et de recours légal. Considéré par de nombreux chercheurs comme un mécanisme structurel de subordination, ce dispositif a été largement critiqué pour sa propension à institutionnaliser l'exploitation et la précarité. Parmi les contributions de référence, voir Ray Jureidini, "Trafficking and Contract Migrant Workers in the Middle East", *International Migration*, 48(4), 2010.

surveillé, instrumentalisé, réduit à sa seule valeur productive. Cette mise en scène symbolique esquisse une critique silencieuse de la marchandisation des corps migrants inscrite dans le système de la kafala. Le récit s'organise selon une temporalité fragmentée, où le temps ne suit plus la logique des événements mais celle des gestes répétés, des jours indistincts, d'une lenteur écrasante qui ne dit pas l'attente, mais la suspension même de toute vie possible. Les plans fixes et dilatés, le silence quasi absolu, l'absence de dialogues immergent le spectateur dans une atmosphère oppressante en plein air, où l'espace n'est plus vecteur de liberté mais de réclusion. Ce paysage physique traduit fidèlement l'état psychique du protagoniste. Les silences prolongés, ponctués seulement par les bruits naturels – le vent, le bêlement des animaux, les pas dans le sable – acquièrent une valeur narrative propre. La bande-son d'A.R. Rahman accompagne avec sobriété les transitions émotionnelles du personnage, alternant dissonances et élans mélodiques qui coïncident avec les éclairs fugitifs d'espoir ou de mémoire. Les choix de mise en scène traduisent formellement l'expérience de l'assujettissement. Le film élabore ainsi une véritable grammaire visuelle de la subordination.

La construction psychologique de Najeeb est menée avec rigueur et retenue. Amaigri, souillé, physiquement épuisé, le personnage témoigne visiblement d'un effacement progressif de son identité. Ses vêtements eux-mêmes, peu à peu délabrés, deviennent l'expression matérielle de sa condition marginale. La relation avec les animaux accentue cette dynamique : jamais anthropomorphisées, les chèvres deviennent un point de référence constant. La manière mécanique dont Najeeb les soigne reflète une analogie implicite : comme elles, il est confiné dans une forme d'existence utilitaire. La solitude prolongée induit une dissociation croissante d'avec la réalité matérielle, perceptible dans certaines séquences où l'on devine un état de conscience altéré, comme dans celle où Najeeb, profondément transformé par l'épuisement et la solitude, croise son propre reflet dans le rétroviseur d'un véhicule et entreprend, avec une lenteur incrédule, de palper son visage. Ce geste, d'apparence anodine, se charge ici d'une puissance allégorique : il traduit la rupture entre une identité antérieure et une corporéité méconnaissable, métamorphosée par l'usure du temps, l'isolement extrême et la dépossession. Ce bref moment de confrontation spéculaire matérialise visuellement le processus d'effacement subjectif à l'œuvre dans l'expérience d'assujettissement.

Mais, malgré cette situation extrême, Najeeb conserve un noyau de résistance silencieuse, perceptible à travers des gestes ténus, des souvenirs diffus, des bribes d'humanité qui subsistent malgré l'annihilation. Un sursaut plus explicite surgit dans une séquence où l'évocation de la figure maternelle ravive soudain un fragment d'humanité enfouie. Cette réminiscence affective agit comme un déclencheur : aussitôt, il murmure « *I must leave* », affirmant, dans un éclair de lucidité, la nécessité de rompre avec l'assujettissement. Ce moment, rare incursion de la parole dans un récit dominé par le silence, scelle l'émergence d'un désir d'échapper. La tentative de fuite qui s'ensuit – vaine, brutalement réprimée sous la menace d'une arme – incarne une forme de résistance active, à la fois désespérée et politiquement signifiante. Elle révèle la kafala comme un dispositif de contrôle où toute velléité d'émancipation est immédiatement sanctionnée.

Le film dénonce ainsi, sans le nommer explicitement, le système de la kafala, interrogeant en filigrane les formes contemporaines de l'esclavage.

Un récit poétique à portée politique

The Goat Life rejoint un ensemble de films documentaires qui interrogent la condition des travailleurs migrants dans le Golfe, tels que *A Maid for Each* (Maher Abi Samra, 2016), *The Workers Cup* (Adam Sobel, 2017) ou *Room Without a View* (Roser Corella, 2020), mais il s'en distingue par le choix d'un langage poétique, incarné. Plutôt que de documenter, il fait ressentir. Cette stratégie esthétique a permis une large diffusion internationale et a fait du film l'un des plus grands succès commerciaux du cinéma malayalam. Les critiques ont salué sa cohérence stylistique et sa puissance expressive. L'interprétation de Prithviraj Sukumaran a été unanimement saluée², tout comme la rigueur visuelle de la mise en scène.

Plusieurs critiques ont cependant exprimé des réserves concernant le rythme narratif, jugé trop lent et répétitif, en particulier dans la seconde moitié du film³. De même, la focalisation sur une perspective exclusivement subjective, bien qu'émotionnellement efficace, a été perçue comme un obstacle à une analyse plus structurelle du système de la kafala⁴. Mais les réactions les plus vives sont venues d'Arabie saoudite, où une partie de l'opinion publique a perçu le film comme une attaque implicite contre l'image du royaume⁵. Bien que dépourvu de références explicites, le récit entre en résonance directe avec des cas documentés d'abus, régulièrement dénoncés par des ONG comme Human Rights Watch ou Amnesty International, ce qui a suscité des critiques virulentes sur les réseaux sociaux. Sur X (anciennement Twitter), plusieurs commentaires ont dénoncé une représentation négative des conditions de vie dans le désert

² Voir Latha Srinivasan "The Goat Life Movie Review: Prithviraj Sukumaran Delivers Extraordinary Performance in Tale of Human Spirit", *Hindustan Times*, March 28, 2024, <https://www.hindustantimes.com/entertainment/others/the-goat-life-movie-review-prithviraj-sukumaran-delivers-extraordinary-performance-101711614981870.html>.

³ Le site Great Andhra qualifie la seconde moitié du film de « captivante mais éprouvante », en soulignant que « la lenteur du drame peut décourager certains spectateurs ». Voir Venkat Arikatla, "The Goat Life Review: Survival Story", March 28, 2024, <https://www.greatandhra.com/movies/reviews/the-goat-life-review-survival-story-136748>.

⁴ Selon le blog Random Whys, « le récit fonctionne davantage comme une expérience sensorielle que comme une mise en contexte du dispositif d'exploitation ». Voir Sunandhini R, "Aadujeevitham/The Goat Life (2024): Movie Review", July 21, 2024, <https://randomwhys.com/2024/07/21/aadujeevitham-the-goat-life-2024-movie-review/>.

⁵ Voir Human Rights Watch, "Saudi Arabia: Film on Migrant Worker's Ordeal Sparks Backlash", September 3, 2024, <https://www.hrw.org/news/2024/09/03/movie-based-migrant-workers-life-faces-backlash-saudi-arabia>.

et du traitement des travailleurs migrants. La participation de l'acteur omanais Talib Al-Balushi dans le rôle du *kafil* a également alimenté les tensions : selon certaines sources, son interprétation aurait entraîné un bannissement officieux⁶. La lauréate du prix Nobel de la paix Tawakkol Karman, tout en reconnaissant la justesse de la dénonciation, a pointé une vision jugée déformée du monde arabe, qu'elle a qualifiée de « caricaturale »⁷.

Dans ce contexte de réception contrastée, *The Goat Life* s'impose aussi comme un point d'appui pour réfléchir à l'évolution du système de la kafala, dont la légitimité est remise en question à la fois sur la scène internationale et, de manière plus diffuse, au sein de certains segments des sociétés du Golfe, notamment dans les cercles universitaires, juridiques ou de défense des droits des travailleurs⁸. Construit historiquement autour d'un modèle économique fondé sur les revenus pétroliers et une main-d'œuvre bon marché, ce dispositif a soutenu un développement rapide mais profondément inégalitaire. La dépendance structurelle aux travailleurs migrants a produit une prospérité économique indéniable, mais au prix de l'institution de hiérarchies sociales rigides, difficilement conciliables avec les ambitions réformistes affichées par certains États du Golfe. Malgré l'introduction de réformes, notamment aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite, celles-ci demeurent fragmentaires et souvent symboliques. Le principe fondamental de subordination juridique et économique perdure, et la majorité de la main-d'œuvre dans des secteurs clés comme la construction, les services ou la logistique reste d'origine étrangère. Si les politiques de « nationalisation » du travail (« saoudisation », « émiratisation ») peinent à réduire cette dépendance, les stratégies de diversification économique (comme la Vision 2030⁹) pourraient à terme redéfinir les besoins en main-d'œuvre – en favorisant des secteurs moins dépendants de la main-d'œuvre peu qualifiée, comme les technologies, le tourisme ou les services automatisés – et, par conséquent, remettre en question les fondements mêmes du système de la kafala. Il est probable que ce système ne soit pas aboli dans l'immédiat, mais qu'il évolue vers une forme plus souple, plus conforme aux

⁶ Voir The Arabian Stories, "Omani Actor Talib Al Balushi Dismisses Saudi Travel Ban Rumours after his Role in 'The Goat Life'", August 26, 2024, <https://www.thearabianstories.com/2024/08/26/omani-actor-talib-al-balushi-dismisses-saudi-travel-ban-rumours-after-his-role-in-the-goat-life/>.

⁷ Dans une déclaration publiée sur son compte X (anciennement Twitter) le 20 avril 2024, Tawakkol Karman a salué le message du film tout en dénonçant une « représentation caricaturale » des sociétés arabes, qui selon elle « ne reflète pas la réalité complexe de la région ».

⁸ Le Migration Policy Institute, centre de recherche basé à Washington, et ALQST for Human Rights, organisation saoudienne fondée à Londres, figurent parmi les institutions qui analysent les réformes du système de la kafala dans le Golfe et les abus qui y sont liés. Tous deux militent, sous des formes différentes, pour une remise en cause structurelle des mécanismes d'assujettissement des travailleurs migrants.

⁹ Le plan stratégique de transformation économique lancé par l'Arabie saoudite en 2016, visant à diversifier l'économie au-delà du pétrole, moderniser le pays et réduire la dépendance à la main-d'œuvre étrangère. Voir le site officiel, *Vision 2030 Kingdom of Saudi Arabia* : <https://www.vision2030.gov.sa>.

attentes internationales en matière de droits humains. Dans cette perspective, le cinéma joue un rôle fondamental : en rendant visible l'invisible, en transformant une trajectoire individuelle en allégorie d'un mécanisme systémique, *The Goat Life* ne se contente pas de dénoncer ; il anticipe, par la forme artistique, une transformation à venir. Il révèle une structure en crise, en quête de légitimation, et contribue ainsi à déplacer le regard collectif vers une possible recomposition des relations de travail dans la région.

The Goat Life n'apporte pas de réponse, ni de solution. Le film ne propose pas un plaidoyer, mais une forme d'écoute. Loin de toute grandiloquence, il pose une question simple, obstinée, qui traverse le récit : que vaut une vie privée de tout droit, effacée du regard public ? Cette question, le film la laisse suspendue, comme une poussière de sable dans l'air. Et c'est peut-être là sa plus grande force : celle d'un récit qui n'a pas besoin de crier pour être entendu.



www.carep-paris.org/bidaya